



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 78 – JUILLET 2016

CABINET

Montpellier, le

Le Préfet de l'Hérault

Arrêté n° 2016-I-

VU le code de la santé publique, notamment dans son livre 3, Titre 4 relatif à la répression de l'ivresse publique et à la protection des mineurs, Titre 5 concernant les dispositions pénales ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment le troisième alinéa de l'article L 2215-1, autorisant le représentant de l'Etat dans le département, à prendre des mesures relatives à l'ordre, la sûreté, la sécurité, la tranquillité et la salubrité publics dont le champ d'application excède le territoire d'une commune ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'Etat dans les régions et départements ;

VU la circulaire ministérielle NOR/INT/D/05/00044/C du 4 avril 2005 relative à la prévention des atteintes à l'ordre et à la tranquillité publics liées à la vente de boissons alcooliques à emporter et à la consommation d'alcool ;

VU la très forte hausse du nombre d'accident de la route dans le département de l'Hérault durant l'année 2016 ;

VU le constat au regard duquel l'alcool se révèle être l'un des principaux facteurs d'accidents de la route dans le département de l'Hérault ;

VU l'ensemble des mesures édictées pour faire face à cette hausse de la mortalité ;

VU les rapports et constats des forces de sécurité faisant état du développement du transport d'alcool dans les voitures par les clients des discothèques et de sa consommation, avant et après les soirées dans ces établissements, à proximité de leurs véhicules stationnés sur les parkings ;

CONSIDERANT que les mesures visant à inciter les conducteurs à consommer l'alcool modérément s'inscrivent dans le cadre d'une mobilisation générale des efforts dans la lutte contre les accidents de la circulation et de leurs conséquences dramatiques ;

CONSIDERANT en outre que, relativement aux parkings de discothèques, la consommation excessive d'alcool par des individus le transportant dans leurs véhicules engendre des attroupements de personnes, des désordres importants, des rixes et des dégradations sur ces parkings obligeant les services d'ordre à intervenir fréquemment ; que

le comportement agressif de personnes en état d'ébriété porte au demeurant atteinte à l'ordre et à la tranquillité publics ;

CONSIDERANT qu'il convient, dans ces conditions, pour des motifs tirés de la sécurité routière et de l'ordre public, de prendre toutes les décisions indispensables afin de prévenir les risques pouvant découler du transport, de la détention et de la consommation d'alcool et des conséquences qui en résulte ;

SUR la proposition du directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

- A R R E T E -

Article 1er : La détention et la consommation d'alcool sur les parkings et dans un périmètre déterminé pour chacune des discothèques citées ci-dessous sont interdites de 22h à 7h jusqu'au 31 août 2015 :

Discothèque « La Villa Rouge », à Lattes, dans le périmètre de la route de Palavas, du chemin de la Calade, du rond-point D 132-e-1 et jusqu'au rond-point D 132,

Complexe au 1348 avenue de la Mer à Montpellier, périmètre D21 rond-point Port Marianne, avenue Raymond Dugrand, D21 rond-point avenue des Platanes, regroupant les discothèque « **Le Milk** » et « **Le Heat** »,

Complexe Latipolia à Lattes regroupant les discothèques : « **Le Zèbre Bleu** », « **Le Pulp** », « **L'Osmose** » et « **Le Coconuts** », dans le périmètre de la route de Palavas, du chemin de la Calade, du rond-point D 132-e-1 et jusqu'au rond-point D 132,

Complexe au 129 avenue de Palavas à Montpellier regroupant les discothèques : « **Le Carter-Le Club** », « **Le Live ex Cotton-Club** » et le « **Le Kalyptus** », dans un périmètre d'application de 500 mètres autour de ces établissements,

Discothèque « Le Circus », à Villeneuve-les-Béziers, dans un périmètre d'application de 500 mètres autour de cet établissement,

Discothèque « Le Loft », à Sète, dans un périmètre d'application de 500 mètres autour de cet établissement,

Discothèque « Le Dallas », à Frontignan, dans le périmètre de l'avenue des vacances et de l'avenue Paul Valéry,

Discothèque « Inox », à Mauguio, dans le périmètre de la zone d'activité de Fréjorgues- Est, de la rue de la Jasse, de la rue de Salaison, de la rue du Negue Cat et jusqu'au rond-point du RD189/RD172E1,

Discothèque « La Dune », à La Grande-Motte, dans le périmètre de l'avenue de Carnon et de ses abords,

Discothèque « L’Absolu », à Saint-Jean-de-Védas, dans le périmètre de la rue du Mas de Grille, de la rue Théophraste Renaudot et de ses abords,

Discothèque « Secret Place », à Saint-Jean-de-Védas, dans le périmètre de la rue Saint-Exupery et de la zone industrielle de la Lauze,

Discothèque « Le Bolero », à Valras, dans le périmètre de l’avenue des Alizés et de ses abords,

Discothèque « EG Club », à Marseillan, dans le périmètre de la rue de l’Eden et de tous les parkings limitrophes de la zone de loisirs du parc d’attraction,

Discothèque « Le Hashtag », à Vendres, dans le périmètre de la route de Sérignan et de ses abords,

Discothèque « Trombins Club », à Saint-Gély-du-Fesc, dans le périmètre de la rue du Puech et de ses abords,

Article 2 : En cas de changement de dénomination du propriétaire, du gérant ou de l’enseigne commerciale de l’établissement, ces dispositions demeurent toujours en vigueur.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par tout officier ou agent de police judiciaire ou tout agent de la force publique habilité à dresser procès-verbal conformément aux lois et aux règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours gracieux auprès du Préfet de l’Hérault et/ou d’un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Le Directeur de cabinet de la préfecture de l’Hérault, le Sous-préfet de Béziers, la Sous-préfète de Lodève, le Directeur départemental de la sécurité publique de l’Hérault à Montpellier, le Général, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l’Hérault à Montpellier, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l’Hérault.

Montpellier, le 12 juillet 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet

Signé par

Guillaume SAOUR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

La Commission nationale d'aménagement commercial,

- VU le code de commerce ;
- VU la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU la demande de permis de construire enregistrée le 22 janvier 2016 par la mairie de Béziers sous le numéro PC 03403215T014 ;
- VU le recours présenté par la SCI « LES BREGINES » ledit recours enregistré le 8 mars 2016 sous le n° 2948D, et dirigé contre l'avis défavorable émis par la commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault en date du 9 février 2016 à son projet concernant la création d'un ensemble commercial de 8 895 m² de surface de vente comportant un hypermarché « SUPER U » de 5 595 m², 2 moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la maison de 600 m² de vente chacune, un centre automobile de 300 m² de surface de vente ainsi que 12 à 15 boutiques, de moins de 300 m² chacune, sur une surface de vente totale de 1 800 m² ainsi que la création d'un point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail commandés par voie télématique, organisé pour l'accès en automobile, de 5 pistes de ravitaillement et d'une emprise au sol de 298 m², à Béziers ;
- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 7 juin 2016 ;
- VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 2 juin 2016 ;

Après avoir entendu :

M. Sébastien de PALMAERT, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Robert MENARD, maire de Béziers et Me Jean COURRECH, avocat ;

M. Roch ANGELOTI, gérant de la SCI « LES BREGINES », M. Vincent ESCOFFIER, chargé d'expansion « SYSTEME U », M. Michael SUAREZ, conseil « MARRAUD INGENIERIE » et Me Philippe GRAS, avocat.

M. Guillaume LACROIX, commissaire du gouvernement ;

Après en avoir délibéré dans sa séance du 9 juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que le projet qui s'implantera à 4 km du centre-ville de Béziers risque de porter atteinte aux commerces de centre-ville et aura un impact sur l'animation de la vie locale ; qu'il est établi que la vitalité commerciale du centre-ville de Béziers a beaucoup décliné ces dernières années, raison pour laquelle la ville a bénéficié de subventions du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, à hauteur de 117 850 € ;

CONSIDÉRANT que le site ne sera ni accessible par les transports en commun, ni accessible par les modes de cheminements doux ; que l'ensemble commercial envisagé sera déconnecté du centre-ville ;

CONSIDÉRANT que le projet imperméabilisera une surface importante de terres aujourd'hui à l'état naturel ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi ce projet n'est pas compatible avec les critères énoncés à l'article L 752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE :

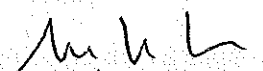
- rejette le recours susvisé ;
- émet un avis défavorable au projet présenté par la SCI « LES BREGINES ».

Vote favorable : 0

Votes défavorables : 6

Abstention : 0

Le président de la Commission
nationale d'aménagement commercial




Michel VALDIGUIÉ

Secrétariat

PARIS, le 08 JUL. 2016

Monsieur le Préfet de l'Hérault
Secrétariat de la CDAC
34 place des martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER

OBJET	OBSERVATIONS
<p>Recours n° 2948D 01</p> <p>Ampliation de l'avis concernant le recours exercé par Maître GRAS contre l'avis défavorable, de la commission départementale d'aménagement commercial intervenu lors de la réunion du 9 février 2016, refusant la création d'un ensemble commercial sur le territoire de la commune de BEZIERS</p>	<p>1. Pour publication au RAA, en application de l'article R.752-39 du code du commerce.</p> <p>2. Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- des membres de la commission départementale présents à la réunion rappelée ci-contre,- du représentant des services territorialement compétents chargés de l'urbanisme et de l'environnement,- du représentant des services territorialement compétents chargés du commerce,- du Délégué régional au commerce et à l'artisanat <p style="text-align: right;">Le Secrétaire</p> <p style="text-align: right;"> Bernard ROZENFARB</p>

RECEIVED
MAY 1961
U.S. DEPARTMENT OF AGRICULTURE
WASHINGTON, D.C.

[The main body of the document is extremely faint and illegible due to low contrast and heavy noise. It appears to contain several paragraphs of text, possibly a letter or report, but the content cannot be discerned.]

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMISSION NATIONALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL

AVIS

- VU** le code de commerce ;
- VU** la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové ;
- VU** la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises ;
- VU** le décret n° 2015-165 du 12 février 2015 relatif à l'aménagement commercial ;
- VU** la demande de permis de construire n° PC 034 081 15 Z0016 enregistrée le 22 décembre 2015 à la mairie de Colombiers ;
- VU** les recours présentés par :
- la commune de Béziers, représentée par son avocat, Me Jean COURRECH, ledit recours enregistré le 11 mars 2016 sous le numéro 2957T01 ;
 - les sociétés « SARL LP Colombiers », « SARL BLYLE et fils » ; « SUPERCHAUSS34 » et « SARL ENSE RUN », représentées par HG&C avocats, ledit recours conjoint enregistré le 16 mars 2016, sous le numéro 2957T02 ;
 - la « SAS DEVEDIS » représentée par Me Bouyssou, ledit recours enregistré le 16 mars 2016, sous le numéro 2957T03 ;
 - l'association « Priorité Centre-Ville-fédération pour le développement économique, environnemental, patrimonial et culturel de Béziers », représentée par Me Maxime Rosier, ledit recours enregistré le 17 mars 2016, sous le numéro 2957T04 ;
 - la « SAS POLYGONE Béziers » représentée par Me Camus, ledit recours enregistré le 18 mars 2016, sous le numéro 2957T05 ;
 - l'association « EN TOUTE FRANCHISE, Mme Chantal PROST-ROMANO (optique Béziers), M. Philippe MERCIER (coiffure Béziers), la société « Photo Plus » (Béziers), la société « SARL Béziers Victoire » (boulangers Béziers), Mme Claire Carlier (commerçante Béziers), représentés par Me Joseph Andréani, avocat ; ledit recours conjoint enregistré le 23 mars 2016, sous le numéro 2957T06 ;
 - la SASU Eric Demangeon, représentée par la SELARL le Roy, Gourvennec, Prieur, ledit recours enregistré le 24 mars 2016, sous le numéro 2957T07 ;

et dirigés contre l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial de l'Hérault en date du 16 février 2016, qui s'est prononcée en faveur de la création d'un ensemble commercial « L'Oppidum » de 12 241 m² de surface de vente, composé d'un magasin à prédominance alimentaire à l enseigne « INTERMARCHÉ HYPER » de 4 500 m² de surface de vente, d'une galerie marchande de 1 241 m² composée de 8 boutiques, et de 6 500 m² de moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la maison et/ou de la personne, ainsi que d'un point permanent de retrait de 60 m² d'emprise au sol et de 3 pistes de ravitaillement, à Colombiers ;

- VU l'avis du ministre chargé de l'urbanisme en date du 7 juin 2016 ;
VU l'avis du ministre chargé du commerce en date du 2 juin 2016 ;

Après avoir entendu :

M. Sébastien de PALMAERT, secrétaire de la Commission nationale d'aménagement commercial, rapporteur ;

M. Alain CARALP, maire de Colombiers ;

Mme Martine DONNETTE et M. Claude DIOT, association EN TOUTE FRANCHISE ;

Me Pauline DUBOIS, avocat ;

M. Robert MENARD, maire de Béziers ;

Me Jean COURRECH, avocat ;

Me Roger PAGE, avocat ;

Me Magali MONTAMAT, avocat ;

Mme Géraldine FREVOL, juriste HG&C avocats ;

Me Maxime ROSIER, avocat ;

Me Danièle BRESSON, présidente de la fédération des commerçants du centre-ville du Biterrois ;

M. Eric DONZEL, responsable IEM ;

Mme Natalia MANZANA, architecte ;

Me David DEBAUSSART, avocat ;

M. Guillaume LACROIX, commissaire du gouvernement

Après en avoir délibéré dans sa séance du 9 juin 2016,

CONSIDERANT que le projet consiste en la création d'un ensemble commercial d'une surface de vente de 12 241 m², composé d'un magasin à prédominance alimentaire à l'enseigne « INTERMARCHÉ HYPER » de 4 500 m² de surface de vente, d'une galerie marchande de 1 241 m² composée de 8 boutiques, et de 6 500 m² de moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la maison et/ou de la personne, ainsi que d'un point permanent de retrait de 60 m² d'emprise au sol et de 3 pistes de ravitaillement ; qu'il ne constitue que la première phase d'un projet dont la deuxième consisterait en un ensemble d'hôtels et de restaurants ;

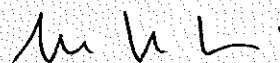
- CONSIDERANT** que le SCoT en vigueur prévoit que les ensembles commerciaux de plus de 1 000 m² de surface de plancher doivent s'implanter préférentiellement dans les pôles de centralité ;
- CONSIDERANT** qu'il est établi que la vitalité commerciale du centre-ville de Béziers a beaucoup décliné ces dernières années, raison pour laquelle la ville a bénéficié de subventions du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, à hauteur de 117 850 € ;
- CONSIDERANT** que la réalisation du giratoire, nécessaire à la desserte du projet, n'est pas certaine, car la convention de PUP n'a pas été signée avec la communauté de communes ;
- CONSIDERANT** que le projet s'implantera, non à proximité de zones d'habitat, mais de zones agricoles ;
- CONSIDERANT** que malgré la qualité de sa dimension architecturale et paysagère, le projet entrainera une imperméabilisation importante des sols ;
- CONSIDÉRANT** qu'ainsi, ce projet ne répond pas aux critères énoncés à l'article L.752-6 du code de commerce ;

EN CONSEQUENCE :

- admet les recours susvisés ;
- émet un avis défavorable à la création, par la société « SA immobilière européenne des Mousquetaires », d'un ensemble commercial « L'Oppidum » de 12 241 m² de surface de vente, composé d'un magasin à prédominance alimentaire à l enseigne INTERMARCHE HYPER » de 4500 m² de surface de vente, d'une galerie marchande de 1 241 m² composée de 8 boutiques, et de 6 500 m² de moyennes surfaces spécialisées dans l'équipement de la maison et/ou de la personne , ainsi que d'un point permanent de retrait de 60 m² d'emprise au sol et de 3 pistes de ravitaillement situé à Colombiers (Hérault).

Vote favorable : 1
Votes défavorables : 5
Abstentions : 0

Le Président de la Commission
nationale d'aménagement commercial



Michel VALDIGUIÉ

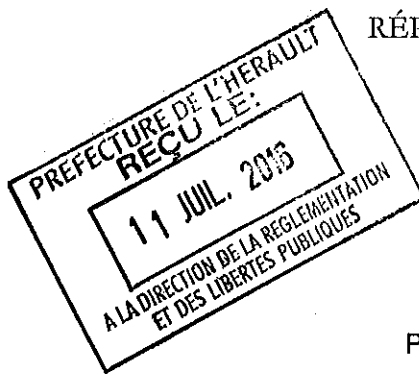
Handwritten scribbles and marks at the top of the page.

Small handwritten mark or number in the top right corner.

Faint, illegible text or markings in the middle section of the page.




Secrétariat



PARIS, le 08 juillet 2016

Monsieur le Préfet de l'Hérault
 Secrétariat de la CDAC
 34 place des martyrs de la Résistance
 34062 MONTPELLIER

OBJET	OBSERVATIONS
<p>Recours n° 2957T 01 à 07</p> <p>Ampliation de l'avis concernant les recours exercés contre l'avis favorable, de la commission départementale d'aménagement commercial intervenu lors de la réunion du 16 février 2016, autorisant la création d'un ensemble commercial dénommé «L'OPPIDUM» sur le territoire de la commune de COLOMBIERS</p>	<p>1. Pour publication au RAA, en application de l'article R.752-39 du code du commerce.</p> <p>2. Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des membres de la commission départementale présents à la réunion rappelée ci-contre, - du représentant des services territorialement compétents chargés de l'urbanisme et de l'environnement, - du représentant des services territorialement compétents chargés du commerce, - du Délégué régional au commerce et à l'artisanat <p style="text-align: right;">Le Secrétaire</p>  <p style="text-align: right;">Bernard ROZENFARB</p>

1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

1974
1975
1976
1977
1978
1979
1980
1981
1982
1983
1984
1985
1986
1987
1988
1989
1990
1991
1992
1993
1994
1995
1996
1997
1998
1999
2000
2001
2002
2003
2004
2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU TARN**

Service eau, risques environnement et
sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et
environnement

Bureau ressources en eau

**Arrêté inter-préfectoral du 20 JUIN 2016
portant autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour
l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn**

LE PRÉFET DE
L'AUDE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE
L'AVEYRON,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
LA REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES
PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
L'HERAULT,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU TARN,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

- Vu le code civil ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le décret n°2003-869 du 11 septembre 2003 relatif à l'extension des zones de répartition des eaux et modifiant le décret n°94-354 du 29 avril 1994 ;
- Vu le décret n° 2014-751 du 1er juillet 2014 d'application de l'ordonnance n° 2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;

- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation ;
- Vu la circulaire du 03 août 2010 relative à la résorption des déséquilibres quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation dans les bassins où l'écart entre le volume prélevé en année quinquennale sèche et le volume prélevable est supérieur à un seuil de l'ordre de 30 % ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté inter-préfectoral du 8 février 2016 portant ouverture de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 29 février 2016 au 29 mars 2016 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°1994-1487 du 22 août 1994 qui classe la totalité des communes du département de Tarn-et-Garonne dans une zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°94-2037 du 17 octobre 1994 modifié par l'arrêté préfectoral n° 2003-324-4 du 20 novembre 2003, fixant dans le département de l'Aveyron la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°95-2368 du 10 novembre 1995, fixant dans le département de l'Aude la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°38 du 05 mars 1996, fixant dans le département de la Haute-Garonne la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;

- Vu l'arrêté préfectoral du 27 mars 1996, fixant dans le département du Tarn la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juin 2004 modifié le 18 septembre 2013, 9 août 2010 et 10 août 2010, fixant dans le département de l'Hérault, respectivement pour le bassin versant du Vidourle, les aquifères des sables Astiens de Valras-Agde et du bassin versant de l'Aude médiane la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu les arrêtés préfectoraux des 28 juillet 2010, 18 septembre 2013 et 30 octobre 2013, fixant dans le département du Gard, respectivement pour les bassins versants de la Cèze, du Vidourle et du Gardon amont la liste des communes incluses dans la zone de répartition des eaux ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tescou approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 17 mars 2004 ;
- Vu le plan de gestion des étiages du sous-bassin Tarn approuvé par le préfet coordonnateur de ce sous-bassin le 08 février 2010 ;
- Vu le protocole d'accord du 04 novembre 2011 entre l'Etat et les chambres régionales d'agriculture d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées ;
- Vu la notification, en date du 02 avril 2012, du préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu le courrier en date du 04 avril 2013 relatif au mode de gestion du périmètre élémentaire du Bernazobre (UG 100) adressé par l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn ;
- Vu la note de la commission administrative de bassin (CAB) en date du 24 novembre 2015 et relative aux autorisations uniques pluriannuelles ;
- Vu la note complémentaire au cadrage régional adressé par la DREAL à l'organisme unique Tarn en date du 10 décembre 2014 ;
- Vu la demande en date du 31 août 2015 déposée au titre du L. 214-1 du code de l'environnement par laquelle la chambre d'agriculture du Tarn, désignée comme organisme unique de gestion collective (OUGC), représentée par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, sollicite une autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau sur le périmètre du sous-bassin Tarn ;
- Vu le projet du premier plan de répartition entre préleveurs irrigants intégré au dossier de demande d'autorisation unique pluriannuelle figurant en annexe du dossier de demande d'autorisation ;
- Vu l'évaluation d'incidences sur les sites Natura 2000 ;
- Vu les consultations menées et les avis recueillis au titre de l'article R. 214-10 du code de l'environnement et du décret n°2014-751 du 1^{er} juillet 2014 ;
- Vu l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement (direction régionale de l'environnement, l'agriculture et du logement (DREAL) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées – Autorité environnementale) en date du 29 janvier 2016 ;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 février au 29 mars 2016 ;
- Vu le rapport et les conclusions de la commission d'enquête déposés le 29 avril 2016 ;
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites ;
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour une gestion équilibrée de la ressource en eau que représente la mission d'un organisme unique chargé de la gestion collective des prélèvements pour l'irrigation ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle s'applique à tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement d'eau pour l'irrigation, existantes au sein du périmètre de gestion collective quelle que soit la ressource utilisée ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-111 du code de l'environnement, l'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement ne concerne que le seul acte de prélèvement et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement ;

CONSIDERANT que suite à sa demande effectuée, en date du 04 juin 2014, auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement, et du logement de Midi-Pyrénées, l'organisme unique du sous-bassin Tarn a fait l'objet d'une note complémentaire au cadrage régional concernant l'élaboration du dossier d'autorisation unique pluriannuelle ;

CONSIDERANT les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn, depuis sa désignation en date du 31 janvier 2013, pour améliorer la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole (notamment leur localisation, leurs caractéristiques techniques, le milieu et le type de ressource impactés), qui ont permis une répartition des volumes demandés par périmètre élémentaire et par type de ressource ;

CONSIDERANT la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne et les études et démarches menées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn afin de répartir les volumes prélevés par périmètre élémentaire et par type de ressource, il apparaît que

la répartition des volumes prélevables proposées par l'organisme unique du sous-bassin Tarn est cohérente ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE «Tarn amont» ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique arrête chaque année un plan de répartition entre les préleveurs irrigants du volume d'eau dont le prélèvement est autorisé. Le plan est présenté au préfet pour homologation selon les modalités prévues par l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifiera la cohérence du plan de répartition avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole et le respect de ce dernier ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année un rapport annuel comprenant notamment un comparatif pour chaque irrigant entre les besoins de prélèvements exprimés, le volume alloué et le volume prélevé à chaque point de prélèvement. Ainsi, chaque année, le préfet vérifie le respect des volumes autorisés par le plan de répartition et la cohérence avec l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement, l'organisme unique transmet au préfet avant le 31 janvier de chaque année le règlement intérieur de la structure ou les modifications qui sont intervenues au cours de l'année précédente ;

CONSIDERANT que les démarches effectuées par l'organisme unique dans le cadre de l'élaboration des documents mentionnés à l'article R. 211-112 du code de l'environnement permettent de poursuivre l'amélioration de la connaissance de l'ensemble des prélèvements destinés à l'irrigation à usage agricole et d'ajuster les mesures mises en œuvre ;

CONSIDERANT que conformément à la notification des volumes prélevables sur le sous-bassin du Tarn, en date du 02 avril 2012 par le préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, les périmètres élémentaires concernés par la gestion dérogatoire « par les débits » jusqu'en 2021 font l'objet de modalités de gestion définies dans le protocole de gestion intégré au dossier de demande d'autorisation ;

CONSIDERANT que le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne 2016-2021 indique que le sous bassin Tarn est en déséquilibre quantitatif ;

CONSIDERANT que le protocole d'accord du 4 novembre 2011 retient une gestion par les débits pour les périmètres élémentaires du Rance, du Dourdou et Sorgue, du Bernazobre, du Dadou Amont, de l'Agout Amont, de l'Assou, de l'Agros, du Bagas, du Thoré Amont, de l'Ardial et de la Durenque jusqu'à l'étiage 2021 inclus ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

CONSIDERANT que les prescriptions du présent arrêté permettent de garantir une gestion globale et équilibrée de la ressource en eau conformément à l'article L. 211-1 du code de l'environnement ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission d'enquête du 29 avril 2016 assorti d'une réserve sur la durée de l'autorisation, cette réserve ne pouvant être levée en l'absence d'engagement ferme de l'organisme unique pour un retour à l'équilibre après 2021 ;

CONSIDERANT que l'organisme unique du sous-bassin Tarn ne s'est pas engagé sur un retour à l'équilibre sur la base des volumes prélevables définitifs issus de la concertation des prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles par périmètre élémentaire après 2021 ;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêtent

TITRE I- OBJET DE L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE

Article 1^{er} : Désignation du pétitionnaire

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 – Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'autorisation unique pluriannuelle prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-5 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Objet de l'autorisation

L'autorisation unique pluriannuelle concerne tous les prélèvements destinés à l'irrigation à des fins agricoles (y compris le remplissage des retenues servant pour tout ou partie à l'irrigation ou la lutte anti-gel) quelle que soit la période et le type de ressource utilisé sur le périmètre du sous-bassin Tarn, à l'exception des prélèvements à usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement.

Les prélèvements se répartissent sur des périmètres élémentaires de gestion regroupant les eaux souterraines et superficielles, pour lesquels un volume prélevable a été notifié par le préfet coordonnateur du bassin le 02 avril 2012.

L'ensemble des périmètres élémentaires du sous -bassin Tarn sont listés en annexe 1.

Article 3 : Périodes de prélèvements

Deux périodes sont distinguées pour les prélèvements visés à l'article 2 :

- une période d'étiage du 1^{er} juin au 31 octobre
Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles (culture d'été, horticulture, arboriculture, maraîchage, etc.).
- une période hors étiage du 1^{er} novembre au 31 mai
Ces prélèvements concernent l'irrigation de cultures agricoles, la lutte antigel et le remplissage des retenues.

Article 4 : Durée de l'autorisation

L'autorisation est accordée jusqu'au 31 mai 2022 à titre personnel, précaire et révocable et sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Article 5 : Volumes autorisés à l'organisme unique par périmètre, période et type de ressource

5.1 Période étiage (01 juin au 31 octobre) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), à l'échéance du 31 mai 2022, soit jusqu'au plan de répartition 2021 inclus, autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources.

	Cours d'eau et nappes connectées	Retenues déconnectées	Nappes déconnectées
n°98 - Rance	0,13	0,04	--
n°99 – Dourdou et Sorgue	1,00	0,24	--
n°100 – Bernazobre	0,56	0,42	0,08
n°101 – Dadou Amont	0,03	0,17	--
n°102 – Agout Amont	0,06	0,20	0,01
n°105 – Assou	0,10	1,09	--
n°106 – Agros	0,10	0,77	--
n°107 – Bagas	0,39	0,81	--
n°108 – Thoré Amont	0,13	0,03	--
n°118 – Tescou	0,820*	3,58	0,06
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,08	0,40	0,002
n°138 – Durenque	0,30	0,14	--
n°176 – Tarn Aval	55,07	15,28	2,71
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,39	0,18	0,01
	59,81	23,35	2,87

* : ce volume ne tient pas compte du projet de territoire à venir (cf article 18 du présent arrêté)

5.2 Période hors étiage (01 novembre au 31 mai) à l'échéance du 31 mai 2022

Le tableau ci-dessous mentionne la répartition des volumes en millions de mètres-cubes (Mm3), autorisés par périmètre élémentaire et par type de ressources :

	Cours d'eau et nappes connectées	Plans d'eau	Nappes déconnectées	Volumes destinés au remplissage des retenues par ruissellement
n°98 - Rance	0,065	0,004	--	0,04
n°99 – Dourdou et Sorgue	0,5	0,02	--	0,24
n°100 – Bernazobre	0,34	0,04	0,04	0,42
n°101 – Dadou Amont	0,02	0,02	--	0,17
n°102 – Agout Amont	0,08	0,02	0,004	0,20
n°105 – Assou	0,11	0,11	--	1,09
n°106 – Agros	0,05	0,08	--	0,77
n°107 – Bagas	0,44	0,08	--	0,81
n°108 – Thoré Amont	0,14	0,003	--	0,03
n°118 – Tescou	1,17	0,36	0,029	3,58
n°137 – Ardial (ou En Guibaud)	0,05	0,04	0,005	0,4
n°138 – Durenque	0,15	0,01	--	0,14
n°176 – Tarn Aval	27,53	1,53	1,36	15,28
n°177 – Tarn amont en Aveyron	0,20	0,02	0,003	0,18
	30,85	2,34	1,44	23,35

TITRE II- PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'AUTORISATION UNIQUE PLURIANNUELLE ET AUX PIECES A PRODUIRE PAR L'ORGANISME UNIQUE

Article 6 : Adaptation du protocole de gestion

Comme stipulé dans le protocole d'accord signé en date du 04 novembre 2011, l'organisme unique met en œuvre les modalités de gestion définies dans le protocole de gestion pour les bassins en gestion dérogatoire « par les débits », et pour les bassins en gestion alternative par tours d'eau soit les périmètres élémentaires suivants :

- n°98 – Rance
- n°99 – Dourdou et Sorgue
- n°100 – Bernazobre
- n°101 – Dadou Amont
- n°102 – Agout Amont
- n°105 – Assou
- n°106 – Agros
- n°107 – Bagas
- n°108 – Thoré Amont

- n°137 – Ardial
- n°138 – Durenque
- n°176 – Tarn Aval
- n°177 – Tarn amont en Aveyron

Le protocole de gestion doit comporter d'ici le 31 janvier 2017 les éléments suivants :

- des objectifs chiffrés d'autolimitation pour chacun des périmètres élémentaires, à l'approche du franchissement du débit d'objectif d'étiage (DOE) ;
- un tableau de bord de suivi ;
- des indicateurs précis de suivi pour évaluer la mise en œuvre, par les préleveurs, des mesures préconisées et leur efficacité, ceci afin d'améliorer leur pertinence ;
- l'amélioration de la connaissance de l'assolement, afin de proposer les listes des cultures spéciales par périmètre élémentaire et leurs justifications ;
- les nouvelles modalités mises en œuvre conformément à l'article 14 du présent arrêté ;
- en l'absence de projet de territoire abouti sur le périmètre n°118 du Tescou, ce périmètre doit être intégré au protocole de gestion.

L'organisme unique, suite au retour d'expérience et à l'amélioration de sa connaissance, doit, chaque année, améliorer et faire évoluer le protocole de gestion en conséquence et le transmettre au service police de l'eau du département référent pour validation. Le protocole de gestion doit ainsi être adapté en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

La mise en œuvre des différentes actions fait l'objet d'un rapport écrit spécifique pour le 01 février de chaque année à partir de 2019 afin de prendre en compte le bilan à mi-parcours, défini ci-après. Il est transmis au préfet référent avec copie au préfet des départements concernés. Il spécifie les adaptations du protocole de gestion en confirmant les actions les plus efficaces et en faisant évoluer les actions les moins pertinentes.

Dans le cas où l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 7 : Plan annuel de répartition

7.1 Élaboration du plan de répartition

L'organisme unique de gestion collective informe le préfet référent du calendrier prévisionnel de l'élaboration du plan de répartition de l'année « n » quatre mois avant le dépôt de celui-ci, soit au plus tard le 01 octobre de chaque année « n-1 ».

L'organisme unique de gestion collective arrête chaque année un plan de répartition selon les besoins exprimés par les préleveurs irrigants, les règles de répartition portées dans son règlement intérieur et la capacité des milieux. Ce plan porte sur deux périodes distinctes :

- la période d'étiage : du 1^{er} juin au 31 octobre,
- la période hivernale et printanière : du 1^{er} novembre au 31 mai.

Concernant les volumes autorisés au titre de l'irrigation dans le présent arrêté pour les eaux souterraines déconnectées, le modèle hydrodynamique de la nappe alluviale en Tarn-et-Garonne réalisé par le BRGM (bureau des ressources géologiques et minières) fixe le volume prélevable admissible pour l'usage d'irrigation selon le niveau de recharge hivernal de la nappe, dans la limite des volumes définis à l'article 5.

Les volumes arrêtés dans le plan de répartition ne peuvent en aucun cas être supérieurs aux volumes fixés à l'article 5 pour chaque période, chaque périmètre et chaque type de ressource, sous peine d'être rejeté.

Toutefois, une majoration de 20 % des volumes autorisés pour les prélèvements en nappe déconnectée peut être tolérée jusqu'au 31 janvier 2018. Ce délai doit permettre à l'organisme unique d'améliorer la connaissance de cette ressource et, le cas échéant de demander une modification des volumes autorisés.

En complément du projet de plan de répartition annexé au dossier AUP, l'organisme unique :

- établit une note explicitant la démarche suivie pour :
 - recueillir des demandes (publicité – délais – relance),
 - se conformer aux volumes autorisés dans la présente autorisation,
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et par type de ressource :
 - le nombre d'irrigants,
 - le nombre de points de prélèvements,
 - la somme des volumes demandés par les irrigants,
 - le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
 - le volume autorisé conformément à l'article 5 du présent arrêté,
 - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigél.
- établit un tableau récapitulatif faisant apparaître par département administratif, par période, par périmètre élémentaire et par masse d'eau à pression significative définie à l'article 13 :
 - le nombre d'irrigants,
 - le nombre de points de prélèvements,
 - la somme des volumes demandés par les irrigants,
 - le total du volume proposé par l'OUGC dans le cadre du PAR,
 - pour la période hiver, les volumes destinés aux divers usages : irrigation, remplissage de plans d'eau ou lutte antigél.

7.2 Communication du plan de répartition

Le plan annuel est communiqué sous format papier et sous format informatique au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie sous format numérique aux préfets des départements concernés par le sous-bassin, au plus tard le 31 janvier de chaque année.

Le format informatique doit être exploitable par les services de l'Etat. L'organisme unique fait évoluer le format informatique afin que celui-ci soit compatible avec les applications nationales en cours de développement notamment VERSEAU, OASIS.

7.3 Validation du plan de répartition et notification aux irrigants

Le préfet référent recueille l'avis des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques des départements concernés sur le plan de répartition et procède à son homologation.

Le préfet procède à l'homologation du plan de répartition dans les trois mois suivant sa réception, soit au plus tard le 01 mai de chaque année. A défaut, le plan de répartition est rejeté.

Le préfet de chacun des départements concernés notifie à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition et les conditions de prélèvement à respecter. Cette notification comprend au minimum les prescriptions générales applicables à l'ensemble des points de prélèvements ainsi que les prescriptions particulières applicables à chacun d'entre eux (débits, surfaces et volumes autorisés en fonction de la ressource en eau).

7.4 Modification du plan de répartition

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits à l'article 7.1 du présent arrêté et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 8 : Rapport annuel

Avant le 31 janvier de chaque année, l'OUGC transmet au préfet référent du sous-bassin Tarn, avec copie au préfet des départements concernés, un rapport annuel. Il est composé des pièces listées à l'article R.211-112 du code de l'environnement et doit bien identifier les pistes d'amélioration concernant la gestion des prélèvements.

Afin d'améliorer la connaissance au fur et à mesure des campagnes, il est complété :

- d'un bilan météorologique permettant de caractériser la campagne d'irrigation comparé aux volumes réellement prélevés ;
- d'un bilan des mesures prises pour la gestion de la crise lors des périodes de sécheresse. L'effet de ces mesures sur le milieu, avant et après leur mise en œuvre, sera corrélé aux conditions météorologiques sur la même période ;
- d'un bilan des différentes étapes de la préparation et du déroulement de la campagne estivale (pré-campagne – campagne) en fonction des ressources disponibles pour les secteurs réalimentés (barrages de soutien d'étiage), informations aux irrigants... ;
- de toutes pièces ayant été amendées ou modifiées suite au retour d'expérience et à l'amélioration de la connaissance, conformément aux articles 6, 9 et 12, notamment : règlement intérieur, protocole de gestion, mesures de crise, études et analyses... ;
- des modifications structurelles apportées sur les bases de données conformément à l'article 12 du présent arrêté ;
- du calendrier prévisionnel de paiement de la redevance de l'organisme unique : date des délibérations, délai d'approbation, date de l'émission des titres, date(s) de relance(s)...
- du respect des DOE par périmètre élémentaire ;
- des mesures prises pour diminuer la pression irrigation sur les masses d'eau avec pression significative (cf. article 13).

Article 9 : Compléments au règlement intérieur

Conformément à l'article R. 211-112 du code de l'environnement et à la circulaire du 30 juin 2008, l'organisme unique doit amender le règlement intérieur pour le 31 janvier 2017 afin de prévoir les dispositions suivantes :

- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas répondu à la demande d'allocation de volumes auprès de l'organisme unique ;
- les mesures prises envers les irrigants n'ayant pas transmis à l'organisme unique les volumes prélevés pour chaque période et chaque usage. L'absence de transmission des volumes prélevés par les irrigants à l'organisme unique de gestion collective prive ce dernier de la possibilité de produire le rapport annuel, élément intrinsèque de sa mission. La déclaration des volumes prélevés par les irrigants auprès de l'organisme unique de gestion collective est obligatoire et ne substitue pas à la déclaration auprès de l'agence de l'eau.
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant irrigué mais n'ayant pas fait de demande ou reçu d'allocation ;
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs ayant dépassé leur allocation ;
- les mesures prises à l'encontre des préleveurs qui ne se seraient pas acquittés de la redevance due à l'organisme unique.

Dans le cas où l'organisme unique ne transmet pas les éléments demandés dans le présent article dans les délais indiqués ou si les éléments apportés sont jugés insuffisants par l'administration, celle-ci impose les mesures correspondantes par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 10 : Redevance

L'organisme unique fait connaître au préfet de sous-bassin le calendrier prévisionnel de paiement de la redevance quatre mois avant l'émission des titres de recouvrement (date des délibérations – délai d'approbation – date de l'émission des titres – date de la ou des relances).

L'organisme unique se conforme à l'article R.211-117-2 du code de l'environnement pour la mise en œuvre de la redevance.

TITRE III- AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE, MESURES D'EVITEMENT ET CORRECTIVES, MESURES DE SUIVI

Article 11 : Bilans à produire au titre du SDAGE 2016-2021

Conformément à la disposition C8 du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et avant le 1^{er} septembre 2018, l'OUGC transmet un bilan dit "à mi-parcours" sur les années 2016 à 2017 inclus selon les modalités à venir définies par le préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.

A minima, le bilan identifie les périmètres sur lesquels :

- les DOE sont respectés à la fréquence requise par le SDAGE ;
- les débits seuil de gestion ou équivalents sont respectés afin de ne pas avoir recours aux arrêtés de restriction d'usage ;
- la situation s'est améliorée entre 2013 et 2017 (5 ans dont 3 ans avant la mise en place du plan de répartition) ;
- la situation ne s'est pas améliorée malgré les efforts réalisés. Dans ce cas, l'organisme unique indique les mesures supplémentaires qu'il met en œuvre dès l'étiage 2019.

Article 12 : Amélioration de la connaissance

L'organisme unique informe le préfet référent des actions qu'il met en œuvre afin d'améliorer la connaissance du sous-bassin par périmètre élémentaire et par masse d'eau, comme :

- l'inventaire du mode d'alimentation de l'ensemble des retenues et du milieu impacté (cours d'eau, nappe connectée, nappe déconnectée ou masse d'eau pour remplissage par ruissellement). Une attention particulière est portée pour les ouvrages réalisés par excavation dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau ;
- le classement des retenues par types : collinaire, barrage sur cours d'eau ou bêche de reprise ainsi que leur mode de remplissage (ruissellement, prélèvement gravitaire ou pompage) ;
- le recensement des points de prélèvements gravitaires ;
- pour les prélèvements en période « hiver », le recensement des prélèvements par usage : irrigation, lutte anti-gel ou remplissage de retenues ;
- affiner le recensement des points de prélèvement en nappes déconnectées et leurs caractéristiques techniques notamment profondeur et nappe impactée ;
- la connaissance de la pression irrigation sur les petits cours d'eau ;
- la connaissance des assolements afin de proposer les listes de cultures spéciales par périmètre élémentaire ;
- l'analyse de l'impact de l'ensemble des associations syndicales autorisées d'irrigation sur les prélèvements, notamment sur le périmètre Tarn aval ;
- recenser les milieux naturels subissant, le cas échéant, une pression d'irrigation significative autres que ceux identifiés à l'article 13.

L'organisme unique actualise ses bases de données en conséquence. Celles-ci sont transmises au préfet dans le cadre du rapport annuel (cf. article 8 du présent arrêté). Dans le cadre des études à mener pour améliorer la connaissance, l'OUGC fait des propositions. A défaut, l'administration impose des mesures par voie d'arrêté interpréfectoral complémentaire au présent arrêté.

Article 13 : Masses d'eau identifiées avec une pression d'irrigation significative

Sont définies dans cet article les masses d'eau pour lesquelles l'étude d'incidences a identifié une pression significative des prélèvements d'irrigation, au regard de leurs caractéristiques hydrologiques.

Ces masses d'eau sont les suivantes :

- n°100 – Bernazobre

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR388	Le Bernazobre de sa source au confluent du Sor

- n°105 – Assou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR141	L'Assou

- n°106 – Agros

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A_1	Ruisseau d'Agros

- n°107 – Bagas

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR389	Le Bagas du confluent du Poulobre au confluent de l'Agout
FRFR390	Le Bagas de sa source au confluent du Poulobre (inclus)
FRFR390_2	Ruisseau de Poulobre

- n°118 – Tescou

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR209	Le Tescou de sa source au confluent du Tarn
FRFR383	Le Tescounet de sa source au confluent du Tescou

- n°137 – Ardial

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR152A_3	Ruisseau d'En Guibaud

- n°176 – Tarn Aval

Code masses d'eau	Nom masse d'eau
FRFR142A	Le Dadou du confluent de l'Agros au confluent de l'Agout
FRFR142B	Le Dadou de la retenue de Rassisse au confluent de l'Agros
FRFR384	Le Caussels de sa source au confluent du Tarn
FRFR142A_3	Ruisseau de Lenjou
FRFR142B_12	Ruisseau de Ganoubre
FRFR152A_1	L'Aybes
FRFR152A_11	Ruisseau de Sézy
FRFR152A_4	Ruisseau de la Calvétie
FRFR152A_6	Ruisseau de Léou
FRFR314A_3	Riou Frayzi
FRFR314A_5	Ruisseau des Rodes
FRFR314B_10	La Saudronne
FRFR314B_12	Ruisseau de la Saudronne
FRFR314B_2	Ruisseau de la Pontésié
FRFR314B_3	Ruisseau de Coules
FRFR314B_5	Ruisseau du Séoux
FRFR315A_1	Ruisseau de Payrol
FRFR315A_2	Ruisseau de la Garenne
FRFR315A_3	Ruisseau de Maribenne
FRFR315A_5	Ruisseau de Larone
FRFR315B_11	Ruisseau de Miroulet

FRFRR315B_12	Ruisseau du Vergnet
FRFRR315B_13	Le Rieu Tort
FRFRR315B_2	Ruisseau de Passe
FRFRR315B_4	Ruisseau de Rieu Tort
FRFRR315B_6	Le Rieutort

Article 14 : Mesures d'évitement et correctives pour les cours d'eau

L'organisme unique prend les dispositions nécessaires conformément au protocole de gestion afin d'anticiper le franchissement des débits d'objectif d'étiage (DOE).

Sur les cours d'eau non réalimentés, particulièrement ceux identifiés à l'article 13 soumis à une pression significative de prélèvement d'irrigation, l'organisme unique engage une réflexion globale afin de proposer des mesures complémentaires sur ces cours d'eau, visant à réduire la pression irrigation.

Parmi les réflexions à mener à l'échelle du sous-bassin, l'organisme unique :

- étudie l'opportunité d'installer des stations de mesures de débit sur les périmètres élémentaires Agout Amont, Durenque et Dadou Amont ainsi qu'à l'amont du Bernazobre.
- étudie la faisabilité de mise en place de solutions alternatives de gestion sur d'autres périmètres élémentaires non réalimentés à l'image des périmètres de l'Agros, de l'Assou, du Bagas et de l'En Guibaud.
- propose l'harmonisation du mode de gestion sur les périmètres élémentaires interdépartementaux notamment sur le périmètre élémentaire du Rance.
- fait des propositions d'amélioration de l'efficacité : modernisation des réseaux d'irrigation, possibilités d'amélioration du matériel et des pratiques d'irrigation au travers de diagnostic d'exploitation par des organismes compétents...
- mène une réflexion sur le suivi des débits (plafond prélevable en fonction du débit du cours d'eau, lien entre réseaux de mesure existants, réseau ONDE, piézomètres...).

Le résultat de ces réflexions et les modalités mises en œuvre sont intégrées au protocole de gestion qui est transmis au préfet référent en date du 31 janvier 2018 conformément à l'article 6 du présent arrêté.

Article 15 : Mesures pour les retenues

L'organisme unique améliore la connaissance des plans d'eau conformément à l'article 12 du présent arrêté.

L'organisme unique est associé à toutes études destinées à mieux connaître le fonctionnement des retenues.

Article 16 : Mesures d'accompagnement pour les nappes souterraines

Actuellement, l'organisme unique participe aux comités de pilotage de l'étude menée par le bureau de recherche géologique et minière (BRGM) afin d'améliorer la connaissance de la nappe alluviale du Tarn dans le Tarn et-Garonne.

Le BRGM a défini, en 2015, plusieurs périmètres distincts d'eaux souterraines déconnectées dans le périmètre élémentaire du Tarn aval. Cette étude a fixé les volumes prélevables admissibles selon le niveau de recharge hivernale, pouvant être disponibles pour l'irrigation agricole.

L'organisme unique participe aux comités de pilotage de suivi des eaux souterraines (mise en place des piézomètres – acquisition et suivi des données) destinés à l'observation des différentes nappes déconnectées (casiers). Les informations recueillies lui servent à élaborer un plan d'intervention en cas de bas niveaux d'ici le 31 octobre 2018.

L'organisme unique est associé à toutes autres études destinées à mieux connaître le fonctionnement des nappes souterraines (notamment la délimitation des nappes connectées aux cours d'eau) et modifie sa base de données en conséquence.

Article 17 : Mesures d'accompagnement pour les systèmes réalimentés

L'organisme unique, de par son expertise (bases de données issues du plan de répartition, son expertise sur l'historique des enjeux de gestion et ses conseils en terme d'optimisation des apports à la parcelle) est mobilisé pour accompagner la gestion des soutiens d'étiages et favoriser la meilleure efficacité possible des déstockages.

Le périmètre élémentaire du Tarn Aval est réalimenté par les retenues suivantes : Bancalié, Rassisse, les Saints-Peyres, la Raviège et les ouvrages EDF de Pinet, Jourdanie, La Croue et Rivières situés sur le cours d'eau du Tarn.

Le périmètre élémentaire du Tescou est réalimenté par la retenue du Théronnel.

Article 18 : Projets de soutien d'étiage

Concernant les projets de territoires en cours ou à venir sur le périmètre du sous-bassin Tarn :

- en cas d'adoption, l'organisme unique propose dans un délai d'un an les nouvelles mesures de gestion mise en œuvre sur le secteur concerné par le projet ;
- en cas d'abandon, l'organisme unique fait une proposition permettant de réduire la pression d'irrigation sur le secteur concerné par le projet.

Article 19 : Sensibilisation – information - communication

L'organisme unique communique à tous les partenaires concernés par la gestion de l'eau et des milieux aquatiques les bilans de campagnes et pourra, le cas échéant, réunir le CODOR à cet effet.

TITRE IV- DISPOSITIONS FINALES

Article 20 : Abrogations des autorisations existantes préalablement au plan annuel de répartition

Conformément à l'article R.214-31-2 du code de l'environnement, la présente autorisation se substitue à toutes les autorisations et déclarations de prélèvement existantes destinées à l'irrigation, quelle que soit la ressource utilisée, y compris aux autorisations issues d'une législation antérieure au 4 janvier 1992 et aux droits fondés en titre, conformément aux dispositions du 1^{er} alinéa du II de l'article L.214-6 du code de l'environnement susvisé.

Article 21 : Conditions de renouvellement de l'autorisation

Avant l'expiration de la présente autorisation, le pétitionnaire, s'il souhaite en obtenir le renouvellement, doit adresser au préfet une demande dans les conditions de délai, de forme et de contenu définis à l'article R. 214-20 du code de l'environnement, soit deux ans au moins avant l'expiration de la présente autorisation. Si le pétitionnaire ne souhaite pas obtenir le renouvellement de l'autorisation, il en informe le préfet dans les mêmes délais.

Article 22 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 23 : Défaillance de l'organisme unique

Conformément à l'article R. 211-116 du code de l'environnement, en cas de défaillance de l'organisme unique désigné en application du I de l'article R. 211-113 et lorsqu'une mise en demeure notifiée à l'organisme est restée sans effet pendant un mois, le préfet peut, après avoir mis l'organisme en mesure de présenter ses observations, mettre fin à sa mission.

Article 24 : Autres réglementations

La présente autorisation ne dispense en aucun cas le bénéficiaire de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par les réglementations autres que celles en application desquelles elle est délivrée.

Article 25 : Compatibilité avec les documents de planification

Les prélèvements faisant l'objet de l'autorisation unique pluriannuelle doivent être compatibles avec les orientations fondamentales et les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE Adour-Garonne et avec les objectifs généraux et le règlement des SAGE Agout et Tarn Amont.

Article 26 : Publicité

Conformément à l'article R 214-19 du code de l'environnement, la présente autorisation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne,
- affichage en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) pour une durée de 1 mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat du maire,
- tenue à la disposition du public en mairie d'Albi (commune siège de l'OUGC Tarn) au-delà de la durée de l'affichage,
- parution sur le portail Internet des services de l'Etat des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de un an,
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont,
- publication d'un extrait dans deux journaux locaux ou régionaux du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne par les soins de la préfecture du Tarn et aux frais du pétitionnaire.
- le présent arrêté sera déposé en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consulté par toute personne intéressée. Il devra également être affiché dans les dites mairies, pendant une durée minimale d'un mois. Cette formalité sera justifiée par un certificat d'affichage des maires concernés à retourner par mail à la direction départementale des territoires du département concerné.

Un dossier sur l'opération autorisée est mis à disposition du public pour consultation aux directions départementales des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne et à la mairie d'Albi pendant deux mois à compter de la publication du présent arrêté.

Article 27 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Article 28 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet
et par délégation,
Le secrétaire général,

Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de Tarn-et-Garonne

Pierre BESNARD

Le préfet de l'Aveyron
Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Dominique CONSILLE

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation
La Chef du Service Eau et Inondation

Françoise TROMAS

Le préfet de Haute-Garonne

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Hérault,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Olivier JACOB

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture

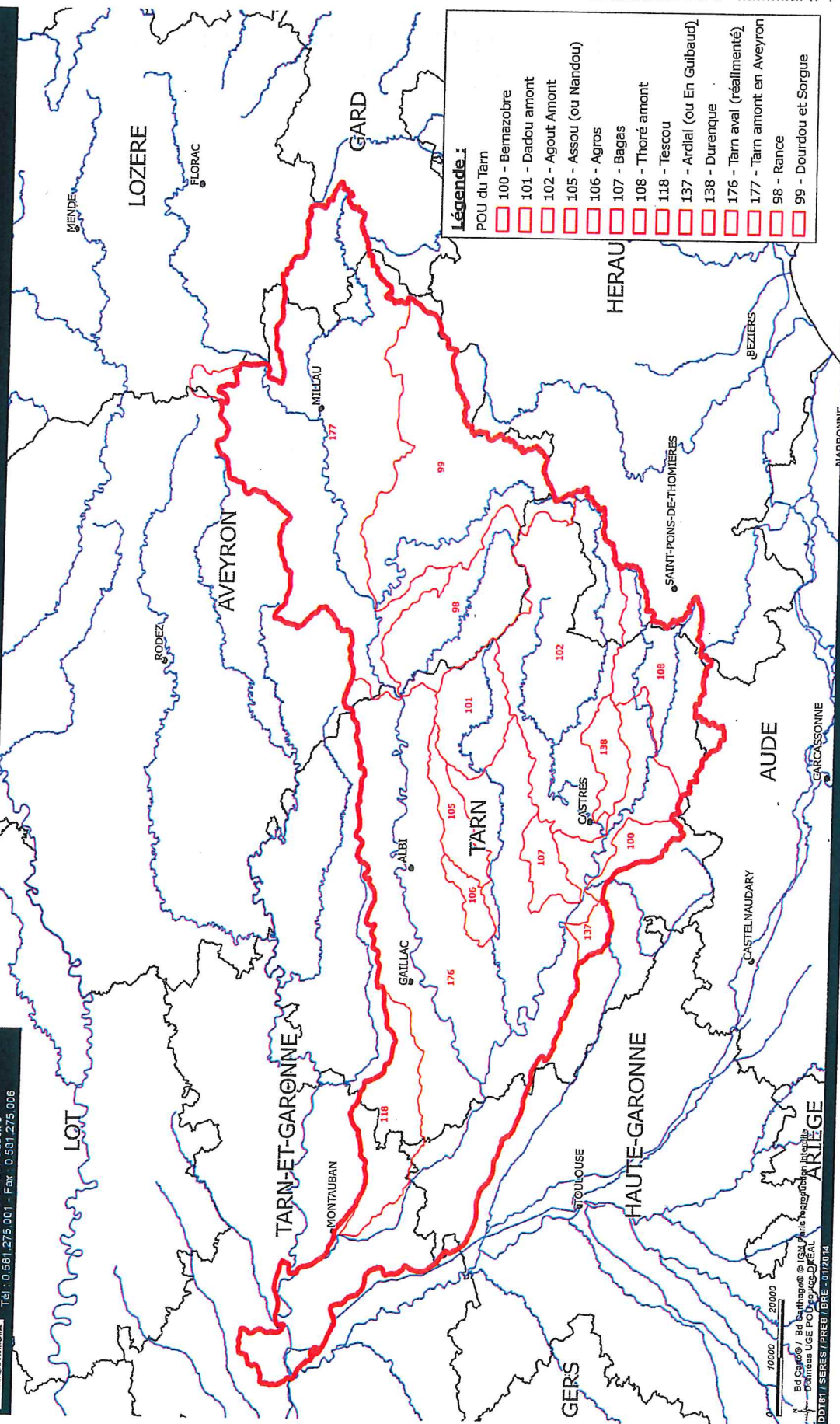
Marie-Blanche BERNARD

ANNEXE 1 : PERIMETRES ELEMENTAIRES DU SOUS-
BASSIN TARN



Direction Départementale des Territoires du Tarn
 19 rue de Clon 81013 ALBI Cedex 9
 Tél. 0 561 275 001 - Fax. 0 561 275 006

Périmètre organisme unique sous-bassin Tarn



Légende :

- POU du Tarn
- 100 - Bernazobre
 - 101 - Dadou amont
 - 102 - Agout Amont
 - 105 - Assou (ou Nandou)
 - 106 - Agros
 - 107 - Bagas
 - 108 - Thoré amont
 - 118 - Tescou
 - 137 - Ardial (ou En Guibaud)
 - 138 - Durenque
 - 176 - Tarn aval (réalignement)
 - 177 - Tarn amont en Aveyron
 - 98 - Rance
 - 99 - Dourdou et Sorgue

Protocole IGN du 24 octobre 2011



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU TARN**

Service eau, risques environnement et
sécurité

Pôle risques, eau, biodiversité et
environnement

Bureau ressources en eau

**Arrêté inter-préfectoral du 20 JUIN 2016
délivrant l'homologation du plan annuel de répartition 2016 / 2017 à l'organisme
unique du sous-bassin Tarn sur le sous-bassin Tarn au titre du code de
l'environnement,**

LE PRÉFET DE
L'AUDE,

Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE
L'AVEYRON,

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU GARD,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
LA REGION LANGUEDOC-
ROUSSILLON- MIDI-PYRENEES
PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE
L'HERAULT,

Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DU TARN,
Chevalier de la Légion d'Honneur

LE PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE,

- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le décret du Président de la République du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Thierry GENTILHOMME en qualité de préfet du Tarn ;
- Vu le décret du Président de la République du 10 juin 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Louis LAUGIER en qualité de préfet de l'Aveyron ;
- Vu le décret du Président de la République du 24 septembre 2015 portant nomination de Monsieur Jean-Marc SABATHÉ en qualité de préfet de l'Aude ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre POUËSSEL en qualité de préfet de l'Hérault ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier LAUGA en qualité de préfet du Gard ;
- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre BESNARD en qualité de préfet de Tarn-et-Garonne ;

- Vu le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pascal MAILHOS en qualité de préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et de préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à autorisation en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.2.0, 1.2.1.0, 1.2.2.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux prélèvements soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement et relevant des rubriques 1.1.1.0, 1.1.2.0, 1.2.1.0 ou 1.3.1.0 de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 31 janvier 2013, modifié par l'arrêté interdépartemental du 30 avril 2015, relatif à la délimitation du périmètre de gestion collective et désignant la chambre d'agriculture du Tarn comme organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le sous-bassin du Tarn ;
- Vu l'arrête inter-préfectoral du 15 avril 2014 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de l'Agout ;
- Vu l'arrêté interdépartemental du 15 décembre 2015 portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-Amont ;
- Vu l'arrêté cadre interdépartemental portant définition d'un plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Tarn du 8 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle délivrée à l'organisme unique du sous-bassin Tarn en date du 20 juin 2016 ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE) 2016-2021 approuvé par le préfet coordonnateur de bassin le 1^{er} décembre 2015 et entré en vigueur le 21 décembre 2015 ;
- Vu le plan de répartition présenté en date du 1er février 2016 et complété en date du 29 avril 2016 au titre de l'article R. 211-112 du code de l'environnement par l'organisme unique du sous-bassin Tarn en vue d'obtenir son homologation ;
- Vu la publication dans deux journaux locaux / régionaux en janvier 2014 de l'avis de l'OUGC invitant les irrigants à lui faire connaître leurs besoins de prélèvement, conformément à l'article R. 214-31-1 du code de l'environnement ;
- Vu l'ensemble des pièces du dossier de la demande susvisée ;
- Vu le plan annuel de répartition comportant les informations relatives aux préleveurs irrigants telles que prévues au deuxième alinéa de l'article R.214-45 du code de l'environnement qui précise les modalités de prélèvement envisagées pour chacun d'eux au cours de l'année et par point de prélèvement figurant en annexe 1.
- Vu le rapport du 03 mai 2016 du service de police de l'eau et du milieu aquatique de la direction départementale des territoires (DDT) du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 10 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Gard ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 24 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Haute-Garonne ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 23 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aveyron ;

- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Aude ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 26 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de l'Hérault ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 27 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques du Tarn ;
- Vu l'avis favorable, dans sa séance du 20 mai 2016, du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Tarn-et-Garonne ;
- Vu le courrier du 30 mai 2016 par lequel l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn a été destinataire du projet d'arrêté et invité à formuler ses éventuelles observations écrites ;
- Vu la réponse formulée par l'organisme unique de gestion collective du sous bassin Tarn le 3 juin 2016 ;

CONSIDERANT que « l'installation, l'ouvrage, les travaux et activités » faisant l'objet de la demande sont soumis à autorisation préfectorale unique pluriannuelle au titre du code de l'environnement ;

CONSIDERANT que conformément au deuxième alinéa de l'article R. 214-45 du code de l'environnement, le plan de répartition présenté comporte les modalités de prélèvement envisagées pour chaque préleveur irrigant au cours de l'année et par point de prélèvement. Cette déclaration mentionne, s'il s'agit d'une personne physique, les noms, prénoms et domicile des bénéficiaires et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire de la déclaration. Il est donné acte de cette déclaration.

CONSIDERANT que conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, le préfet du département concerné transmet les notifications individuelles à chaque irrigant mentionnant le volume d'eau qu'il leur est accordé de prélever ainsi que les modalités de prélèvement en application du plan annuel de répartition figurant en annexe 1 ;

CONSIDERANT que les volumes demandés par l'organisme unique du sous-bassin Tarn dans le présent plan de répartition sont conformes aux volumes autorisés dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau pour l'irrigation agricole ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec les dispositions du SDAGE Adour-Garonne 2016-2021 et notamment l'orientation C destinée à améliorer la gestion quantitative et n'est pas de nature à compromettre l'objectif d'atteinte du bon état écologique et chimique pour les masses d'eau superficielles et souterraines comprises sur le périmètre de gestion collective du sous-bassin Tarn ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Agout » ;

CONSIDERANT que le projet est compatible avec le plan d'aménagement et de gestion durable et conforme au règlement du SAGE « Tarn amont » ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L. 414-4 du code de l'environnement, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 ;

Sur proposition de monsieur le préfet du Tarn, coordonnateur du sous-bassin du Tarn,

Arrêtent

TITRE I- OBJET DE L'HOMOLOGATION DU PLAN ANNUEL DE REPARTITION

Article 1^{er} : Bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition

Le pétitionnaire désigné ci-dessous :

Organisme unique de gestion collective à usage d'irrigation du sous-bassin Tarn

96 rue des agriculteurs - BP89

81 003 – Albi cedex,

représenté par le président de la chambre d'agriculture du Tarn, est bénéficiaire de l'homologation du plan annuel de répartition prévue aux articles R. 214-31-1 à R.214-31-3 du code de l'environnement, sous réserve du respect des prescriptions définies par le présent arrêté.

Article 2 : Durée de l'homologation du plan annuel de répartition

L'homologation du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016 / 2017 est accordée pour la période « été » allant jusqu'au 31 octobre 2016 et la période « hiver » du 1^{er} novembre 2016 au 31 mai 2017. Dans tous les cas cette homologation du plan annuel de répartition peut être révisée sur demande du préfet ou de l'organisme unique selon les modalités prévues à l'article R. 214-18 du code de l'environnement.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Article 3 : Conformité au plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

Les installations, ouvrages, travaux ou activités, objets de la présente autorisation, sont situés, installés et exploités conformément au plan de répartition et contenu du dossier d'homologation pour la campagne d'irrigation 2016/2017.

Article 4 : Modification du plan annuel de répartition pour la campagne d'irrigation 2016/2017

La modification du plan de répartition doit être compatible avec les prescriptions du présent arrêté en conservant le principe d'équité entre irrigants, y compris dans le cadre de la réduction des volumes en vue d'atteindre l'équilibre quantitatif.

En cours d'année, et après homologation du plan de répartition initial, l'organisme unique peut demander au préfet référent une évolution du plan de répartition. Elle comprend les éléments décrits dans l'arrêté d'autorisation unique pluriannuelle et entraîne une nouvelle notification de volume par le(s) préfets(s) aux irrigants concernés.

Dans le cas où cette nouvelle répartition n'excède pas 10 % du volume homologué pour chaque terme « période- périmètre élémentaire – type de ressource », celle-ci ne nécessite pas d'homologation, ni de

soumission préalable au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST).

Article 5 : Notification aux préleveurs irrigants concernés par le plan de répartition

Les préfets de chacun des départements concernés notifient à chaque irrigant le volume d'eau qu'il peut prélever en application du plan de répartition, joint en annexe 1, et les conditions de prélèvement à respecter.

La notification adressée à chaque irrigant doit obligatoirement se conformer aux prescriptions édictées à l'annexe 2 du présent arrêté.

Article 6 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

TITRE II- DISPOSITIONS FINALES

Article 7 : Publicité

Conformément à l'article R. 214-31-3 du code de l'environnement, la présente homologation fait l'objet des publications suivantes :

- parution au recueil des actes administratifs des préfetures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne ;
- parution sur le portail internet des services de l'État des préfetures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne pour une durée de six mois ;
- transmission au président des commissions locales de l'eau (CLE) des SAGE Agout et Tarn-Amont.
- la présente homologation sera déposée en mairie des communes concernées afin de pouvoir être consultée par toute personne intéressée. Elle devra également être affichée dans les dites mairies pendant une durée minimale d'un mois.

Article 8 : Délais et voies de recours

Pour les tiers : dans un délai de deux mois à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs du présent arrêté, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un recours gracieux adressé à monsieur le préfet,
- un recours hiérarchique adressé au ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.

Le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Le présent arrêté est susceptible de recours par les tiers devant le tribunal administratif de Toulouse, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs dans un délai de deux mois.

Pour le pétitionnaire : tout recours à l'encontre de la présente décision peut être porté devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois suivant sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision. Dans ce cas, le recours contentieux peut alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de cette demande).

Article 9 : Exécution

Les secrétaires généraux des préfectures du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les directeurs départementaux des territoires du Tarn, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault et de Tarn-et-Garonne, les maires des communes concernées, les chefs des services départementaux de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) des départements sus-visés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Pour le Préfet,
Le préfet du Tarn
et par délégation,
Le secrétaire général,



Laurent GANDRA-MORENO

Le préfet de Tarn-et-Garonne


Pierre BESNARD

Le préfet de l'Aveyron

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,


Dominique CONSILLE

Le préfet du Gard

Pour le Préfet et par délégation
La Chef du Service Eau et Inondation



Françoise TROMAS

Le préfet de Haute-Garonne

Pour le Préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général

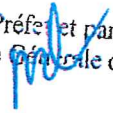

Stéphane DAGUIN

Le préfet de l'Hérault,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général


Olivier JACOB

Le préfet de l'Aude

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture


Marie-Blanche BERNARD

ANNEXE 1 : PLAN DE REPARTITION 2016 / 2017

- Annexe 1-A : périmètre n°98 – Rance

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,13 hm ³
V demandé total =	0,13 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DUMAS Didier	Le bourg	81250 MIOLLES		9 000	10	oules (O3750510)	81250	MIOLLES
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC		4 000	30	Le Gos (O3760500) DEC	12550	PLAISANCE
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
GAEC DE LAS CONQUES	LES CONQUES	12370 COMBRET		18 000	30	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
GAEC DU ROUCADOU	LE ROUCADOU	12370 COMBRET		14 874	30	rance le (rivière)	12370	COMBRET
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		4 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE
				2 500	20	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
				50 000	40	rance (O3700550)	81250	CURVALLE
GAYRAUD JEAN LOUIS	MOUNES	12370 MOUNES-PROHENCOUX		6 032	20	rance le (rivière)	12370	MOUNES-PROHENCOUX
GUILLOTH Vincent	LE ROUCAN BAS	12370 BELMONT-SUR-RANCE		4 445	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
				5 405	25	rance le (rivière)	12370	BELMONT-SUR-RANCE
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	2 250	60	rance le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES
				3 750	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 0,04 hm³
 V demandé total = 0,04 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

préleveur	adresse	CP commune
CONDOMINES ALAIN	ESTOURS	12380 POUSTHOMY
EARL DE RAYROLLES	RAYROLLES	12550 COUPIAC
GAEC DE MONTEILS	Monteils	12380 SERRE
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY

Caractéristiques des prélèvements

pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
	10 000	30	PLAN D'EAU: 30	12380	POUSTHOMY
	7 000	30	PLAN D'EAU: 523 /ravin de la mole	12550	COUPIAC
	15 050	25	PLAN D'EAU : la Borie d'Alricie	12380	SERRE
	10 800	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINTE-JUERY

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°98 - Rance - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE CALQUET	CALQUET	81250 CURVALLE	oui	4 500	43	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
GAEC DU BOIGRAND	Le Farret	12550 SAINT-JUERY		4 750	25	PLAN D'EAU: 2707	12550	SAINTE-JUERY	irrigation hors été
GAEC SUAU LA LANDE	La Lande	81250 CURVALLE		1 500	20	rance le (rivière)	12550	PLAISANCE	irrigation hors été
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		27 750	40	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
				13 200	60	rance (O3700550)	81250	CURVALLE	irrigation hors été

- Annexe 1-B : périmètre n°99 – Dourdou et Sorgue

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	1,00 hm ³
V demandé total =	1,15 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP commune
ANGLADE JEAN FRANCOIS	Laboual Bournac	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	2 787	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
ARVIEU FRANCIS	CAMPLONG	12360 CAMARES		8 571	25	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
BERNARD MICHEL	LES CABANELLES RAYSSAC	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	6 850	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
BOUZAT GUY	LA COSTE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	2 209	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
BRO SANDRA	LES ARMAYROLS	12480 SAINT-IZAIRE		608	10	len le (ruisseau)	12480 BROQUIES
				2 325	10	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
CALMES JEAN CLAUDE	Caumillet	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	7 678	20	len le (ruisseau)	12400 SAINT-AFFRIQUE
CROS DENIS	LAURET	12360 CAMARES	oui	9 013	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		39 016	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
				34 871	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
				33 064	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
DELPON ERIC	LATOURE	12540 MARNHAGUES-ET-LATOURE	oui	291	50	annou d'(ruisseau)	12540 MARNHAGUES-ET-LATOURE
DURAND CHRISTIAN	LATOURE	12540 MARNHAGUES-ET-LATOURE	oui	525	25	sorgue la (rivière)	12540 MARNHAGUES-ET-LATOURE
EARL DE LA MONTEDE	ST FELIX DE SORGUES	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	oui	3 354	17	sorgue la (rivière)	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES
EARL DE LATOUR	LATOURE/SORGUE	12540 MARNHAGUES-ET-LATOURE		3 221	50	sorgue la (rivière)	12540 MARNHAGUES-ET-LATOURE
EARL DE LAUR	LAUR	12360 CAMARES		10 000	50	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		22 979	28	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
				25 511	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
				2 098	28	nuéjous la (rivière)	12360 FAYET
EARL DES GENETS	LA FREGIERE	12480 BROQUIES	oui	1 916	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 BROQUIES
EARL DES MENHIRS	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE	oui	8 924	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
EARL DOMAINE ALAZARD	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		6 835	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
EARL DOMAINE DE FAYET	DOMAINE DE FAYET	12360 FAYET		30 028	100	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 FAYET
EARL DU MAS D'AZAIS MR COVINHES	MAS D'AZAIS	12400 MONTLAUR	oui	5 407	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
EARL DU SALZE	LE SALZE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	14 318	60	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
EARL EUREKA BARRIERE CHANTAL	LES ROQUES	12480 SAINT-IZAIRE		8 128	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		14 132	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
				46 495	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		4 402	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 798	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
			oui	1 868	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC D'AUPIAC	AUPIAC	12360 CAMARES		26 857	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES
GAEC D'OURTIGUET	OURTIGUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		14 635	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DE BALRAS	BALRAS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		39 934	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE		19 784	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
			oui	5 977	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400 VABRES-L'ABBAYE
GAEC DE BOURNAC	Les Espinassous	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 583	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE		11 066	15	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
				1 166	15	len le (ruisseau)	12400 COSTES-GOZON
			oui	3 638	15	len le (ruisseau)	12480 BROQUIES
			oui	3 879	15	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
				3 701	10	len le (ruisseau)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR	oui	7 407	80	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		5 557	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
				18 615	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		42 630	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400 SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE LAYROLLE	LA FRÉGÈRE	12480 BROQUIES	oui	2 550	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DE PASSARET	PASSARET	12360 GISSAC		7 267	30	grauzou le (ruisseau)	12360 GISSAC
				3 481	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220 MONTLAUR
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINT ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		22 513	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
				31 409	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
				27 820	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480 SAINT-IZAIRE
GAEC DE SAINT PIERRE	ST PIERRE D'ISSIS	12360 CAMARES		5 596	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360 CAMARES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	1,00 hm ³
V demandé total =	1,15 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
				14 638	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DE SAVIGNAC	SAVIGNAC	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	9 885	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
			oui	6 867	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DE SENEGAS	SENEGAS	12360 CAMARES		6 147	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DES BERGERS DE CALMELS	LA BORIE	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	8 592	22	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DES CASTELS	BOSC	12540 FONDAMENTE	oui	19 119	35	sorgue la (rivière)	12540	FONDAMENTE
				933	35	La Fousette (O3560610)	12540	FONDAMENTE
GAEC DES TUILES	LES TUILES	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		10 746	35	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
GAEC DES VIGNOTS	BRIALS	12400 MONTLAUR		6 295	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 040	30	berlières le (ruisseau)	12540	FONDAMENTE
GAEC DU DOURDOU	SAINT FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		29 481	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				7 200	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				33 930	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU FER A CHEVAL	LE CAMBON	12400 SAINT-AFFRIQUE	oui	10 791	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		5 497	25	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
				900	25	len le (ruisseau)	12480	SAINT-IZAIRE
GAEC DU MAS DE JEAN	MAS DE JEAN	12360 CAMARES	oui	25 694	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES
GAEC DU MIRAL	LE MIRAL	12400 VABRES-L'ABBAYE		11 560	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
				29 863	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU MONTET	LE MONTET	12400 VABRES-L'ABBAYE		13 494	30	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DU PONT DU CAMBON	LE BOUSQUET	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	4 320	35	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		4 663	35	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
GINESTE JEAN FRANCOIS	LES COURTIALS	12400 COSTES-GOZON	oui	699	15	len le (ruisseau)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
				5 689	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON
HUC DIDIER	COLOMBIER	12400 SAINT-AFFRIQUE		629	35	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
LYCEE PROFESSIONNEL LA CAZOTTE	LA CAZOTTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		21 135	50	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-AFFRIQUE
MAMIER PIERRE	LA MINE	12400 SAINT-FELIX-DE-SORGUES	oui	4 924	30	sorgue la (rivière)	12400	SAINT-FELIX-DE-SORGUES
PESSAYRE JEROME	LES ARDALIES	12480 SAINT-IZAIRE		5 906	20	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE
SCEA DE MAS DE PRIVAT	MAS DE PRIVAT	12400 MONTLAUR		4 313	20	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR
SOLIER LAURENT	MAS DE BABY	12400 VERSOLS-ET-LAPEYRE		7 554	30	sorgue la (rivière)	12400	VERSOLS-ET-LAPEYRE
TEISSIER RAYMOND	LA SABATHERIE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 224	15	len le (ruisseau)	12400	SAINT-AFFRIQUE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,24 hm ³
V demandé total =	0,24 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DURAND CHRISTIAN	LATOIR	12540 MARNHAGUES-ET-LATOIR		6 000	25	PLAN D'EAU: 255	12540	MARNHAGUES-ET-LATOIR
GAEC D'ALBAGNAC	CENOMES	12360 MONTAGNOL		10 300	35	PLAN D'EAU: 2394 /ALBAGNAC	12360	MONTAGNOL
GAEC D'ANTIGNES	ANTIGNES	12540 FONDAMENTE		25 000	30	PLAN D'EAU: 2306	12540	FONDAMENTE
GAEC DE GALAMANS	GALAMANS	12400 MONTLAUR		32 000	50	PLAN D'EAU: 1075 /RINANESQUE	11220	MONTLAUR
GAEC DES AVENS	LA ROUQUETTE	12400 SAINT-AFFRIQUE		9 000	35	PLAN D'EAU: 2330 /RUISSEAU DE ROUBIAC	12400	SAINTE-AFFRIQUE
GAEC DES PASCALS	LES PASCALS	12400 VABRES-L'ABBAYE		30 000	30	PLAN D'EAU: 2319	12400	VABRES-L'ABBAYE
GAEC DES TROIS PASTRES	LE MAS VIALA	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		10 000	10	PLAN D'EAU: 2354	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA
GAEC DU BERLIERES	ST ROME DE BERLIERES	12540 FONDAMENTE		2 000	30	PLAN D'EAU: 2525	12540	FONDAMENTE
GAEC DU RAMEL	BOUTAVY	12400 MONTLAUR		64 500	35	PLAN D'EAU: 2408 /SEGALA	11220	MONTLAUR
GAEC GALZIN	MAS DE SESTIER	12360 GISSAC		50 000	50	PLAN D'EAU: 2933 /ravin de fruscas	12360	GISSAC
HERMET Philippe	ST AFFRIQUE	12400 SAINT-AFFRIQUE		5 000	30	PLAN D'EAU: 992	12400	SAINTE-AFFRIQUE

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°99 - Dourdou et Sorgues - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements							
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage	
CUMA DU MOYEN DOURDOU	ZA CALEPPO	12400 MONTLAUR		24 155	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été	
				13 100	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été	
				15 050	60	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	11220	MONTLAUR	irrigation hors été	
EARL DES COMBES	LES COMBES	12360 CAMARES		4 370	28	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été	
				3 970	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12360	CAMARES	irrigation hors été	
				1 000	28	nuéjous la (rivière)	12360	FAYET	irrigation hors été	
EARL ROUQUETTE	MAS DE NEGRE	12480 SAINT-IZAIRE		5 470	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
				8 530	50	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
FABRE JACQUES	LE PUECH	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		1 200	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
				2 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
GAEC DE BIAS	BIAS	12400 VABRES-L'ABBAYE	oui	400	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
				5 000	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été	
GAEC DE DONACOSTE	DONACOSTE	12480 SAINT-IZAIRE	oui	1 835	40	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12400	VABRES-L'ABBAYE	irrigation hors été	
				3 030	15	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA	oui	910	15	len le (ruisseau)	12400	COSTES-GOZON	irrigation hors été	
				1 205	15	len le (ruisseau)	12480	BROQUIES	irrigation hors été	
				2 700	15	dourdou amont confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
				2 000	10	len le (ruisseau)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
				3 315	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
GAEC DE LA BORIE DE CALMELS	LA BORIE DE CALMELS	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		5 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
				30 000	40	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	SAINTE-AFFRIQUE	irrigation hors été	
GAEC DE LA VERNIERE	LA VERNIERE	12400 SAINT-AFFRIQUE		6 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
GAEC DE SAINT ALYRE	SAINTE ALYRE	12480 SAINT-IZAIRE		7 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
GAEC DU DOURDOU	SAINTE FÉLIX DE DOURDOU	12400 CALMELS-ET-LE-VIALA		6 500	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	irrigation hors été	
				8 630	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
				4 000	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été	
	7 760	30	dourdou aval confl. sorgues le (rivière)	12400	CALMELS-ET-LE-VIALA	irrigation hors été				

- Annexe 1-C : périmètre n°100 – Bernazobre

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,56 hm ³
V demandé total =	0,46 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		20 570	45	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
AUSSAGUES Rollande	N° 10 SAINT JUST	81570 SEMALENS		5 000	20	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES		5 000	15	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBUNET-SUR-LE-SOR		2 420	12	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
				28 750	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
				11 250	60	Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
				52 500	45	sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		65 000	120	sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR
				10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				10 000	39	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL de la Peyrugue	2, Route de l'Auberge	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		6 900	36	Nappe d'accompagnement esquilrol (O4550580)	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE		24 200	30	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		60 000	100	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		1 000	25	mouscaillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		7 260	22	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
				12 100	28	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
				35 000	25	Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		32 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				30 000	35	bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				16 000	30	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
REGIS YANNICK	Rauly	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		500	5	sor (O45-0400)	81570	SEMALENS
SARL Guirola et Fils	Les Gautéries	81570 SEMALENS		9 680	36	bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		2 000	40	bernazobre (O4550500)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		10 000	40	Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES						

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	0,10 hm ³
V demandé total =	0,07 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		15 850	24	Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE		24 200	32	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		12 500	10	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
				12 500	8	Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,42 hm ³
V demandé total =	0,38 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE		4 800	0	PLAN D'EAU 2524 : LE JARDINIER	81710	NAVES
BERNARD Michel	En Alary	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		2 500	40	PLAN D'EAU 2234 : LES SIEGES	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
BOUSSIÈRE BERNARD	EN MENOU	81290 LABRUGUIÈRE		5 210	20	PLAN D'EAU 2433 : LANDE BASSE	81290	LABRUGUIÈRE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		9 000	45	PLAN D'EAU 2829 : LA PLAINE DE L'OR	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
				3 150	45	PLAN D'EAU 2830 : GARRIGUET	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURTALS	81570 SEMALENS		17 000	50	PLAN D'EAU 4482 : LES HOURTALS	81570	SEMALENS
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		12 000	30	PLAN D'EAU 2197 : BEAUPRE	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIÈRE		20 000	30	PLAN D'EAU 2304 : TREGAS	81290	LABRUGUIÈRE
				19 000	30	PLAN D'EAU 2555 : TREGAS	81290	LABRUGUIÈRE
EIRL BAYSSETTE BENOIT	Plaine de la Borie Calmon	81200 AIGUEFONDE		7 000	25	PLAN D'EAU 2260 : MASSEPORT VIEUX	81290	LABRUGUIÈRE
GAEC DES CEVENNES	Cévennes	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		15 000	39	PLAN D'EAU 3215 : LA VERGNIÈRE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
OLIVIER Jean-Louis	Foncrouzaule	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		10 400	60	PLAN D'EAU 2976 : PAYSSIEU	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
POUSTHOMIS NICOLAS	La Métairie Neuve	81290 SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES		26 500	35	PLAN D'EAU 2297 : METAIRIE NEUVE	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
				18 400	35	PLAN D'EAU 3030 : LES MONTAGNOLS	81290	SAINT-AFFRIQUE-LES-MONTAGNES
SCEA DE TROUPIAC	Troupiac	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		191 000	35	PLAN D'EAU 2815 : LE TRAVERS	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES
SCEA MASCARENS	LE SEGALA	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		4 115	45	PLAN D'EAU 2823 : MASCARENS	81710	NAVES
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES		10 000	40	PLAN D'EAU 2398 : LA LANDE	81710	NAVES

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°100 - Bernazobre - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Assemat Jacques	La Rive	81200 AIGUEFONDE	21 780	45		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
CABOT FRANCIS	18 CHEMIN DE LA MOULINE	81100 CASTRES	5 000	15		Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81710	NAVES	irrigation hors été
EARL BARTHES	En Rossignol	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	2 420	12		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBUNET-SUR-LE-SOR	7 300	24		Nappe Perche DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
			28 750	60		Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
			11 250	60		Nappe d'accompagnement sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
			37 500	45		sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
			11 250	120		sor (O45-0400)	81580	CAMBUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
EARL Côteaux des Bessous	11, Les Bessous	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	10 000	40		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
			10 000	35		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
EARL en Bajou	En Bajou N7	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	4 840	10		bernazobre (O4550500)	81580	SOUAL	remplissage hivernal lac
EARL FEVRIER	Trégas	81290 LABRUGUIERE	27 740	30		bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DE LA SIGOURRE	La Lande Basse	81290 LABRUGUIERE	7 260	22		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
			24 200	32		Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
			12 100	28		bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DU MOULIN A VENT	4 Le moulin à vent	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	18 150	25		Nappe d'accompagnement Perche (O4550620)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
			14 520	30		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
			6 050	35		bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
GAEC ESTEVE Frères	Le Bessous Del Prat	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	8 760	10		Nappe Bernazobre (O4550500) DEC	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
REGIS YANNICK	Raully	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES	10 000	30		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81290	VIVIERS-LES-MONTAGNES	irrigation hors été
SARL Guirola et Fils	Les Gautières	81570 SEMALENS	1 000	5		sor (O45-0400)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE	11 680	36		bernazobre (O4550500)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
			11 680	64		moussacillou (O4550540)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
SICARD Gilles	MONTESPIEU	81710 NAVES	13 310	40		Nappe d'accompagnement Bernazobre (O4550500)	81710	NAVES	irrigation hors été

- Annexe 1-D : périmètre n°101 – Dadou Amont

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,03 hm ³
V demandé total =	0,03 hm ³ (le volume ci-après est issu de la clef de répartition)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		14 637	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET
GAEC DE SALVIGNANE	Salvignane	81120 MONT-ROC		9 660	35	dadou amont non réalimenté	81120	MONT-ROC
GAEC MONTPOURQUIE	Montpourquie	81250 PAULINET		5 703	20	dadou amont non réalimenté	81330	RAYSSAC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,17 hm ³
V demandé total =	0,09 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AMIEL Michel	Le Bouyssounet	81250 PAULINET		15 000	0	PLAN D'EAU 2866 : BOUYSSONNET	81250	PAULINET
GAEC AUPILIERES	Aupilières	81530 MASNAU-MASSUGUIES		12 000	0	PLAN D'EAU 2614 : MAYVEILLES	81530	MASNAU-MASSUGUIES
GAEC DE LA CROIX	LA CROIX	81330 RAYSSAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2613 : LE CROUZET	81330	RAYSSAC
GAEC DES GAUBERTS	Les Gauberts	81250 PAULINET		16 000	15	PLAN D'EAU 2154 : LES GAUBERTS	81250	PAULINET
GAEC DU BURG	Le Burg	81250 PAULINET		14 000	40	PLAN D'EAU 5902 : LE BURG	81250	PAULINET
GAEC LE PEYROLIE	Les Peyrolles	81250 PAULINET		31 000	35	PLAN D'EAU 2506 : BESOUBRE	81250	PAULINET

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°101 - Dadou amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC DE BOUYSSOU	Le Bouyssou	81330 RAYSSAC		16 400	35	dadou amont non réalimenté	81250	PAULINET	irrigation hors été

- Annexe 1-E : périmètre n°102 – Agout Amont

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,06 hm ³
V demandé total =	0,06 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC ALBERT - ESCANDE	LOUS HOUMES	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		8 000	20	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
LOUP Françoise	101, La Métairie Neuve	81210 ROQUECOURBE	oui	26 250	30	agout amont (non réalimenté)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
SABLAYROLLES Jean-Pierre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		20 000	60	agout amont (non réalimenté)	81210	ROQUECOURBE
				2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC

Plan annuel de répartition**campagne 2016**

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence =	0,01 hm ³
V demandé total =	0,01 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

préleveur	adresse	CP commune
EARL du MONTALET	Haute-Vergne	81230 LACAUNE

Caractéristiques des prélèvements

pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
	8 000	15	nappe caunaise DEC	81320	MOULIN-MAGE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,20 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AZAM Joël	6, avenue des Lacs	81320 MURAT-SUR-VEBRE		0	0	PLAN D'EAU 5036 : LA PAGEOLLE	81320	MURAT-SUR-VEBRE
DESPLATS Jean-Claude	La Bouriette	81100 BURLATS		6 900	0	PLAN D'EAU 3005 : TERRE NEGRE	81100	CASTRES
EARL de la Gruasse-Gieussels	La Gruasse	34330 SALVETAT-SUR-AGOUT		1 500	0	lac ruisseau de Gieussels	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
GAEC DE LOUSTALNAU	Loustalnaud	81210 SAINT-JEAN-DE-VALS		3 500	27	lac ravin 309/2	34330	SALVETAT-SUR-AGOUT
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		12 300	25	PLAN D'EAU 4288 : LOUSTALNAU	81210	SAINTE-JEAN-DE-VALS
				13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE
				3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100	CASTRES

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°102 - Agout amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC PLO DAL REY	Le Plo dal Rey	81210 SAINT-GERMIER		3 850	40	PLAN D'EAU 4298 : CANTEPERLIC	81100	CASTRES	irrigation hors été
				13 600	30	PLAN D'EAU 4215 : PUECH CABRIER	81210	ROQUECOURBE	irrigation hors été
SABLAYROLLES Jean-Pierre	Cap d Ase ROUTE DE CASTRES	81260 BRASSAC		2 000	18	Ruisseau du Terral (puech margot)	81260	CASTELNAU-DE-BRASSAC	irrigation hors été

- Annexe 1-F : périmètre n°105 – Assou

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,10 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		3 550	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
GAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIEYS-TEULET		7 100	10	assou (O4760500)	81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS	oui	14 200	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
GAEC de Mousquette	La Salesse	81120 LOMBERS		12 000	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		6 050	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	1,09 hm ³
V demandé total =	1,00 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		26 339	38	PLAN D'EAU 2317 : SAURY	81120	LABASTIDE-DENAT
ANTOINE Richard	Puech Franc	81120 FAUCH		27 000	30	PLAN D'EAU 1996 : BARTHILE	81120	FAUCH
BARTHE Catherine	Viguier	81120 DENAT		32 800	40	PLAN D'EAU 2275 : LE VIGUIER	81120	DENAT
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS		16 500	0	PLAN D'EAU 2624 : MOLIÈRE	81120	LOMBERS
CAUSSE CLAUDINE	Las Vasieyres	81120 LOMBERS		10 000	0	PLAN D'EAU 2031 : BAURET	81120	LOMBERS
EARL CORNEVENT	La Fourmie	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		6 550	0	PLAN D'EAU 2345 : LA FOURMI	81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
EARL D'ESCARLIOT	Lieu dit ESCARLIOT	81120 LOMBERS		8 500	15	PLAN D'EAU 2019 : LES ESCARLOTS	81120	LOMBERS
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 000	30	PLAN D'EAU 4490 : CRESPIN ET PEYROL	81120	DENAT
EARL DE LA CAPE BASSE	La Cape Basse	81120 LOMBERS		38 000	0	PLAN D'EAU 2707 : LA CAPE BASSE	81120	LOMBERS
EARL DE TRINQ	Mouziéys Teulet	81430 MOUZIÉYS-TEULET		42 000	0	PLAN D'EAU 1866 : LE TRINQ CELERET	81430	MOUZIÉYS-TEULET
EARL du RAMIER	Le Ramier	81120 FAUCH		38 000	35	PLAN D'EAU 2877 : LE RAMIER	81120	FAUCH
EARL LA REGENTERIE	LA REGENTERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		31 100	36	PLAN D'EAU 2690 : LA REGENTERIE	81120	LABASTIDE-DENAT
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIÉYS-TEULET		19 400	0	PLAN D'EAU 3008 : PIOL	81430	MOUZIÉYS-TEULET
EARL MAGNE	Puech Jouy	81120 LOMBERS		20 456	30	PLAN D'EAU 2358 : LA ROQUE	81120	LOMBERS
EARL PLAINE DE LACALM	Cassac	81120 LAMILLARIE		14 604	20	PLAN D'EAU 2637 : LA PRADELLE	81120	LAMILLARIE
EARL SOULET Arnaud	LA METAIRIE NEUVE	81120 LOMBERS		61 700	38	PLAN D'EAU 1992 : LA METAIRIE NEUVE	81120	LOMBERS
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		17 000	30	PLAN D'EAU 2927 : LA GOUTINARIE	81120	LOMBERS
GAEC AUBEROUX	La Cabane Basse	81250 PAULINET		26 600	40	PLAN D'EAU 2246 : LA BARRAQUE	81250	PAULINET
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	15 000	40	PLAN D'EAU 2936 : LE MAZET	81250	PAULINET
GAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS		134 000	60	PLAN D'EAU 4512 : LE TRIVALOU	81120	FAUCH
				14 300	45	PLAN D'EAU 2109 : LA MALACAUSSE	81120	LOMBERS
				35 030	45	PLAN D'EAU 2251 : SAINT CAPRAIS	81120	LOMBERS
				22 000	45	PLAN D'EAU 2799 : BALMES	81120	LOMBERS
GAEC DARINENQUE	Darinenque	81430 MOUZIÉYS-TEULET		7 000	10	PLAN D'EAU 2696 : DARINENQUE	81430	MOUZIÉYS-TEULET
GAEC DE L OUSTALNAU	Brignols	81120 LOMBERS		12 000	30	PLAN D'EAU 2800 : LOUSTALAOU	81120	LOMBERS
GAEC DE LA MOUSCARIE	La Mouscarie	81120 LOMBERS		15 010	0	PLAN D'EAU 2076 : LA MOUSCARIE	81120	LOMBERS
GAEC de Mousquette	La Salesses	81120 LOMBERS		31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSQUONIE	81120	DENAT
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH
GAEC LE PIOCH DE L'AIR	Puech Audiart	81120 FAUCH		13 700	0	PLAN D'EAU 2190 : LOU LATTIE	81120	FAUCH
GAEC MASSALIES	Massaliès	81120 DENAT		14 927	20	PLAN D'EAU 3160 : LOU PRADAL	81120	DENAT
GAEC Moulin Cazelles	Les Cazelles	81120 FAUCH		33 000	50	PLAN D'EAU 2753 : LES CAZELLES	81120	FAUCH
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	21	PLAN D'EAU : BAURET LE HAUT	81120	LOMBERS
MOLINIER Simon	Bauret	81120 LOMBERS		30 400	28	PLAN D'EAU 3012 : LA RIVIERE	81120	LOMBERS
PANIS Caroline	Le Colombier	81120 RONEL		27 000	35	PLAN D'EAU 2155 : LE COLOMBIER	81120	RONEL
ROQUES Guillaume	La Poulinenque	81120 LOMBERS		30 000	20	PLAN D'EAU 2111 : ASSES	81120	LOMBERS
ROUSTIT ALAIN	La Cabane de Bessié	81250 PAULINET		19 000	35	PLAN D'EAU 2801 : BASSALS	81250	PAULINET
SCEA DU COLOMBIER	Au Colombier	81120 DENAT		22 000	15	PLAN D'EAU 2108 : LE COLOMBIER	81120	DENAT
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 000	0	PLAN D'EAU 2632 : LA GOURGUE	81120	SIEURAC

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°105 - Assou - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
BOUTEILLE Michèle	Ambrozi	81120 LOMBERS		8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
CAUSSE Aline	Molière	81120 LOMBERS	oui	8 520	15	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
EARL DE BON REPOS	BONREPOS	81120 DENAT		17 040	30	assou (O4760500)	81120	DENAT	remplissage hivernal lac
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES	oui	8 610	30	assou (O4760500)	81990	FREJAIROLLES	irrigation hors été
EARL LA REGENERIE	LA REGENERIE	81120 LABASTIDE-DENAT		4 544	8	Affluent de l'assou (O4761710)	81120	LABASTIDE-DENAT	irrigation hors été
EARL LA TERRALIE	La Terralié	81430 MOUZIEYS-TEULET		0	0	Nappe d'accompagnement assou (O5240550)	81430	MOUZIEYS-TEULET	remplissage hivernal lac
GAEC DE CASSOU	CASSOU LE BAS	81120 LOMBERS		12 000	10	tincamba (O4761270)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
GAEC de Mousquette	La Salesses	81120 LOMBERS		28 400	25	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
				31 650	30	PLAN D'EAU 2230 : BOUYSSOUSOUNIE	81120	DENAT	irrigation hors été
				47 300	60	PLAN D'EAU 5581 : LES FONTARIES	81120	FAUCH	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		2 000	30	assou (O4760500)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
LAPEYRE Vincent	Bauret	81120 LOMBERS		10 000	0	Affluent du Ruisseau de Bagenac (O4762120)	81120	LOMBERS	remplissage hivernal lac
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		17 040	35	assou (O4760500)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été

- Annexe 1-G : périmètre n°106 – Agros

Plan annuel de répartition**campagne 2016**

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 0,10 hm³
V demandé total = 0,05 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

préleveur	adresse	CP commune
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE

Caractéristiques des prélèvements

pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
	44 100	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL
	4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,77 hm ³
V demandé total =	0,68 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
Cayzac Yves	13 Vents	81300 LABESSIERE-CANDEIL	1 500	0	PLAN D'EAU 3205 : TREXEBENTS	81300	LABESSIERE-CANDEIL
			1 020	0	PLAN D'EAU 3206 : TREXEBENTS	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL	11 000	0	PLAN D'EAU 2767 : SAINT ANNE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE LA BOUTIE	Janeou	81300 LABESSIERE-CANDEIL	25 000	0	PLAN D'EAU 247 : JANEOU	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL DE PICATALENS	Bras	81300 GRAULHET	15 000	0	PLAN D'EAU 2036 : PUECH AYMIE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
			16 000	0	PLAN D'EAU 3080 : BRAS	81300	GRAULHET
			35 000	20	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300	GRAULHET
EARL DOMAINE AUSSENDES	Aussendes	81120 LOMBERS	88 280	15	PLAN D'EAU 1857 : AUSSENDES	81120	LOMBERS
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS	36 200	55	PLAN D'EAU 2651 : FOUNBELLE	81120	LOMBERS
EARL MADAULE BRUNO	LA DURAULIE	81120 POULAN-POUZOLS	28 500	30	PLAN D'EAU 2928 : LA DURAULIE BASSE	81120	POULAN-POUZOLS
EARL MILLET	PERGES	81300 GRAULHET	1 800	0	PLAN D'EAU 2805 : PERGES	81300	GRAULHET
EARL PALAFFRE	Le Bugarel	81120 LAMILLARIE	27 770	20	PLAN D'EAU 2233 : LE BUGAREL	81120	LAMILLARIE
EARL PENDARIES Benoit & Fabien	VITRAC	81120 SIEURAC	6 000	15	PLAN D'EAU 5214 : VITRAC LES PLOTS	81120	SIEURAC
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT	59 500	50	PLAN D'EAU 2336 : BORIE BLANCHE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
EARL SAINT FLOUR	La Borie Basse	81300 GRAULHET	42 100	45	PLAN D'EAU 2156 : LA BORIE BAS	81300	GRAULHET
			35 000	0	PLAN D'EAU 3018 : SAUX	81300	GRAULHET
GAEC BOVINS PORCS	La Durantié	81120 LOMBERS	29 000	45	PLAN D'EAU 2937 : LA DURANTIE	81120	LOMBERS
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL	10 000	36	PLAN D'EAU 2751 : PLAINE DE VIDALOU	81300	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE	45 000	30	PLAN D'EAU 3029 : CASSE	81120	LAMILLARIE
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	10 000	30	PLAN D'EAU 2236 : LA PIEULARIE NEUV	81300	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN	24 800	0	PLAN D'EAU 2769 : CLOT DE VAYSSE	81300	LABESSIERE-CANDEIL
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES	3 000	0	PLAN D'EAU 3116 : BARRAU	81300	LASGRAISSES
GARRIGUES Yannick	Conté Haut	81300 LABESSIERE-CANDEIL	25 600	0	PLAN D'EAU 2518 : CONTE HAUT	81300	LABESSIERE-CANDEIL
MONFRAIX JEROME	La Serboulié	81300 GRAULHET	18 050	15	PLAN D'EAU 245 : LA SERBOULIE	81300	GRAULHET
PUECH JEANNINE	le bugarel	81120 LAMILLARIE	4 300	20	PLAN D'EAU 2949 : PUECH DE LA GOURG	81120	LAMILLARIE
REGOURD Alain	Les Condats	81300 BUSQUE	10 000	28	PLAN D'EAU 2681 : LECOUCOU	81300	LASGRAISSES
RIVIERE Jérôme	La Bouriasse	81300 GRAULHET	24 000	30	PLAN D'EAU 2250 : FONVIEILLE	81300	GRAULHET
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET	6 900	30	PLAN D'EAU 2807 : MALAURENS	81300	LABESSIERE-CANDEIL
SCEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC	23 200	30	PLAN D'EAU 3057 : PRAT GRAND - LA P	81120	SIEURAC
TAILLEFER Olivier	La Pieularié Vieille	81300 LABESSIERE-CANDEIL	12 000	0	PLAN D'EAU 2673 : PIEULARIE VIEILLE	81300	LABESSIERE-CANDEIL

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°106 - Agros - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALBINET PATRICK	Les Cabannes	81300 LABESSIERE-CANDEIL		500	40	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL Blanc de Saint Gély	Saint Gély	81300 LASGRAISSES		24 000	35	agros (O4780500)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		4 000	28	nigret (O4780680)	81300	LASGRAISSES	irrigation hors été
GAEC COTE BLANCHE	Cote Blanche Le Bouriou	81300 LABESSIERE-CANDEIL		4 400	36	vialas (O4780820)	81300	LABESSIERE-CANDEIL	irrigation hors été
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	50	agros (O4780500)	81300	GRAULHET	remplissage hivernal lac

- Annexe 1-H : périmètre n°107 – Bagas

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 0,39 hm³
 V demandé total = 0,28 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC	
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES	
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
				2 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	
BASCOUL Jean-Philippe	87 chemin de Bellevue	82440 REALVILLE	oui	600	20	bagas (O46-0400)	81210	MONTFA	
EARL ANMACLAU	Marfic	81570 CUQ		35 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ	
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		19 150	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	
			oui	200	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
			oui	200	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	
			oui	200	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	
EARL du CONDUCHÉ	Conduché	81440 LAUTREC		3 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		40 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
GAEC DE MARIBAL	MARIBAL	81440 JONQUIERES		15 680	15	poulobre (O4610590)	11220	JONQUIERES	
				30 800	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	
				19 150	4	Affluent Poulobre O4611200	11220	JONQUIERES	
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC	
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelle	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		28 725	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
			oui	28 725	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	
PY Jean-Pierre	Coustarral	81440 LAUTREC		1 915	20	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81440	LAUTREC	
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		5 000	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	
RP 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		600	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,81 hm ³
V demandé total =	0,65 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC		4 200	15	PLAN D'EAU 4294 : BERJADE	81440	LAUTREC
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		154 000	25	PLAN D'EAU 5266 : BORIO NOBO	81440	BROUSSE
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		18 500	0	PLAN D'EAU 2267 : LA BARTHELE	11220	JONQUIERES
BARDOU Gaël	Combelasse	81440 LAUTREC		9 500	35	PLAN D'EAU 2338 : COMBELASSE	81440	LAUTREC
CLAUZEL Gilles	Les Bories	81440 JONQUIERES		25 000	36	PLAN D'EAU 1838 : Les Bories	81440	LAUTREC
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		23 000	15	PLAN D'EAU 2548 : LA GUIRAUDIE	11220	JONQUIERES
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		40 000	40	PLAN D'EAU 2718 : BATIFOL	81440	LAUTREC
				2 500	40	PLAN D'EAU 3460 : ENGUILLOUX	81440	LAUTREC
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		13 300	25	PLAN D'EAU 2073 : BELBEZE	81440	LAUTREC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		10 938	0	PLAN D'EAU 2884 : LA GARDIE	81440	LAUTREC
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	PLAN D'EAU 2547 : LA ROQUE AVENTS	81440	PEYREGOUX
EARL DU SENTIER	Salvepoule	81440 LAUTREC		12 000	32	PLAN D'EAU 3019 : SALVEPOULE	81440	LAUTREC
EARL FAGUET	Ricalens	81440 PUYCALVEL		19 900	15	PLAN D'EAU 2454 : CHATEAU DE RICALÉ	81570	CUQ
EARL LAMOTHE	La Mothe	81440 VENES		33 851	15	PLAN D'EAU 1931 : LA MOTHE	81440	VENES
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	PLAN D'EAU 2796 : LA GARRIGUE	81440	VENES
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		12 000	30	PLAN D'EAU 4286 : REBOUL	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassié	81440 VENES		27 500	15	PLAN D'EAU 2780 : LA FERRASSIE	81440	VENES
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		11 000	18	PLAN D'EAU 2526 : LES NAUZES	81440	LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		30 000	30	PLAN D'EAU 3026 : BORIO NOVO	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC MILUNI	Berny 125, Route de Bresquières	81210 MONTFA		22 000	25	PLAN D'EAU 2407 : BERNY	81210	MONTFA
				9 200	0	PLAN D'EAU 2747 : LA BORIE BASSE	81210	MONTFA
RP 3X	1, rue du Pigeonnier	81440 VENES		12 960	30	PLAN D'EAU 4241 : LE GOUTI	81440	VENES
				5 000	30	PLAN D'EAU 5991 : LA MIEULE BASSE	81440	VENES
SCEA ORMIERE	SANS LUI	81440 VENES		7 000	40	PLAN D'EAU 1230 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
				7 000	40	PLAN D'EAU 6196 : FENAYROLS	81440	LAUTREC
TRULHET JEAN MARC	17 RUE ALBERT 1ER	81000 ALBI		28 500	30	PLAN D'EAU 1969 : LENGARI	81440	LAUTREC
VERGES Didier	Risoulières	81440 JONQUIERES		29 000	35	PLAN D'EAU 2731 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES
				4 000	0	PLAN D'EAU 2953 : RISOULIERES	11220	JONQUIERES

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°107 - Bagas - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
ALAYRAC François	Malacan	81440 LAUTREC	oui	1 372	7	affluent du Merdalou (O4621030)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
AURIOL Gilles	20 CHEMIN DES CAUSSINALS	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		24 895	10	barthèle (PM000004)	11220	JONQUIERES	irrigation hors été
BARDOU Gaël	Combelle	81440 LAUTREC		5 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
				3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL ANMACLAU	Marlic	81570 CUQ		30 000	40	Nappe Bagas (O46-0400) ACC	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL BRACO	LA GRANDE PLAINE	81440 JONQUIERES		6 511	100	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		28 725	40	bagas (O46-0400)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT	irrigation hors été
EARL DE BATIFOL	BATIFOL	81440 LAUTREC		39 200	40	Ruisseau de Gandalives du Bridou	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	9 575	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	7 660	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL de Lavergne	Lavergne	81570 CUQ		1 000	25	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL du CONDUÇHE	Conduché	81440 LAUTREC		1 500	40	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
EARL DU MOULIN DE LARROQUE	LARROQUE	81440 PEYREGOUX		50 000	30	bagas (O46-0400)	81440	PEYREGOUX	irrigation hors été
EARL EN MANAU	EN MANAU	81570 CUQ		23 520	30	bagas (O46-0400)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL LENCOU	17 RUE DE PIBOULS	81440 JONQUIERES	oui	3 000	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DE LA BAUSSIE	Le Bousquet	81440 VENES		19 800	30	saborgues (O4610520)	81440	VENES	remplissage hivernal lac
GAEC DE SAINT CLEMENT	Saint Clément	81440 LAUTREC		11 520	24	PLAN D'EAU 2566 : SAINT CLEMENT	81440	LAUTREC	irrigation hors été
GAEC DES NAUZES	LES NAUZES	81440 LAUTREC		10 000	18	Affluent Bagas O4611040	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
GAEC LA GUIRODELLE	La Guirodelles	81440 LAUTREC		2 500	30	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
JOQUEVIEL Pierre-Louis	Dauzats	81440 LAUTREC		19 150	35	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
			oui	19 150	35	poulobre (O4610590)	81440	LAUTREC	irrigation hors été
REQUIS Jean-Marc	4 CHEMIN DU CHATEAU D EAU	81440 LAUTREC		15 320	18	bagas (O46-0400)	81440	LAUTREC	irrigation hors été

- Annexe 1-I : périmètre n°108 – Thoré Amont

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 0,13 hm³
 V demandé total = 0,13 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		36 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		9 450	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		75 000	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,03 hm ³
V demandé total =	0,03 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE COUFFINS	Couffins	34220 COURNIOU		20 000	25	lac rivière Le Thoré	34220	COURNIOU
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		4 600	20	PLAN D'EAU 2535 : CAMPROUX	81240	LACABAREDE
MONTAGNE François	7 Lou Terme	81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES		3 600	20	PLAN D'EAU 2334 : FONBELEGOU	81290	LABRUGUIERE

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°108 - Thoré amont - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Cauquil Didier	La Trille	81200 MAZAMET		5 000	30	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81200	MAZAMET	irrigation hors été
EARL LES REGIS	Les Régis Hauts	81240 SAUVETERRE		11 400	20	Thoré Amont (de sa source au confluent de l'Arn)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
GAEC de La Lande	La Lande	81240 SAINT-AMANS-SOULT		91 233	50	candesoubre (O4310590)	81240	SAUVETERRE	irrigation hors été
Pépinières de Cascatelles	La Manotte	81200 MAZAMET		7 500	3	ruisseau de Béous (O4320660)	81200	MAZAMET	irrigation hors été

- Annexe 1-J : périmètre n°118 – Tescou

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	1,48 hm ³
V demandé total =	0,76 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	25	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		1 345	30	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC
BLATCHE OLIVIER	1221 ROUTE D ALBI	82230 VERLHAC-TESCOU	oui	3 000	20	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
BRINGER Raymond	2050 Route de La Salvetat Belmon	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	10	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
CAGNAC ROUGES Laurent	314 RD8 LASALVETAT-MONCLAR	82230 SALVETAT-BELMONTET		8 000	10	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
CAPOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		6 000	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
				16 000	25	TESCOU non real	31450	VARENNES
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		16 000	20	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DE JANSAVIS	Bacanet	81630 MONTDURAUSSSE		6 725	5	tescou (049-0430)	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				6 725	5	peyrillottes (04960560)	81630	MONTDURAUSSSE
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESCOU		2 000	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL DE PITOUS	903 Route Salvetat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		56 000	70	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		6 000	30	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		6 725	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
				9 415	20	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
				6 400	10	TESCOU non real	82230	VERLHAC-TESCOU
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		20 000	25	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		32 000	40	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL LE REC	SAINT-CAPRAIS 289 CHEMIN DE LA CROIX DEL PIGNE	82230 SALVETAT-BELMONTET		24 000	30	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
				28 000	35	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 790	60	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY	oui	44 800	56	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		18 300	35	tescou (049-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU
GAEC DE LAS LANDES	3661 route de Charros	82370 SAINT-NAUPHARY		40 000	50	TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU
				2 000	16	Casier BRGM 99 UG TARN 118 ACC	82370	SAINT-NAUPHARY
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		3 000	15	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				7 680	12	GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		24 000	30	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				21 600	27	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				16 000	20	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		18 157	17	tescou (049-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC DU MANSE	908 camp de Mansé	82230 GENEBRIERES		12 000	15	TESCOU realimente	82230	SALVETAT-BELMONTET
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		3 000	15	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSSE		2 000	30	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSSE
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		20 000	25	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
LAJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN	oui	2 400	3	TESCOU realimente	82370	SAINT-NAUPHARY
LAUR JEAN-CLAUDE	LES BRAGARDS	81630 SALVAGNAC		11 520	18	TESCOUNET non real	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
MONCERET Didier	Les Camboullasses	81630 SALVAGNAC	oui	5 000	20	tescounet (04970500)	81140	PUYCELCI
			oui	5 380	20	tescou (049-0430)	81630	SALVAGNAC
MONTILLET Didier	2810, Chemin de Foulié	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
PORTIER Marie Josephe et Michel	1105 route du Fau - Belcayre	82000 MONTAUBAN		12 000	15	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
				7 500	15	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-AVEYRON PE n°118 ACC	82000	MONTAUBAN
POUJOL Jérôme	Les guirguis	81630 MONTGAILLARD	oui	5 000	30	tescou (049-0430)	11330	MONTGAILLARD
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		672	20	tescounet (04970500)	81630	MONTDURAUSSSE
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint-Laurent	82000 MONTAUBAN		20 000	25	TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		15 000	15	TESCOU	31340	BORN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	0,07 hm ³
V demandé total =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY		6 000	20	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82370	SAINTE-NAUPHARY
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		15 000	18	Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	30	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	81630	SAUZIÈRE-SAINT-JEAN
GAC B'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Mondlar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		1 150	5	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	VERLHAC-TESCOU
LACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	8	Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
SARL DECOVERTE	Les Ratiers, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	4	Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN
SCHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	CASIER 8 /CONFLUENCE TARN-AVEYRON PE n°118 DEC	82000	MONTAUBAN
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		1 500	10	Puits 31 UG 118 DEC	31340	BORN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 3,58 hm³
 V demandé total = 2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	
AIRASCA Gerard	LA TAUGE 1692 Route de St Etienne de Tulmont	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 400	18	Plan d'eau 82001647 (2400 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ALCOUFFE Jean-Luc	Les Viguiers 509 route des Viguiers	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		24 000	30	Plan d'eau 82000531 (4000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
ALET Etienne	Le Suquet Est 1311 route de Villebrumier	82370 SAINT-NAUPHARY		8 000	0	Plan d'eau 82000594 (8000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
ASA PEYRILLOTTE	Les Roussels Coudognol	81630 SAINT-URCISSE		55 000	120	PLAN D'EAU 2056 : LES ROUSSELS	81630	SAINTE-URCISSE	
ASAI DU GOUYRE - TORDRE - GAGNOL	MAIRIE	82800 VAISSAC		105 000	480	Plan d'eau 82001980 (604000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC		11 000	30	PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC	
BORDJA Gilles	431 VC1 DE BELMONTET	82230 SALVETAT-BELMONTET		7 500	25	Plan d'eau 82000600 (7500 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET	
BOUISSOU JOEL	600 CHEMIN JOUKIL	82000 MONTAUBAN		7 500	15	Plan d'eau 82000155 (7500 m ³)	82000	MONTAUBAN	
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET		80 000	0	Plan d'eau 82001314 (80000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET	
				25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
CAMPREDON Philippe	La Fore	81630 SAINT-URCISSE		54 500	40	PLAN D'EAU 2228 : LAGASSAT	81630	MONTDURAUSSE	
CANDELA Robert-Christian	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		22 600	70	PLAN D'EAU 2774 : COMBALADE	81310	LISLE-SUR-TARN	
CAPOEN Guy	LEGUILLE	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		4 000	25	Plan d'eau 82000741 (2000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
CAVANHAC Eric	CARLES 515 ROUTE DE MONBERON	82370 VARENNES		27 800	30	Plan d'eau 82001803 (27800 m ³)	31450	VARENNES	
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC		13 800	20	PLAN D'EAU 2728 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC	
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES		8 000	26	Plan d'eau 82000596 (8000 m ³)	31450	VARENNES	
DARIOS François	Le Bourg	81630 MONTDURAUSSE		38 430	42	PLAN D'EAU 3459 : ROUX	81630	MONTDURAUSSE	
DAURES Bernard	TAILLEFER 45 CHEMIN DE BOISEL	82370 VILLEBRUMIER		4 000	0	Plan d'eau 82000378 (9000 m ³)	82370	VILLEBRUMIER	
				800	0	Plan d'eau 82001820 (4000 m ³)	82370	VILLEBRUMIER	
DAURES Jean-Francois	MOULIN DE TRAPASSOU 423 Route de Saint Etienne de T	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	0	Plan d'eau 82001160 (12000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
DERENCOURT Philippe	4 rue Gérard Philippe	82000 MONTAUBAN		25 000	20	Plan d'eau 82000627 (25000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
DOUMAYROU Jean-Paul	379 Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD		14 000	30	PLAN D'EAU 2356 : LES BARREAUX	11330	MONTGAILLARD	
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET		25 000	50	Plan d'eau 82001315 (50000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
EARL DE BEL AIR	518 Chemin de Bellegarde	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82001774 (20000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
				12 000	0	Plan d'eau 82001775 (12000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
EARL DE FUSTERIE	188 IMPASSE FUSTERIE	82370 SAINT-NAUPHARY		12 000	30	Plan d'eau 82001158 (30000 m ³)	82370	CORBARIEU	
				5 000	30	Plan d'eau 82001159 (5000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
EARL DE JANSAVIS	Bacenet	81630 MONTDURAUSSE		19 890	25	PLAN D'EAU 2020 : LE TRAVERS	81630	MONTDURAUSSE	
				11 160	25	PLAN D'EAU 2315 : LA CANAL	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELICI	81630 MONTDURAUSSE		33 450	30	PLAN D'EAU 2570 : LA GAERNE	81630	MONTDURAUSSE	
				3 500	30	PLAN D'EAU 3139 : LA GARENNE	81630	MONTDURAUSSE	
EARL DE LA GRAVETTE	2835 route de Varennes - La Gravette	82230 VERLHAC-TESCOU		6 000	10	Plan d'eau 82000595 (6000 m ³)	82230	VERLHAC-TESCOU	
EARL DE MIROULENS	Miroulens	81140 PUYCELICI		16 300	30	PLAN D'EAU 2168 : MIROULENS	81140	PUYCELICI	
EARL DE PITOUS	903 Route Salvetat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY		35 000	80	Plan d'eau 82001768 (35000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teysode	81800 RABASTENS		10 000	30	PLAN D'EAU 2926 : PEXOMANQUIE	11330	MONTGAILLARD	
EARL DES ROUGERES	1285, Les Vacans	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		11 000	10	Plan d'eau 82001650 (35000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU		20 000	40	PLAN D'EAU 5656 :LE PECH (CARDONE D	11330	MONTGAILLARD	
				20 000	40	Plan d'eau 82001825 (20000 m ³)	82230	VERLHAC-TESCOU	
EARL DU BUSQUET MOREL Didier	810 Route de la pacarre	82370 VARENNES		0	0	Plan d'eau 82001818 (39300 m ³)	31450	VARENNES	
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	oui	30 000	40	Plan d'eau 82000444 (30000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
EARL DU LAC	2095 VCS LES VERGNES	82230 SALVETAT-BELMONTET		21 000	0	Plan d'eau 82001311 (26000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET	
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESCOU		30 000	50	Plan d'eau 82001827 (30000 m ³)	82230	VERLHAC-TESCOU	
EARL ESCUDIE	LDT COMMUNAL	82230 VERLHAC-TESCOU		2 400	0	Plan d'eau 82000309 (2400 m ³)	82230	VERLHAC-TESCOU	
EARL FORESTIE	Lafitan 3471 route de Verlhac-Tescou	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	80	Plan d'eau 82001767 (45000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
EARL GAY XAVIER	191 ROUTE DE BEAUVAIS	81630 MONTGAILLARD		14 000	15	PLAN D'EAU 2117 : LA MERCADERIE	11330	MONTGAILLARD	
				18 000	40	PLAN D'EAU 2206 : LES BAUDIES	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	
EARL LE PETIT TRUFFIE	484 chemin Truffié - Le Petit Truffié	82370 SAINT-NAUPHARY		30 000	30	Plan d'eau 82000598 (30000 m ³)	82370	SAINTE-NAUPHARY	
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		42 000	60	PLAN D'EAU 2337 : LE RELAIS	81630	SAINTE-URCISSE	
EARL LES PETUZOUS	1491 Chemin de Cailloulet	82370 SAINT-NAUPHARY		5 000	40	Plan d'eau 82001770 (5000 m ³)	82000	MONTAUBAN	
				40 000	40	Plan d'eau 82001769 (40000 m ³)	82000	MONTAUBAN	
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		8 000	35	PLAN D'EAU 5038 : LES FONCETS	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN	
				90 000	60	Plan d'eau 82000024 (90000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		19 029	30	PLAN D'EAU 3845 : PEYRET	81630	SALVAGNAC	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	3,58 hm ³
V demandé total =	2,68 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL SAINT AUBIN	3177 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 VARENNES		30 000	100	Plan d'eau 82001123 (30000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulene	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	18	Plan d'eau 82001772 (12000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
EURL CAMALET PHILIPPE	SAINT JEROME	81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL		60 000	0	PLAN D'EAU 3127 : LASSALE	81140	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
FERRET Salvador	Las Bartolos	81630 MONTGAILLARD		29 280	30	PLAN D'EAU 3042 : LES CARRATS - LAS	11330	MONTGAILLARD
FRESQUET David	215 Domaine du Roussillon	82370 SAINT-NAUPHARY		80 000	30	Plan d'eau 82000339 (80000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
GAEC ALBENGE FILS	Terroux 2000, Route du tescou	81630 SAINT-URCISSE		46 900	70	PLAN D'EAU 2344 : TERROUX	81630	SAINT-URCISSE
GAEC BI'HAUT TESCOU MAUQUIE DIDIER	3012 route de Mondar - Ruffel	82230 VERLHAC-TESCOU		500	4	Plan d'eau 82005708 (500 m ³)	82230	VERLHAC-TESCOU
GAEC DE NATALIS	3334 route de Valssac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		2 905	20	PLAN D'EAU 2958 : TOUPINE	81630	MONTDURAUSSE
			oui	37 000	15	Plan d'eau 82001658 (75000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				10 000	20	Plan d'eau 82001657 (10000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				33 500	12	Plan d'eau 82000221 (33500 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DE PECHEVY	851 impasse de pechevy	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		120 000	15	Plan d'eau 82001656 (120000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		19 500	0	Plan d'eau 82000179 (19500 m ³)	31450	VARENNES
GAEC DES GISCARDS	Pech Agut	81630 SALVAGNAC		72 000	15	PLAN D'EAU 2720 : LOUVIGNE	81630	SALVAGNAC
				4 050	15	PLAN D'EAU 2784 : LES GISCARDS	81630	SALVAGNAC
				13 500	15	PLAN D'EAU 3059 : MADALO	81630	SALVAGNAC
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN		40 000	30	Plan d'eau 82001211 (34000 m ³)	82000	MONTAUBAN
GAEC DU COUTET	4905 RTE DE ST NAUPHARY	82000 MONTAUBAN		4 300	15	Plan d'eau 82000624 (4300 m ³)	82000	MONTAUBAN
GAEC DU LACAS	Lapeyrière	81310 LISLE-SUR-TARN		6 000	20	PLAN D'EAU 2677 : MOULIN DES JESUIT	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU		25 000	30	PLAN D'EAU 2129 : CARBILLOT BAS	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU
GAEC LA VIE BIO	399 impasse de BRAY	81630 MONTGAILLARD		50 000	50	PLAN D'EAU 1962 : BRAY	11330	MONTGAILLARD
				21 940	30	PLAN D'EAU 2610 : LE FOSSE	81630	MONTDURAUSSE
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD		11 000	15	PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU	11330	MONTGAILLARD
Gourmanel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURAUSSE		11 900	30	PLAN D'EAU 2213 : TARFUME	81630	MONTDURAUSSE
ICHARD Alain	Barat	81310 LISLE-SUR-TARN		16 000	0	PLAN D'EAU 2638 : BALJALADE	81140	CASTELNAU-DE-MONTMIRAL
INDIVISION LINAS SERGE ET JEROME	ROUTE DU VILLAGE	81630 MONTDURAUSSE		16 000	0	Plan d'eau 82001312 (16000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
				5 000	0	Plan d'eau 82001313 (5000 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
INDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI KARINE	BASCOULET 3141 ROUTE DE MONTCLAR	81630 SAINT-URCISSE		5 000	16	PLAN D'EAU 5326 : CEPET	81630	SAINT-URCISSE
JOURDES Francis	2801, Route Saint-Nauphary	82370 VILLEBRUMIER		15 000	25	Plan d'eau 82001946 (15000 m ³)	82370	VILLEBRUMIER
L'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN		15 000	60	Plan d'eau 31_2008_0252	31340	BORN
LACAN André	La Montête	81630 MONTDURAUSSE		4 200	30	PLAN D'EAU 2536 : LE MOULIN DE TRUS	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				33 000	45	PLAN D'EAU 2901 : MONTETE	81630	MONTDURAUSSE
				1 500	30	PLAN D'EAU 2966 : LA MONTETE	81630	MONTDURAUSSE
LACAN Martine	112 chemin des Gaussals	82230 MONCLAR-DE-QUERCY		10 000	15	Plan d'eau 82005266 (10000 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				3 500	25	Plan d'eau 82005714 (3500 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD		22 000	25	PLAN D'EAU 2205 : LA DAGUE	11330	MONTGAILLARD
LAGARRIGUE Didier	Le Bouriet	81630 MONTDURAUSSE		35 530	40	PLAN D'EAU 2314 : LA GRAVASSE	81630	MONTDURAUSSE
LAJARIGE Patrick	62 chemin de Bel-Air - Saint-Martial	82000 MONTAUBAN		1 000	3	Plan d'eau 82000628 (1000 m ³)	82000	MONTAUBAN
LAUZERAL ERIC	les plaines	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		26 000	40	PLAN D'EAU 2217 : REBIRAT	81140	PUYCELICI
LETHIMONNIER Nadine	1750 chemin du Salut	82370 SAINT-NAUPHARY		10 000	15	Plan d'eau 82000118 (10000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
MONCERET Didier	Les Camboulasses	81630 SALVAGNAC		83 500	20	PLAN D'EAU 1873 : LES CAMBOULASSES	81140	PUYCELICI
POUJADE Marie José	Ginies 2194 Rte de St Etienne de Tulmont	82370 SAINT-NAUPHARY		20 000	0	Plan d'eau 82000187 (20000 m ³)	82370	SAINT-NAUPHARY
POUJOL Jérôme	Les guirguis	81630 MONTGAILLARD		10 000	30	PLAN D'EAU 2329 : LES GUIRGUIS	11330	MONTGAILLARD
PRADIER Francis	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINT-JEAN		8 500	20	PLAN D'EAU 2324 : LE RIVALOU	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
				16 000	0	PLAN D'EAU 2349 : LE VIATGES	81630	SAUZIERE-SAINT-JEAN
SCEA BENESCHI GRANIER	CENDRAL N° 5	81630 SALVAGNAC		42 395	30	PLAN D'EAU 2309 : BETEILLE	81630	SALVAGNAC
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET		2 500	20	Plan d'eau 82000601 (2500 m ³)	82230	SALVETAT-BELMONTET
				4 800	20	Plan d'eau 82005250 (4800 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
				7 500	20	Plan d'eau 82005251 (7500 m ³)	82230	MONCLAR-DE-QUERCY
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		150 000	20	Plan d'eau 82001823 (150000 m ³)	31450	VARENNES
SCEA DU PECH	Domaine du Pech 131 IMPASSE DU PECH	81630 MONTGAILLARD		70 000	80	PLAN D'EAU 1826 : RUFFEL	11330	MONTGAILLARD
				88 000	150	PLAN D'EAU 1977 : LA BASTIDE	11330	MONTGAILLARD
SCHIEVENE Eric	BEAUSOLEIL BAS 1053 route d'Albi	82000 MONTAUBAN		3 200	4	Plan d'eau 82001082 (1300 m ³)	82000	MONTAUBAN
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN		12 000	25	Plan d'eau 31_2008_0253	31340	BORN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 3,58 hm³
 V demandé total = 2,68 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

préleveur	adresse	CP commune
THAU Jean-Pierre	Pain de Sucre 1720 chemin Virlande	82370 SAINT-NAUPHARY
TONNAIRE Guillaume	3349 route de Saint-Etienne	82370 SAINT-NAUPHARY

Caractéristiques des prélèvements

pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
	23 000	27	Plan d'eau 82001536 (23000 m ³)	82370	SAIN-NAUPHARY
	800	50	Plan d'eau 82005716 (800 m ³)	82370	SAIN-NAUPHARY

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°118 - Tescou - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
BERTRAND Jean	400 Route de Reynies	82370 SAINT-NAUPHARY	1 000	30		Casier BRGM 99 UG TARN 118 DEC	82370	SAINTE-NAUPHARY	printemps / antigel
BLANC Christian	Lacanal	81630 SALVAGNAC	11 000	30		PLAN D'EAU 2575 : LE CANAL	81630	SALVAGNAC	irrigation hors été
BRIAN Jacky	LE FUSTIER	82230 SALVETAT-BELMONTET	0	20		TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
CONSEIL GENERAL SERVICE ENVIRONNEMENT	BD HUBERT GOUZE	82000 MONTAUBAN	830 000	180		TESCOUNET non real	82230	SALVETAT-BELMONTET	remplissage hivernal lac
CORBIERE Michel	St Martin	81630 SALVAGNAC	5 380	20		tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC	remplissage hivernal lac
CUMERLATO David	3293 rte de Puylauron - Roucayrol	82370 VARENNES	1 000	30		TESCOU realimente	82370	SAINTE-NAUPHARY	printemps / antigel
DOUMAYROU Jean-Paul	379 Route de Monclar	81630 MONTGAILLARD	12 000	50		nougardé (O4960700)	81630	SAINTE-URCISSE	remplissage hivernal lac
EARL CASTELLA	ST CAPRAIS 1719 DE SAINT CAPRAIS	82230 SALVETAT-BELMONTET	0	20		TESCOU realimente	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
EARL DE JANSAVIS	Bacenet	81630 MONTDURASSE	2 690	5		tescou (O49-0430)	81630	SAUZIERE-SAINTE-JEAN	irrigation hors été
			3 360	5		peyrillottes (O4960560)	81630	MONTDURASSE	irrigation hors été
EARL DE LA GARENNE	1323 ROUTE DE PUYCELCI	81630 MONTDURASSE	16 140	30		tescounet (O4970500)	81630	MONTDURASSE	remplissage hivernal lac
EARL DE PITOUS	903 Route Salvetat Belmontet	82370 SAINT-NAUPHARY	35 000	50		TESCOU realimente	82370	SAINTE-NAUPHARY	remplissage hivernal lac
EARL DU BESSOU	1045 CHEMIN DE LAMOTHE	82230 VERLHAC-TESCOU	3 360	15		tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
			4 707	20		tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
EARL DU GAGNOL	2965 route de Vaissal	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	20 000	40		GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
			2 000	18		Casier BRGM 99 - TESCOU NON REAL DEC	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	irrigation hors été
EARL DU NADALOU	1561 Route de la Vinouze	82230 VERLHAC-TESCOU	20 000	50		NADALOU	82230	VERLHAC-TESCOU	remplissage hivernal lac
EARL LE RELAI	2367 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD	19 300	60		tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
EARL LES VIGUIERS	954 ROUTE DES VIGUIERS	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	10 000	30		Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	81630	SAUZIERE-SAINTE-JEAN	irrigation hors été
			50 000	50		GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
GAEC Belot	Les Linasses	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU	9 150	35		tescou (O49-0430)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	irrigation hors été
GAEC DE NATALIS	3334 route de Vaissac	82230 MONCLAR-DE-QUERCY	7 680	12		GAGNOL	82230	MONCLAR-DE-QUERCY	remplissage hivernal lac
GAEC DES TILLEULS	5365 route de Saint-Nauphary	82000 MONTAUBAN	40 000	40		TESCOU realimente	82000	MONTAUBAN	remplissage hivernal lac
GAEC Garbillot	Garbillot bas	81630 BEAUVAIS-SUR-TESCOU	16 140	30		coulerc (O4960760)	81630	BEAUVAIS-SUR-TESCOU	remplissage hivernal lac
GAEC LOU PAIS BIO	253 grand rue	81630 MONTGAILLARD	8 070	15		tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
			11 000	15		PLAN D'EAU 0000 : LE CHATEAU	11330	MONTGAILLARD	irrigation hors été
Gourmannel Richard	Tarfume 2151 route de Saint Gervais	81630 MONTDURASSE	2 000	30		tescounet (O4970500)	81630	MONTDURASSE	remplissage hivernal lac
INDIVISION VERNET DENIS ET VACCARELLI KARINE	BASCOULET 3141 ROUTE DE MONCLAR	81630 SAINT-URCISSE	5 000	16		PLAN D'EAU 5326 : CEPET	81630	SAINTE-URCISSE	irrigation hors été
L'Hostis Jean-Yves	1375 route de Montauban	31340 BORN	15 000	0		Plan d'eau 31_2008_0098	31340	BORN	remplissage hivernal lac
			15 000	0		TESCOU	31340	BORN	remplissage hivernal lac
LADRECH OLIVIER	833 ROUTE D ALBI	81630 MONTGAILLARD	22 000	25		tescou (O49-0430)	11330	MONTGAILLARD	remplissage hivernal lac
PRADIER François	Les Viatges	81630 SAUZIERE-SAINTE-JEAN	10 760	20		tescou (O49-0430)	81630	SALVAGNAC	remplissage hivernal lac
SARL DECOVERTE	Les Ratières, Saint Gérard	81310 LISLE-SUR-TARN	3 000	4		Nappe hors accompagnement - PE 118 - Tescou (O49-0430)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
SCEA DE DARIOS	DARIOS	82230 SALVETAT-BELMONTET	672	20		tescounet (O4970500)	81630	MONTDURASSE	irrigation hors été
SVOBODNY ALAIN	900 ROUTE DE MONTAUBAN	31340 BORN	15 000	15		TESCOU	31340	BORN	remplissage hivernal lac

- Annexe 1-K : périmètre n°137 – Ardial (ou En Guibaud)

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,08 hm ³
V demandé total =	0,04 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		14 200	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS	oui	14 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		775	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS
				775	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		4 000	16	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS

Plan annuel de répartition**campagne 2016**

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE

V référence = 0,002 hm³
V demandé total = 0,002 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs

préleveur	adresse	CP commune
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS

Caractéristiques des prélèvements

pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
	2 000	30	Nappe ardialle (CB000064)	DEC 81700	PUYLAURENS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - PLAN D'EAU

Caractéristiques du PE	
V référence =	0,40 hm ³
V demandé total =	0,34 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AUSSENAC Joel	La Bruyette	81440 LAUTREC		17 000	0	PLAN D'EAU 1986 : EN BERAL D'ARDIAL	81700	PUYLAURENS
CHERBOURG Martine	Raffanel	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		5 000	24	PLAN D'EAU 2392 : RAFFANEL	81700	PUYLAURENS
COUZINIER ERIC	La Vacarie	81700 PUYLAURENS		37 800	0	PLAN D'EAU 1850 : RAYSSAC	81700	PUYLAURENS
EARL D'AL TERME	Montgagnes	81700 PUYLAURENS		6 000	0	PLAN D'EAU 2439 : LES MONGANES	81700	PUYLAURENS
EARL D'EN THOMIERES	En Thomières	81220 PRADES		30 000	30	PLAN D'EAU 2625 : PUECH AURIOL	81220	PRADES
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		13 500	0	PLAN D'EAU 2474 : LARROQUE	81220	SAINTE-PAUL-CAP-DE-JOUX
EARL DU BARENS	EN AGASSET	81700 PUYLAURENS		25 000	50	PLAN D'EAU 1849 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
ESTEVE Jérôme	En Mancet	81700 PUYLAURENS		10 000	50	PLAN D'EAU 3157 : LE BARENS	81700	PUYLAURENS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		12 300	15	PLAN D'EAU 2271 : EN MANCET	81700	PUYLAURENS
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		58 000	30	PLAN D'EAU 2768 : IMMORTELLE	81700	PUYLAURENS
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		11 200	4	PLAN D'EAU 2664 : LA ROUSELIE	81700	PUYLAURENS
GAEC GATIMEL	Métairie Grande	81110 SAINT-AMANCET		30 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS
				20 000	0	PLAN D'EAU 5237 : TALABEL	81700	PUYLAURENS
				18 000	15	PLAN D'EAU 3109 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
				3 000	15	PLAN D'EAU 3110 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
GOS Stéphane	Bosc Roudil	81700 PUYLAURENS		7 187	15	PLAN D'EAU 2887 : BOSC ROUDIL	81700	PUYLAURENS
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		16 000	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		4 000	16	PLAN D'EAU 1955 : EN ROQUES	81700	PUYLAURENS
VIALAN Jean Luc	ALRIC-BAS	81700 PUYLAURENS		16 500	25	PLAN D'EAU 2280 : LA BOURIETTE	81700	PUYLAURENS

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°137 - Ardial (ou En Guibaud) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE LARROQUE	LARROQUE	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 750	25	en guibaud (O4640500)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
GAEC DE LA ROUSELIE	La Rouselié	81700 PUYLAURENS		9 000	4	Saint estephe (CB000183)	81700	PUYLAURENS	remplissage hivernal lac
GAEC En Pages	En Pagès	81700 PUYLAURENS		7 000	40	LAC EARL EN PAGES L1688	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
			oui	7 000	40	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
MASSIP Pierre	En guibaud	81700 PUYLAURENS		3 840	10	ardialle (CB000064)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
				3 840	18	ardialle (CB000064)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
PARIS Fabien	LE SEGALA	81700 PUYLAURENS		10 000	25	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
Pontie Jacques	LEBRET	81700 PUYLAURENS		4 875	30	Nappe ardialle (CB000064) DEC	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été
SALVAN Sébastien	LA MAILLOLE	81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES		3 250	16	alric (beral den alric) (O4640540)	81700	PUYLAURENS	irrigation hors été

- Annexe 1-L : périmètre n°138 – Durenque

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE

V référence = 0,30 hm³
 V demandé total = 0,24 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC		40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
				30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE
				50 000	80	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC		50 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE		2 590	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,14 hm ³
V demandé total =	0,05 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC		4 900	0	PLAN D'EAU 2541 : LA POUSSARIE	12320	NOAILHAC
GAEC DES JONQUILLES	ROUSSAC	81090 LAGARRIGUE		44 600	37	PLAN D'EAU 1929 : GASQUIGNOLES	81090	VALDURENQUE

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°138 - Durenque - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL BRENAS	Brenas	81490 NOAILHAC	40 000	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été	
			37 500	60	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été	
EARL TH DU FRETAY	La Peyrugue	81490 NOAILHAC	30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été	
			30 000	40	durenque (O42-0400)	81090	VALDURENQUE	irrigation hors été	
GAEC LES SAUGES	LA SAGNE	81490 NOAILHAC	5 000	50	durenque (O42-0400)	12320	NOAILHAC	irrigation hors été	
PEPINIERE DU VAL DURENQUE	45 av de Mazamet	81090 LAGARRIGUE	3 500	24	durenque (O42-0400)	81090	LAGARRIGUE	irrigation hors été	

- Annexe 1-M : périmètre n°176 – Tarn Aval

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
AICHE Samuël	Moscou	81500 PRATVIEL		21 450	42	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
ALBERT Jean-François	17, La Fourrézié	81570 FREJEVILLE		15 710	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
ALLIGNET SAMUEL	2042 ROUTE DE BESSIERES	31380 MONTJOIRE		3 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE
AMIEL Solange	Pomarède	81120 REALMONT		40 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				10 000	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
ANTONIOLLI Jean-Pierre	2313 chemin de Rhode	82200 MOISSAC		4 000	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				65 400	550	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				30 000	250	TARN partie 82	82200	MOISSAC
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX	oui	5 000	20	siès (O4750500)	81120	ROUMEGOUX
ARNAUD Simone	St Baudille	81660 PONT-DE-LARN		1 000	4	fargues (O4380580)	81660	PONT-DE-LARN
ASA DE LA PLAINE DE BUZET SUR TARN	MAIRIE	31660 BUZET-SUR-TARN		3 200 000	2 460	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
ASA de Montans Peyrole (projet collectif)	MAIRIE PEYROLE	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
ASA de PARISOT	5 Place du lavoir	81310 PARISOT		2 250 000	1 403	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC
ASA DE SAINT GAUZENS	MAIRIE DE SAINT GAUZENS	81390 SAINT-GAUZENS		300 000	280	dadou (O47-0400)	81390	SAINT-GAUZENS
ASA de ST-PAUL	En Clergue	81220 PRADES		450 000	400	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASA de VITEY	Le Fieu	81500 FIAC		300 000	240	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
ASA des Plaines-de-Viterbe	La Peyruque	81220 VITERBE		210 000	255	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
ASA GIROUSSENS	LES MASSOLS CHEZ MR RODIER CLAUDE	81500 GIROUSSENS		1 788 000	1 330	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
ASA GRAULHET BRIATEXTE	Mairie de Puybegon - Le Village	81390 PUYBEGON		80 000	120	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
ASA LABASTIDE DE LEVIS	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		240 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
ASA LADIN	159 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		426 000	375	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
ASA LOUPIAC	SANSOT CHEZ Miquel Lionel	81310 PARISOT		810 000	720	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
ASA RIVIERES	Saint-Gris	81600 RIVIERES	oui	750 000	1 100	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES
ASA SAINT VICTOR Chez Mme Isabelle BARDOU	Condel-Belmont	81800 GRAZAC		475 897	446	Tarn DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
ASA ST LIEUX - ST JEAN	Mairie Le Bourg	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVAUUR		1 500 000	1 620	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
ASA ST-SULPICE	PESCADOUYRE	81370 SAINT-SULPICE		1 650 000	1 270	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81370	SAINT-SULPICE
ASAI DE BRASCOU	281 GRAND RUE MAIRIE	82370 ORGUEIL		300 000	450	TARN partie 82	82370	ORGUEIL
ASAI DE VALENCE D'AGEN ET DES COTEAUX DU MOISSAGAI	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	82400 VALENCE D'AGEN		2 778 000	2 500	TARN partie 82	82200	LIZAC
ASAI DE VERLHAGUET	312 chemin de Gimbelet	82000 MONTAUBAN		500 000	720	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
ASAI DES TERRASSES DU TARN	Domaine SAUMACHEZ 2005 route de Nohic	31620 FRONTON		2 000 000	3 160	TARN partie 82	82370	NOHIC
ASAI DU SUD OUEST DE BRESSOLS	MAIRIE 2 ROUTE DE LAVAUUR	82710 BRESSOLS		1 000 000	810	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
ASL AVENS	Le Fresquet	81600 GAILLAC	oui	300 000	200	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
ASL du Jauret	Chez M. Delsuc LA VOIE DES CHENES	81600 MONTANS		600 000	360	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
ASL FERRAL FAGES	8 CHEMIN DE LA SARRADE	81990 CAMBON		120 000	170	Tarn Hors DPF (O---0100)	12550	SAINT-JUERY
ASL GMT DE SAINT PAUL	Les Casses	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		70 000	210	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
ASL ROUFFIN	Baynac	81600 BRENS		82 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
				69 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
				108 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
ASL SAINT AMANS	St Amans	81800 RABASTENS		58 500	250	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
AUGE Nadine	Fonterreau	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	20	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
BACO Christelle	CARRELIS OUEST	82370 NOHIC		4 000	5	VERGNEDE	82370	NOHIC
BARBARA Julien	83 CHEMIN DE LA LAURETIE HAUTE	81100 CASTRES	oui	14 000	35	agout (O4--0250)	81710	NAVES
BARBE Nathalie	Camp Magre	81220 DAMIATTE		6 000	27	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
BARET Jean-Claude	LEMBENNE	82200 MOISSAC		15 000	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
BARROUILLET Patrick	1034 CHEMIN DE MERLE AU TARN	82200 MOISSAC		6 000	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
BASTIE Jean-Jacques	79 ROUTE DE BELCASTEL	81500 LAVAUUR		5 000	75	agout (O4--0250)	81500	LAVAUUR
				5 000	75	agout (O4--0250)	81500	LAVAUUR
BAUDOUNET Huguette	Le Bruguet	81800 RABASTENS		15 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				3 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				9 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
BAZAILLAS Michel	La Pointe	82130 VILLEMADE		96 000	40	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
				21 000	70	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
BAZELY Jeanine	491, Chemin de Vilette	82100 CASTELSARRASIN		2 500	6	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
BECKER Cendrine	La Gaillarde	81220 SERVIES		4 500	15	agout (O4--0250)	81220	SERVIES
BEDENES ROLANDE	1615 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 200	40	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		12 000	30	riou frayzi (O3960590)	81600	MONTANS
BEORCHIA Alain	LES BARTHES	82100 LES BARTHES		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
				2 400	3	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
BERAL André	2 rue de la mairie	81150 TERSSAC		1 000	10	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
BERNADOU Alain	320 ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	25	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
BERNARDI Claude	1603 Route Margasse	82370 CAMPSAS		8	8	MARGASSE	82370	CAMPSAS
BIAU Philippe	Galdou	81600 SENOULLAC		30 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	SENOULLAC
BIOPAU HOURDE Paul Antoine	LE SAULA	82130 LAFRANCAISE		14 000	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				24 560	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
BONDIER Sylvie	Chemin du pontet	81800 COUFOULEUX		6 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
BONNAFOUS Sophie	Pécotte	81350 SERENAC		1 500	20	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
				1 500	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
				2 220	12	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE
BONNET Christian	35 chemin de Clairefont	81150 TERSSAC		2 970	20	Tarn DPF (O---0100)	81350	SERENAC
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		8 000	20	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC
BONNET Christophe	Le Bourg	81500 LACOUHOTTE-CADOUL		54 000	50	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
				15 000	60	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
				18 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
				24 000	40	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
BORIN Claudette	2 890 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		1 440	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
BOSC Michel	Route de Lagrave	81150 MARSSAC-SUR-TARN		1 500	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN
BOSCARI Gérard	Chez Madame GIRAUD Ailette 220, Chemin Sarailié	82000 MONTAUBAN		20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				20 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
BOUDET Damien	Talabas	81300 GRAULHET		6 000	40	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
BOULET Nadège	6 rue des Cordonniers	81800 RABASTENS		500	12	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
BOULET Pierre	CAP DE RIVIERE 2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		9 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				7 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
Boulet Martine	2785 chemin de Lacaze	82290 MEAUZAC		3 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
BOUYSSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		34 400	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				16 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC
				10 500	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
				4 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				24 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				4 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
BOUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS
				15 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	CAMPSAS
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		80 000	53	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		45 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
CADAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAU		30 000	20	agout (O4--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
CALMELS Sébastien	Lavilledieu	81360 ARIFAT		3 000	15	Bardes	81360	ARIFAT
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		43 200	60	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
CÉFEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		53 500	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
CHAPPERT Denis	Malzac'	81710 NAVES		36 000	20	Thoré réalimenté (O43-0400)	81710	NAVES
CHAUDERON Marcel	788 Route de Saint-Porquier	82100 LES BARTHES		1 000	14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		3 500	25	TARN partie 82	82200	LIZAC
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81710	SAIX
COURDY GILBERT	4400 route de Bordeaux - St-Hilaire	82000 MONTAUBAN		720	8	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 RÉALMONT		22 750	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		114 000	205	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
CUQUEL Jean-Louis	Pechmeja-sud	82130 LAFRANCAISE		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
DALENC LAURENT	240 ROUTÉ DE RONGERES	31660 BUZET-SUR-TARN		10 000	30	Gravières 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
				40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
				40 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
			oui	30 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
				480	10	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
DALLA RIVA Sebastien	1725 route de Villeneuve	82290 BARRY-D'ISLEMADE		10 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET
DAURES Sylvie	Garceval	81430 AMBIALET	oui	6 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		30 000	40	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
DE CHANTERAC BORIS	Lamothe	81600 BRENS		57 600	120	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
DELCASSE AMERIL	120 chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE						

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

Caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	25	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELSUC Damien	104 route de Saur	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
DESSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		8 000	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
DEVALS ALEX	La Salvétat	81440 MONDRAGON		60 000	130	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavaur	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		9 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
DUCHAYNE Vincent	MOISSACS PIERRE RIVIERE	82200 MOISSAC		5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
DULAU Annie	St Salvy	81310 LISLE-SUR-TARN		18 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
DUTIL Gerard	LA MEGERE	82200 MOISSAC		3 035	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		8 000	25	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		15 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BAILLY	Les Grèzes	81600 RIVIERES		25 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		30 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
EARL BARRIAC	39 Les Martrys	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		24 000	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				10 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				9 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				15 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC
				10 000	140	TARN partie 82	82200	LIZAC
				20 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL BOSCARDI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN	oui	16 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				3 500	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81500 CAMBOUNET-SUR-LESOR		72 000	45	agout (O4--0250)	81710	SAIX
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		3 000	10	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
			oui	15 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SERENAC
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADÉ		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADÉ
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
				45 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBAILET
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		3 500	60	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL COLS	En Dayde	81500 FIAC		75 000	65	agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
				27 000	24	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES
EARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		33 320	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				31 500	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				36 000	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavaur	82710 BRESSOLS		19 200	40	Tarn DPF (O---0100)	82710	BRESSOLS
				22 000	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	50 000	70	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL de Brzis	En testoulard	81500 FIAC		45 000	60	agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL de Castelpanet	Castelpanet	81120 REALMONT	oui	6 500	30	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
EARL DE FLAMARENC	1225 route de Lavilledieu - Flamarenc	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				40 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		75 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
				60 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
				69 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		421 000	260	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN		9 600	20	Tarn DPF (O---0100)	82000	MONTAUBAN
EARL DE GATINE	LA MEGERE	82200 MOISSAC		16 125	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC
EARL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000	35	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers - Goyne	82100 CASTELSARRASIN		16 000	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE LA CADISCIE	La Cadiscié	81220 TEYSSODE		10 000	60	agout (O4--0250)	81220	TEYSSODE
EARL de la Commanderie	La commanderie 793 route de la commanderie	81500 AMBRES		138 000	150	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
EARL de la Janade	La Janade	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		67 500	40	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
				67 500	50	bigar (O3930500)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
EARL DE LA MADIÈRE	La Madière	81700 PUYLAURENS		20 000	40	agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
EARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
EARL de la Vallée du Sor	LES HOURTALS	81570 SEMALENS		20 000	60	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
EARL de LAGARRIGUE	Lagarigue	81600 SENOULLAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600	SENOULLAC
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		9 600	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				7 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
EARL DE MONTANS	MONTANS 1820 ROUTE DE TOULOUSE	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	25 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DE PRELIÈS	Préliès	81500 GARRIGUES		18 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS
				57 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS		75 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX		60 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX
				60 000	70	agout (O4--0250)	81710	SAIX
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE		80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES
EARL DES AMATS	189 CHEMIN DES CRETES	31340 LAYRAC-SUR-TARN		42 000	30	TARN partie 31	31340	MAGDELAINE-SUR-TARN
EARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		4 000	10	Tarn Hors DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
EARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		20 000	33	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
				35 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
				10 080	35	TARN partie 31	31660	BESSIERES
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES		6 000	27	lavergne (O5640710)	81150	MARSSAC-SUR-TARN
EARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS		9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
EARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		122 000	160	agout (O4--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES
				50 000	60	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE		8 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				12 000	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
EARL DES SALBOUS	200 Chemin du Touron	82290 MONTBETON		6 000	19	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
EARL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX		30 000	50	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81800	COUFOULEUX
EARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 000	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verihaguet	82000 MONTAUBAN	oui	20 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
			oui	15 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
EARL DU CHEMIN DE SABLE	ST GERMAIN	82200 MOISSAC		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
EARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES		4 000	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
			oui	27 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
EARL du Plgeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE		50 000	80	agout (O4--0250)	81220	TEYSSODE
EARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE		20 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				4 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		162 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC
				162 000	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	81500	FIAC
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON
				70 400	44	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
EARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		8 000	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL EMBERNOU	210 CHEMIN D'EMBERNOU	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL		20 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL ESTEVE	En Gilard	81500 FIAC		40 000	50	agout (O4--0250)	81500	FIAC
EARL ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE		38 000	60	agout (O4--0250)	81220	SERVIES
				35 000	40	agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
EARL FOGLIARINO	LES BLANQUETS 81 ROUTE DE LADIN	81310 LISLE-SUR-TARN		25 880	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		36 000	30	Nappe d'accompagnement anglès (O4690580)	81500	MARZENS	
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux - Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN		54 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC		76 500	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
				15 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	
				15 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	
EARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		10 000	150	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	
EARL JTF	Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		13 500	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
				35 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
				13 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
EARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		6 000	12	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	
				500	8	Nappe accompagnement 81 UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	
EARL LA BARTHE BASSE	165 Chemin de Castagne	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX		10 500	5	Nappe d'accompagnement valadas (O3980580)	81800	COUFOULEUX	
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX		40 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
				20 250	45	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	
				15 000	50	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	
				2 400	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	
				72 000	90	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		30 000	100	TARN partie 82	82370	NOHIC	
EARL LACOMBE	FERRIE BAS	82200 LIZAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		7 000	22	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	COUFOULEUX	
EARL le Buron St Antoine	En Barde	81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR		45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR	
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	
				40 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	
EARL LENDREVIE	Lendrevié Basse	81600 BRENS		6 000	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS	
				9 000	18	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS	
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		120 000	75	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	
EARL LES GARRISSELES	Ladin	81800 RABASTENS		5 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	
				21 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		35 000	30	marguestal (O3970620)	81310	LISLE-SUR-TARN	
				50 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	
				35 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		30 000	60	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC	oui	6 400	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		240 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
EARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	
				63 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	
EARL MABEL	1011 chemin de Mathaly	82000 MONTAUBAN		14 400	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
				21 600	36	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	
				6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON	
EARL MARTOREL	Le Fieu	81500 FIAC		42 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC	
				39 000	38	agout (O4--0250)	81500	FIAC	
				48 000	60	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	
				99 000	120	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC	
EARL MAURIES	6 L'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		50 000	20	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
				40 000	75	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		32 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	
EARL PAGNOU	St Martin de Mours	81800 RABASTENS		6 900	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	
				37 050	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL PENDARIES	La Chartreuse 370 rue Aristide Briand	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 600	10	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		27 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC
				15 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
				15 000	60	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		36 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
				36 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
				30 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
EARL Raucoules	Les Pujades	81800 RABASTENS		30 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
EARL RAYSSAC	La Métairie Basse	81570 FREJEVILLE		38 000	50	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
EARL RENDAL	La Lande	81440 VENES		36 000	40	dadou (O47-0400)	81440	VENES
				45 000	35	dadou (O47-0400)	81440	VENES
EARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		19 500	18	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
				108 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				19 200	20	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		21 600	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemaquet	82290 MEAUZAC		10 800	10	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
EARL SIGUIER	En vialatte	81570 FREJEVILLE		20 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
				40 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
				65 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
EARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		27 500	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
				17 500	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
				37 800	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				17 500	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
EARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		5 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS
			oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE
				10 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	TREBAS
EARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOULLAC		90 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES
				12 000	60	saudrone (O3980590)	81600	SENOULLAC
Enard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		2 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
FABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
FAGOTTO Laurent	3414 ROUTE DES RIVES DU TARN	82290 BARRY-D'ISLEMADE		24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				11 834	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
FAUS Guy	1480 CHEMIN DE PARCOUS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		2 000	16	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				28 800	20	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				48 000	40	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
FAVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passé (O4900500)	81800	RABASTENS
				42 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS
FAVAREL Henri	971 Chemin de Montamat	82370 CORBARIEU		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	CORBARIEU
				4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82370	CORBARIEU
FEDRIGO Nicolas	ST BENOIT LARONNE	82200 MOISSAC		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
Ferme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
FILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	glineste (O3950520)	81600	CADALEN
FONTAINE Ludovic	La Gouxarié	81220 DAMIATTE		30 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE
FOURGASSIE Jean-Edouard	Le ségala	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		45 000	45	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				66 000	45	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
FRANCERIES Fabienne	5. avenue Saint Maurice	82130 LAFRANCAISE		6 400	8	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
FUENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				3 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				1 500	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
				990	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
GAEC DE LA REVEILLE	La Réveillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		20 000	54	dadou (O47-0400)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
				20 000	54	dadou (O47-0400)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC au Jardin des Délices	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
				3 899	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
GAEC AUSSENAC PARRY	PARRY AVITS ROUTE DE LAVAUR	81100 CASTRES		10 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
				60 000	50	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
GAEC DE CAUFOR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	13 760	30	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
			oui	10 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEF Bart	81800 RABASTENS		42 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		30 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			oui	10 000	30	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE GILLARD	587 impasse Maurice Bayrou	82000 MONTAUBAN		136 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				83 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				116 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	5 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAEC DE L ALRIE	L ALRIE	81570 CUQ		42 000	18	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
				45 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				60 000	50	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				54 000	40	agout (O4--0250)	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		5 000	15	Ruisseau d'Aupillac (04380706)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE
				84 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		25 000	80	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassié	81440 VENES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		35 000	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
				70 000	60	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelles	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		50 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
				15 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				30 000	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				27 800	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				20 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		32 700	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
				110 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
GAEC DES BARDIS	960 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		70 000	60	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		50 000	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMIERES	Lieu-dit L'AIGUILLE	31380 MONTJOIRE		15 000	50	TARN partie 31	31660	BESSIERES
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde - Les Fumades	82290 MONTBETON		60 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrancaise	82290 MEAUZAC		30 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				4 600	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				76 000	600	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				10 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				32 000	40	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				24 000	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			oui	34 500	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
			oui	70 000	43	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
				25 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
				4 000	45	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				50 000	130	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				70 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
GAEC DES JOUANETS	943 CHEMIN DES JOUANETS	82200 MOISSAC		30 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				20 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
GAEC DES TROIS CHENES	LE FAU 390 CHEMIN DE MARIOS	82000 MONTAUBAN		5 400	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC DU CHEMIN DES PIGEONNIERS	71 CHEMIN DU MILIEU	82200 MOISSAC		6 500	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				15 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
GAEC DU COLOMBIER-DAL	232 CHEMIN DES GASQUES	31660 BESSIERES		188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES
GAEC DU FONTBEAL	Souyris	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		21 000	25	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
				35 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		2 000	26	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
GAEC DU REDONDAL	Le Redondal	81660 PONT-DE-LARN	oui	40 000	35	issalès (O4380500)	81490	BOISSEZON
GAEC FARRIE	LE COMTE	81570 SEMALENS		45 000	70	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		5 000	20	riou frech (O3940650)	81600	CADALEN
GAEC FRUITS DE L'AUTAN	1513 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		4 500	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	BOUDOU

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC GRESIGNE	La Grésigné	81440 VENES		60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	VENES
				30 000	30	dadou (O47-0400)	81440	VENES
GAEC ISALEX	L auberge neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		5 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
			oui	3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		32 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
			oui	1 000	28	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
GAEC LA PEYRE	La Peyre	81300 GRAULHET		70 000	75	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET
GAEC LALIEVE	Les Capétanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		105 000	65	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
				60 000	36	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	SERVIES
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE		70 000	70	Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI
				25 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI
				40 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990	SEQUESTRE
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC		4 500	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC
				30 000	40	Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC
GAEC les Salers de la Bruninquiné	La Bruninquiné	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		20 000	25	rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC Métairie du Moulin Neuf	Le Moulin Neuf	81200 AUSSILLON		39 990	40	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON
				13 800	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON
GAEC NALY POM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		57 600	80	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				72 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
				24 000	320	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN		135 000	90	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN
GAEC PLANTE MOULET	PRATNAU	81570 CARBES		3 000	10	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
				35 000	50	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
GAEC PONT DE L'AVEYRON	Les Rives 5166 ROUTE DE MONTAUBAN	82130 LAFRANCAISE		4 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
				2 000	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		72 000	47	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		100 000	90	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN
				26 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN
GAEC Soulie-Costes	La Tourette	81250 SAINT-ANDRE	oui	6 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	31420	SAINTE-ANDRE
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC		7 600	180	TARN partie 82	82200	LIZAC
				6 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
GARDELLE Pierre	La Jurio	81500 GIROUSSENS	oui	180 000	100	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS
GARET Marie-Josée	Petit Jean	82200 LIZAC		40 000	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE		3 500	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SAINTE-GREGOIRE
GARRIGUES Vincent	250 chemin Labarthe	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		5 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				24 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
GAUBERT Maurice	La Borle Basse	81120 REALMONT		15 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
				15 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC		2 400	40	TARN partie 82	82200	LIZAC
GAYRAUD Alain	Le Pligne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		35 000	22	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR		15 930	20	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		18 000	80	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				40	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				40	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GERBAUD JEAN-LOUIS	167 CHEMIN DES VIGNES	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	60	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Auriol	81100 CASTRES		3 000	9	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81100	CASTRES
GFA DE ROUGES - Famille CAMPS	781. avenue de Montech	82000 MONTAUBAN		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
GFA LONGUEVILLE	AVENUE GUYNEMER	81600 GAILLAC		1 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillabeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		8 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
				8 000	20	TARN partie 82	82200	LIZAC
			oui	1 600	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
GIORDANI Suzanne	CLOS DE BOMEROQUE	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		1 500	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	20	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES
GIROU Philippe	La Métairie Neuve	81440 VENES		10 000	30	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
GLEYZE Jean-Michel	1087 LE LUC	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GOEDEKE JOSIANE	AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC		4 800	20	TARN partie 82	82200	LIZAC
GOXE Gilles	Peduran	81390 BRIATEXTE		39 000	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
GRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE		17 670	50	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC		1 800	8	Nappe d'accompagnement rieuemas (O3930550)	81990	CARLUS
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS		17 500	30	dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS
				16 500	15	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
				15 500	30	dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT		13 380	28	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE		27 000	75	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
				14 000	35	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		25 000	10	molles (CB000011)	81600	GAILLAC
				115 000	103	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
				44 500	100	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC
				22 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC
ISSANCHOU Gilles	653 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		640	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		45 000	20	Nappe d'accompagnement calvès (CB000144)	81500	MARZENS
JENCK Sebastien	2182 Chemin des Sables	82200 MOISSAC		3 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC
JENCK Denis	2418 Chemin BARTAC	82200 MOISSAC		3 000	20	BARTHAC -LAUJOL	82200	MOISSAC
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		11 670	10	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN
L.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	oui	75 000	190	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC		8 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC
				3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC
LA FERME DE LAROUY	207 chemin de Larouy	82100 LES BARTHES		3 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
LACOMBE Patrick	Domaine de la Saouronne 2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS		50 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
LACOMBE Gilbert	652 chemin de la Laque - Subare	82290 MEAUZAC		1 200	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
			oui	35	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC
LAFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC		600	20	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
LAGRANGE SIMONE	145 CHEMIN D'AL NEPLES	31660 BESSIERES	oui	40 000	30	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
LAMOUREUX Alain	Plaine de Mourgat	81600 RIVIERES		12 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	RIVIERES
				12 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	RIVIERES
LAPORTE Jean	3860 ROUTE DE CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC		5 000	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				5 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONDRAGON		50 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON
LAU Christian	La cavalerie	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
				13 000	25	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				20 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
LAVERGNE Thierry	Les Placettes	81340 SAINT-CIRGUE		7 050	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE
LE POTAGER DE FONTJALABERT	Route de Fontjalabert	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	9	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
LECOULES Frederic	Les Estrets	81430 AMBIALET		12 000	15	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET
LECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
LEMOULAS Claude	719 route d'Albefeuille Lagarde	82000 MONTAUBAN		2 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN
LEMOSY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC		12 300	20	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC
				1 620	2	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC
LERAY Damien	516 Chemin des Ramliers	82100 CASTELSARRASIN	oui	23 000	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
Les Jardins de Dreuilhe UZAN Olivier	Madié 23 avenue de la Gare	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		2 400	15	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS
LES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES		60 000	50	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR
LESCURE Anne-Marie	LE BOMI 4350 ROUTE D ALBEFEUILLE	82000 MONTAUBAN		2 500	25	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
LLORENS Jean-Jacques	1898 route de Campsas	82370 ORGUEIL		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	ORGUEIL
				16 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE ACC	82370	ORGUEIL
LOUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		2 700	30	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
LUC GINETTE	545 CHEMIN DE RELANCE	31620 FRONTON		2 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON
				5 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON
LYCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN		22 080	46	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
MAGNAC Grégory	1167 ROUTE DE LA RIVIERE	82100 LES BARTHES		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
			oui	10 400	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
			oui	25 000	18	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				1 500	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	LES BARTHES
Magnetto Noel	965 CHEMIN DES GARRIGUES	82130 L'HONOR-DE-COS		16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
				8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
Magnetto Patrice	403 chemin de Fayard	82100 CASTELSARRASIN		20 000	27	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	27	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN
MALIE Eric	BATEROU	81500 GIROUSSENS		20 000	30	agout (O4--0250)	81500	GIROUSSENS
MARAVAL SYLVAIN	EN SALLES 10 chemin des pins	81570 CUQ		12 659	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
Marc GRANET Pépinières	35 Route de Castres	81500 LAVAUR		9 000	60	agout (O4--0250)	81220	VITERBE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 500	45	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
MARTY Christian	740 chemin de l'Eglise	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				15 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
				12 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MARTY Samuel	510 route de Montauban - La Pouzaque	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		29 000	30	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MASSIMINO Francis	LA PAILLOLE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE	oui	8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MAUREL Michel	Le pujol	81570 FREJEVILLE		3 000	8	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE
MAUREL Line	Lalmet	81340 SAINT-CIRGUE		4 500	36	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE
MAUREL Philippe	100 chemin de Sainte-Livrade	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		20 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				20 000	30	TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
MAURIES DIDIER	LE MAS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	oui	5 000	15	Nappe Vidalès (O4770530) ACC	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
MAURIES Bernard	Entrée Renoir, 15 Rue de Ciron	81000 ALBI		45 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE
MAURIES Christiane	LA Tourounié	81390 BRIATEXTE	oui	30 000	40	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE
MAYNADIER DOMINIQUE	EN PARAYRE	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		3 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
MERIGOT Andre	MASSUEL 1814 CHEMIN DE ROUBY	82100 CASTELSARRASIN	oui	7 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
			oui	9 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
MEYER Mathieu	2 921 route de Lavilledieu	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		10 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
MEYNADIER Jean	Cantou- Le Saula	82130 LAFRANCAISE		1 500	8	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE
MIAILLE Line Françoise	320 CHEMIN DE SAINT HIPPOLYTE	82130 VILLEMADE		30 000	25	TARN partie 82	82130	VILLEMADE
MIEULET Brigitte	67 ROUTE DE MONTAUBAN	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	25	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
MIOT Sandrine	Longouyrou	81350 CRESPINET		3 000	8	Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	CRESPINET
MIRAMONT Jean-Marc	BATIMENT	82100 LES BARTHES		5 600	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				5 400	50	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
			oui	48 000	60	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
NEGRE Norbert	MONNAYRE	82130 LAFRANCAISE		9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE
NOUGAYREDE CLAUDINE	PAILLOT	82200 LIZAC		15 000	50	TARN partie 82	82200	LIZAC
OMASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE ACC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
ORBELLO Frederic	1161 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		28 251	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				32 960	35	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
ORBELLO Mathieu	1125 route de Montauban	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		48 000	50	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE
PADIE Arlette	1367 route de Lagrave	82290 BARRY-D'ISLEMADE		32 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE
PAIRE BRUNO	GANDALOU 1858 CHEMIN DE MERLANES	82100 CASTELSARRASIN		2 000	25	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
PARISE Claude	ST BENOIT	82200 MOISSAC		20 500	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
PASCHETTA ERIC	LE CANONGE 2200 ROUTE DE VACQUIER	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		20 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VACQUIERS
PASCHETTA PIERRE	854 chemin de Bordeblanche	31660 BESSIERES		6 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES
PASTRE JULIEN	TRIGOBEOURES	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		18 000	20	dadou (O47-0400)	81440	VENES
PATIN Julien	Bertasse	81700 PUYLAURENS		21 000	30	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
PELLISSIER Jean-Luc	St Martin du Taur	81600 MONTANS		7 500	10	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS
PELLIZZARI Laurent	Gaubil	81570 CUQ		20 000	60	agout (O4--0250)	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				12 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS
Pépin Jean-Christophe	Les Amoureux	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		10 000	25	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
PERIES JEROME	2870, Route de Castelsarrazin	82290 MONTBETON		10 000	13	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC
			oui	1 600	20	TARN partie 82	82200	LIZAC
PESSOT Antonio	414 ROUTE DES VERGERS	82200 MOISSAC		100	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
PESSOT Justine	782 chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 800	5	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
PLOUZEAU Ludovic	453 Chemin Saint Sauveur	81600 GAILLAC		30 000	15	Affluent Tarn O3961070	81600	GAILLAC
PORTAL Joel	1920 ROUTE D'ALBEFEUILLE LAGARDE	82000 MONTAUBAN		3 960	22	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
POUJOL Alain	1848 ROUTE DE CORBARIEU	82000 MONTAUBAN		1 600	20	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES	oui	8 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	
PRAISSAC Pierre	Saint-Maurice	82130 LAFRANCAISE		8 500	14	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
PRUNET Jean Bernard	St Géry 11 rue de la Biade	81800 RABASTENS		16 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	
			oui	16 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	
				16 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	
PUJOL Roger	Courris Le Bas	81340 COURRIS		3 000	50	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	COURRIS	
PUTTO Bruno	En Salcié	81390 PUYBEGON		30 000	60	dadou (O47-0400)	81390	PUYBEGON	
RAGT 2N	LA COURTADE HAUTE	81600 RIVIERES		57 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	RIVIERES	
RAJAUD Nicolas	1535 CHEMIN DE LACAZE	82290 MEAUZAC		12 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	
				30 000	80	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	
					1	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		20 000	100	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	
RAYNAUD Simon	Le Pépil	81500 GIROUSSENS		39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	
				39 600	60	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	
RAYSSAC Alain	820 route de la Santouille	81800 COUFOULEUX		30 000	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	COUFOULEUX	
RECH Gilles	Le Bourdet	81600 SENOUILAC		5 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOUILAC	
				35 000	55	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES	
				5 000	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	SENOUILAC	
RECOULES Gilbert	La Vivarié	81100 CASTRES		75 000	30	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES	
REDOULES Daniel	La Micalle	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		18 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	
RICARDOU Xavier	Sainte Héléne	81220 GUITALENS		10 500	20	Nappe d'accompagnement garenne (CB000141)	81220	GUITALENS	
				15 000	20	agout (O4--0250)	81220	SERVIES	
RIEUX Vincent	Labouyssière 306 chemin de Comblis	81600 BRENS		5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	BRENS	
				10 000	42	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	
RIGHESSO Laurent	910 Chemin du Barthac	82200 MOISSAC		1 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	
RISPE/DELBOSC Renée et Nicolas	Phelazines	82200 LIZAC		1 200	15	TARN partie 82	82200	LIZAC	
ROCACHER Guy	Mazelié	81300 BUSQUE		27 000	40	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	
ROQUES Vincent	Le Fort	81120 LABOUTARIE		18 000	30	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	
ROQUES CHRISTIAN	Galdou	81600 SENOUILAC		20 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	SENOUILAC	
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES		45 000	60	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		8 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	
RUIZ Léandre	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		3 300	9	Tarn Hors DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	
SABARTHES Rose-Marie	12 La Fourezlé	81570 FREJEVILLE		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
				3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
SAINT-ROMAS Michel	180 chemin du Carreyrou	82130 MONTASTRUC		9 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
SANCHOLLE Jean-Bernard	375. impasse de Lunel	82290 MEAUZAC		10 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	
			oui	10 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	
SARL des Gazon occitans	LE PENDUT 1385 ROUTE DU LAC	81800 COUFOULEUX		17 100	80	Nappe d'accompagnement glinibré (CB000125)	81800	COUFOULEUX	
SARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		200 000	200	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	
SARL Jardins de la Vallée du Dadou	Route de Graulhet	81120 REALMONT		3 000	3	dadou (O47-0400)	81120	REALMONT	
SARL Le Jardin de Lescure	60 Chemin des Cerisiers	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS		15 000	30	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	
SARL PLANES	RIEUDAS	81370 SAINT-SULPICE		1 070	60	Tarn DPF (O---0100)	81370	SAINT-SULPICE	
				1 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81370	SAINT-SULPICE	
SAS LAVAL CHABBAL VOLAILLES	ARDIALLE	81700 PUYLAURENS		16 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	
				1 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE	
SAS Pierre Fabre Agronomie	16 rue Jean Rostand	81600 GAILLAC		7 049	20	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	
SAS Sud Ouest Pépinières	Caytivel	81600 RIVIERES		10 000	15	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	
SCA DOMAINE DE VERNHES	VERNHES	31340 BONDIGOUX		2 000	21	Puits 31 UG 176 ACC	31340	BONDIGOUX	
SCEA ASSEMAT ELEVAGE	la Rive	81200 AIGUEFONDE		90 000	85	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	
				30 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AUSSILLON	
				75 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	
SCEA BERNARD MARTINI	3800 ROUTE DE SAINT WAAT	81800 COUFOULEUX		45 000	35	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	COUFOULEUX	
				30 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81370	SAINT-SULPICE	
SCEA CHATEAU LASTOURS	Lastours DEPARTEMENTALE 988	81310 LISLE-SUR-TARN		20 000	45	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	
				70 000	95	Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	
SCEA DE BARBETTE	800 IMPASSE DE BARBETTE	31620 FRONTON		33 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31620	FRONTON	
SCEA DE BEL AIR	RAFFIS	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		12 000	25	Tarn DPF (O---0100)	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS	
SCEA de Bellelve	Bellelve	81500 LAVAUR		18 000	100	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	
SCEA DE BORDE HAUTE	Saint-Germain	82200 MOISSAC		30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	
				30 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC	
				30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm³
V demandé total =	50,37 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		30 000	210	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		40 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
SCEA DE CASTANET	Domaine des Pères - ST BENOIT	82200 MOISSAC		40 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA DE GRES FORT	Le Fort de Paulin	81500 LAVAUR		20 000	80	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DE L'HORIZON	325 CHEMIN DE TRIGOBOEURE	31660 BUZET-SUR-TARN		62 580	100	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
SCEA DE LA GRAVE	177 chemin de Moissac	82100 LES BARTHES		32 430	40	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
				14 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
				9 600	12	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				16 000	20	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				48 400	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				23 500	200	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				38 500	250	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
SCEA DE LUNERIVES	1400 route de Castelsarrasin	82290 MEAUZAC		14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				28 000	30	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
				14 900	35	TARN partie 82	82290	MEAUZAC
SCEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN		6 400	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	CASTELSARRASIN
			oui	18 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
SCEA DE SAINT BENOIT	461 CHEMIN DE CHAMBERT	82200 MOISSAC		44 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				7 500	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				14 000	160	TARN partie 82	82200	MOISSAC
SCEA DES COTEAUX	2183 chemin des Rieux - Gachou	82370 VILLEBRUMIER		28 000	20	TARN partie 82	82370	VILLEBRUMIER
SCEA Domaine de Fontorbe	Domaine de Fontorbe	81500 LAVAUR		99 000	160	agout (O4--0250)	81500	AMBRES
				171 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
				180 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
				156 000	160	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
SCEA DOMAINE DES ALBAREDES	1061 AVENUE DES ALBAREDES	82000 MONTAUBAN		36 000	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN
SCEA DOMAINE DU CLAU	LE CLAU 1460A ROUTE DE MONTAUBAN	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		36 000	60	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA DOMAINE DU COUGE	Domaine du Couge 4148 route des Barthes	82100 CASTELSARRASIN		51 800	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				112 000	300	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				30 000	20	TARN partie 82	82100	LES BARTHES
				125 000	130	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
SCEA DU CHATEAU D'ESCABES Perez Jean-Armand	33 route d'Albi	81800 RABASTENS		7 600	13	Nappe Lavergne O39 30560 ACC	81150	FLORENTIN
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		31 680	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
				14 640	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
				17 880	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		240 000	150	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS
SCEA EN GOURAU - EN SEGUR	Route de Saint Sulpice	81500 LAVAUR		27 000	48	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
				4 890	12	agout (O4--0250)	81500	LAVAU
SCEA FIGUERIS SUD	1990 chemin de Merles	82200 MOISSAC		25 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				50 000	90	TARN partie 82	82200	MOISSAC
				40 000	50	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE ACC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		60 000	60	pont de briques (PM000026)	81220	TEYSSODE
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		20 100	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN
				32 400	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS
SCEA HUGUET	1311 Chemin de Trescasses	82100 CASTELSARRASIN		25 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				30 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
				15 000	45	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES		105 000	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				101 500	65	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES
				87 500	70	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	CASTELSARRASIN
				52 000	36	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN
				139 800	120	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
				7 200	60	TARN partie 82	82100	CASTELSARRASIN
SCEA LES VERGERS DE NOTRE DAME	LA BARONNE 350 ROUTE DE MEZENS	31660 BUZET-SUR-TARN	oui	55 000	40	TARN partie 31	31660	BUZET-SUR-TARN
SCEA LESCOT	858 ROUTE DE NAVIDALS	31340 VILLEMATIER		15 000	40	Puits 31 UG 176 ACC	31340	VILLEMATIER

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	55,07 hm ³
V demandé total =	50,37 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	
SCEA PERIES	Lascanale	82200 LIZAC		19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
				19 200	24	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	
SCEA PLO - GAYRAUD	Aupillac	81570 FREJEVILLE		36 000	25	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
				36 000	15	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
SCEA Tarn Vallée de l Agout	BELAIR VIEILLE ROUTE DE TOULOUSE	81500 LAVAUR		100 000	150	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	
SCEA VERGERS DE SAINT LAURENT	451 chemin de Saint-Laurent	82000 MONTAUBAN		12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				8 100	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	
				12 000	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MONTBETON	
SCEV DAVID	Les Fortis	81310 LISLE-SUR-TARN	oui	54 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
SENDRAL Gisèle	19 Le pujol	81570 FREJEVILLE		1 000	20	agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	
SERIE PATRICE	POULET	31380 MONTJOIRE		25 000	20	Puits 31 UG 176 ACC	31380	MONTJOIRE	
SERRES DE BESSIERES SAS	Z.A. DU TRIANGLE 421, Chemin des Prieurs	31660 BESSIERES		30 000	70	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES	
SI DE LA VALLEE DU TARN	Moulis 2. Allée des Platanes	82370 REYNIES		1 512 000	1 800	TARN partie 82	82370	REYNIES	
				720 000	1 500	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	
SIAH REGION DE VILLEMUR	MAIRIE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN	oui	4 250 000	5 940	TARN partie 31	31340	VILLEMUR-SUR-TARN	
				290 000	720	TARN partie 82	82370	NOHIC	
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAUR		20 480	14	Ruisseau de l'Anglès (O4690580)	81500	MARZENS	
SIMEONI Jean-Michel	Le Barbier	81710 SAIX		54 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX	
				54 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX	
SOULAYRAC Jean-Marc	Place d En Rigaud Haut - 525 chemi 525 chemin de Belsoulet	81500 AMBRES		30 000	36	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	
				20 000	25	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	
SOULDADIE FRANCIS	670 CHEMIN CARRELIS	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		18 000	25	RIEU TORT	31340	MAGDELAINE-SUR-TARN	
SOULIE Daniel	Lacombe	81430 AMBIALET		9 000	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET	
SOUTADE Cécile	Le bourg	81340 COURRIS		2 800	25	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	COURRIS	
TERRAL Landry	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		4 000	7	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
TERRAL Michel	181 route basse	81310 LISLE-SUR-TARN		24 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
				7 500	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	
TESSEYRE Sylvie	399 Route de Ferrières	82290 BARRY-D'ISLEMADE		15 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	
THOMAS Geneviève	Gignac le Haut	81340 SAINT-CIRGUE		10 500	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	SAINT-CIRGUE	
			oui	6 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIALET	
TOCHON Philippe	ST JULIEN	82200 MOISSAC		18 000	7	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	
TREGAN Jean-Roch	Les pelegrys	81800 LOUPIAC		33 000	50	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC	
				33 000	50	Tarn DPF (O---0100)	12700	LOUPIAC	
VAGLIANTI FRANCIS	LE RITOU	81220 DAMIATTE		8 000	35	agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE	
				14 170	75	agout (O4--0250)	81220	DAMIATTE	
VAISSIERE René	Borde haute	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		28 770	35	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	
VAISSIERE Patrice	93 AVENUE DE REALMONT	81120 LABOUTARIE		20 000	40	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	
				24 000	35	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	
VERGNES Alain	279, Route Gaillardou	82130 MONTASTRUC		4 800	6	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	
VERHOEF Michael	St Martin	81800 RABASTENS		4 500	4	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	
VIAUGE CLAUDE	LA TUILERIE	81800 ROQUEMAURE		15 000	25	Puits 31 UG 176 ACC	31660	BESSIERES	
VIGUIER Philippe	Malsevire chez M. et Mme DESPLATS Michel	82130 PIQUECOS	oui	30 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	82130	LAFRANCAISE	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ARBIA Michel	BORDE GRANDE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
BASSEGUI Michelle	Merle 400 chemin Lartigue	82170 POMPIGNAN		1 670	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82170	POMPIGNAN
Bloquel David	Gamot	31620 BOULOC	oui	100 000	130	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
BOILLAT Alain	PERAYROLS 20 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS		50 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				9 000	14	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
				3 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
BONNIEU Rene	1191 Route de Fronton	82370 ORGUEIL		50 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	ORGUEIL
BONTEMPI Arnaud	1291 chemin des Brugues	31620 BOULOC		6 000	10	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC
BOUSIGNAC ALAIN	LE TERME 697 CHEMIN DU VERT	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	18	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
BOUYSSSET Jean-Louis	CAP DE RIVIERE	82200 LIZAC		3 000	5	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82200	LIZAC
BOUYSSI Max	7, Impasse des Vignes	82700 MONTECH	oui	26 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
BOUZIGUES Jean Luc	97 chemin de la Coulrade	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
BROUSSE Henry	LA PANDOULE 86 ROUTE DE SAYRAC	31620 VILLAUDRIC		5 000	5	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
CADAUX Yohan	Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		3 800	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81800	RABASTENS
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN		60	6	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
CAPEL BOVI D'OC	Domaine de Bexianix 2224 route de Castelsarrasin - BP 24	82290 MONTBETON		50 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	24 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
CARCY JEAN-PIERRE	25 RUE DU DOCTEUR ESQUIROL	11300 LIMOUX	oui	16 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BESSIERES
CARDETTI Eric	121 chemin de Boutines	82370 CAMPSAS		29 000	8	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 4 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
CHARTIER Loïc	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		7 500	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				1 250	5	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
COQUOT ROSALIE	Les Rouzies 668 chemin de Coutal	31620 VILLAUDRIC		4 000	16	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
DE LIGONDES Lionel	FUMEREAU	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		30 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				20 125	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
				5 600	7	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
DEMOT Didier	LA MOTHE	82370 CAMPSAS		5 600	7	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
DESSEAUX Nathalie	BOUYGUE LONGUE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 500	8	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
DUCONS Christian	2681 route des Fourrières Virolles	82100 CASTELSARRASIN		40 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL ALARY	315 ROUTE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		22 000	30	Graviers 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		3 000	22	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DE BEAUBRIERES	300 CHEMIN DU CHANTRE	82100 CASTELSARRASIN		15 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE BELBEZE	915 CHEMIN DE BELBEZE	31620 FRONTON	oui	60 000	80	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL DE BOURDAYA	Lieu-dit BOURDAYA	31380 MONTJOIRE	oui	24 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
EARL DE GINESTE	GINESTE	82190 MIRAMONT-DE-QUERCY		28 000	35	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE GOYNE	2333 route des Cloutiers - Goyne	82100 CASTELSARRASIN		24 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
			oui	60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		8 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				12 500	22	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC	81600	SENOUILLAC
EARL de LAGARRIGUE	Lagarrigue	81600 SENOUILLAC		6 000	5	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DE VILLETTE	1601 CHEMIN DE VILLETTE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL DES JOUANINELS	ESPAGNET 1875 ROUTE DE GRISOLLES	31620 FRONTON		10 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				25 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL DES SALBOUS	200 Chemin du Tournon	82290 MONTBETON		5 600	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
EARL DOMAINE DE LESCURE	151 chemin de Lescure	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				25 000	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		9 600	12	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verihaguet	82000 MONTAUBAN		3 000	25	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
EARL DU LAURIER	211 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 500	10	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LES BARTHES

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		15 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vieux	82290 MONTBETON		35 200	44	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
				22 400	28	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				64 000	80	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL EFG	1710 route de Choisy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				36 000	45	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
				17 600	22	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL FOUCHOUNET	1790 ROUTE DE CAMPSAS	31620 FRONTON	oui	13 000	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		16 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				16 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LA COUTELIERE	EN TOURETTES 381 CHEMIN DE LA SANSONNE	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		10 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		32 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LE CHATEAU	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		25 000	40	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
EARL LES FALLIERES	2144 ROUTE DES FALLIERES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		1 000	10	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
EARL MASSA	3880 route de Lavilledieu - REBEQUET	82710 BRESSOLS		7 000	18	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
EARL O JARDIN IDEAL	2418 ROUTE DE MONTAUBAN	31660 BESSIERES		1 000	7	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BESSIERES
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		12 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
				8 000	15	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
EARL SAMARA	72 chemin de Planquemarquet	82290 MEAUZAC		4 000	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
				4 000	5	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
EARL STEPHANE LARROQUE	Doumerc	82240 LAPENCHE		60 000	60	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC	81500	AMBRES
FABRE Jean Marc	NAUDIS	82700 MONTBARTIER		30 000	38	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
FALBA Gilbert	429 Route du Frontonnais	82700 MONTBARTIER		28 000	35	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	ORGUEIL
FELTRIN Christian	En Aurioi - Rte de Prativiel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220	SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX
FISSORE Philippe	3330 route des Cloutiers	82100 CASTELSARRASIN		14 400	18	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
GAEC ARMINGAUD	HAMEAU DES LUQUETS 258 CHEMIN DES LUQUETS	31660 BUZET-SUR-TARN		30 000	20	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
GAEC DE BELLE PLAINE	1506 route de Belle Plaine -Lassalles	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		40 000	35	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
GAEC DE BORIO BLANC	783 CHEMIN DE BORDENEUVE	31340 VILLEMATIER		60 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMATIER
GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	20 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GAEC DE LA GARRIGUE	541 CHEMIN DE PELLAUSY	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		6 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GAEC DE LEVRET	ST MAURICE	82130 LAFRANCAISE		4 800	6	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82130	LAFRANCAISE
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		10 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
GAEC DU CART	312 chemin de Gimbelet - Verfhaguet	82000 MONTAUBAN		50 000	45	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				12 000	15	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
GAEC DU POTIER	LE POTIER	81220 GUITALENS		3 000	26	Nappe agout (O4--0250) DEC	81220	GUITALENS
GAEC LAFFORGUE JEAN ET FILS	121 ROUTE DE FRONTON	31340 VACQUIERS		47 000	60	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
GAEC VEYRAC	1320 B route de Fabas - Camperdut	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				20 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				60 000	75	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
GALY MAXIME	SAYRAC 403 RTE DES ECOLES	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		3 900	20	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GERBAUD JEAN-LOUIS	167 CHEMIN DES VIGNES	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE		80	5	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE
GFA DE PEYBORBES	443 chemin de Peyronnets	82170 FABAS		32 000	40	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	31230	FABAS
GHIHAUDO David	FOURRIERES HAUTES	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
GIMAZANE-TEILHET Dominique	1867 route de Belle Plaine	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		24 170	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JALLAIS Laetitia	491 route de Castelsarrasin	82100 LES BARTHES	oui	2 000	12	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
JANY Laurent	Le Bouyssou	81990 CUNAC		24 000	4	Nappe infernats (O3910610) DEC	81990	CUNAC
JOUGLA REGINE	6 CHEMIN LA RIVIERE	31790 SAINT-SAUVEUR		2 500	70	Puits 31 UG 176 DEC	31620	BOULOC

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
LAMANA Nathalie	1320 chemin de Miquel - Montagne	82710 BRESSOLS		3 000	7	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		24 000	30	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
			oui	44 000	50	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
LECOURT Gisele	ST BEART 72 Chemin de Castelus	82100 CASTELSARRASIN		8 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	15	Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MARGARIA Elie	TICOL- HAUT	82290 BARRY-D'ISLEMADE		2 400	3	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
MARTY Catherine	MEAUZAC	82290 MEAUZAC		8 800	11	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
MARTY Jeanne	726 chemin de Jamounet	82100 CASTELSARRASIN		16 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				14 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MAYANOBE Marthe	4991 route de Gandalou - Lagravette	82100 CASTELSARRASIN		7 200	9	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				14 400	18	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MERCADAL Jean	741 IMPASSE BOURDETTE	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		24 000	30	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
MERIANNE GILBERT	525 CHEMIN DE LA RIVIERE	31380 MONTJOIRE		2 000	30	Gravières 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE
MEYER Martine	335 chemin de Négret	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		29 000	35	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
				16 000	20	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
MEZAMAT David	1980 route de Toulouse	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
MONTOUX Louise	596 chemin des Mellets	82100 CASTELSARRASIN		5 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
NICOLETTI LAURENT	970 ROUTE DE MONTAUBAN	31620 FRONTON		25 000	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
NOUGAREDE Jérémi	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		36 000	45	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				6 000	8	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
OMASSI Jean Jacques	BOULBE	82290 BARRY-D'ISLEMADE		3 600	7	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC
ONNO Gerard	2013 route de Brial	82700 MONTBARTIER		33 600	42	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
				36 000	45	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82700	MONTBARTIER
PAGES JACQUES	485 CHEMIN DE SAUMATE	31620 FRONTON		3 000	6	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
PAIRE LIONEL	1575 CHEMIN DE MASSAGOT	82100 CASTELSARRASIN		12 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				5 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
PAIRE Christine	984, Chemin de Lériet	82100 CASTELSARRASIN		1 000	3	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN
PRADES Patrick	366 ROUTE DE GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN		5 000	30	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SA Belchim Crop Protection	Parc Tertiaire de Bois Dieu 3 allée des chevreaux	69380 LISSIEU		9 000	14	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
SAMBUSSY GERALD	2615 ROUTE DE VILLEMATIER	31340 VACQUIERS		15 000	30	Puits 31 UG 176 DEC	31340	VACQUIERS
SARL DES TROUILLES	Les Trouilles	82130 LAFRANCAISE		30 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	BARRY-D'ISLEMADE
SCEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		16 000	20	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
SCEA DE BORIOS	1246 route de Lafrançaise	82100 CASTELSARRASIN		40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				40 000	40	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
				30 000	10	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SCEA DE CANTELOUVE	630 Impasse de Bernuze	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE		9 600	12	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		30 000	25	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				1 200	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
				100	10	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS
SCEA DE GRANDE COTE	Grande Cote 20 RUE DU BIARD	82170 POMPIGNAN		40 000	40	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON
SCEA DE PROCEA	RIVIERE HAUTE 2028 ROUTE DE BELLEPERCHE	82100 CASTELSARRASIN		15 000	50	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SCEA EN DURAN	1420 ROUTE DE PAULHAC	31660 BUZET-SUR-TARN		18 000	26	Puits 31 UG 176 DEC	31660	BUZET-SUR-TARN
SCEA LA BUSQUETTE	6 rue de la Negrette	31620 VILLAUDRIC		40 000	55	Puits 31 UG 176 DEC	31620	VILLAUDRIC
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE	oui	30 000	50	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - NAPPE DECONNECTEE

caractéristiques du PE	
V référence =	3,25 hm ³
V demandé total =	2,89 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
SCEA LES GRANGES	70 chemin du Camp de La Grange	82100 LES BARTHES	105 000	26		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
STEFANELLO Maryse	4611 Route de GANDALOU	82100 CASTELSARRASIN	3 500	18		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
			6 500	29		CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN
SUC Jean-Louis	Le Verdier	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS	9 000	2		Nappe Tarn (secteur DPF) DEC	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
VEGLIA Daniel	386 Chemin de Gélardy	82290 VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	7 200	9		CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
			24 000	30		CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON
VIRENQUE François	1320 CHEMIN DE MIQUEL	82710 BRESSOLS	6 000	13		CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
ZANON Serge	760 Chemin de Miquel	82710 BRESSOLS	8 000	10		CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS
			30 000	35		CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82710	BRESSOLS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
ABELLO Philippe	La Garde	81500 GARRIGUES		120 110	0	PLAN D'EAU 2514 : PRAT MAJORE	34160	GARRIGUES
ALBAR ERIC	ALBIN	81340 DOURN		31 400	40	PLAN D'EAU 2340 : ALBIN	81340	DOURN
ALBERT Auguste	La Boulouyé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		15 000	31	PLAN D'EAU 1848 : LA BOULOUYE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
ALBERT Claude	Saury	81120 LABASTIDE-DENAT		8 000	28	PLAN D'EAU 2873 : LA PLAINE	81990	FREJAIROLLES
ALBERT JEROME	L'ourmarie	81440 VENES		19 500	22	PLAN D'EAU 4289 : L'OURMARIE	81440	VENES
ALBOUY JEROME	Le Maure	81390 SAINT-GAUZENS		9 000	18	PLAN D'EAU 2839 : EN PARAYRAL	81390	PUYBEGON
				7 000	15	PLAN D'EAU 3843 : PIBRES	81390	PUYBEGON
ALBOUY Etienne	La Serre	81390 SAINT-GAUZENS		22 000	32	PLAN D'EAU 2943 : CAP BIAU	81390	SAINTE-GAUZENS
ARGENTIER Thierry	Métairie Neuve	81440 BROUSSE		15 400	0	PLAN D'EAU 2269 : BORIO	81440	BROUSSE
Armand Benjamin	LA RAMONDONIE	81120 ROUMEGOUX		20 000	40	PLAN D'EAU 1861 : Château de Ronel	81120	ROUMEGOUX
				19 500	20	PLAN D'EAU 2150 : La Ramoundonie	81120	ROUMEGOUX
				20 000	40	PLAN D'EAU 2941 : Saint Guiral	81120	ROUMEGOUX
ASA BOIS DE L 'OEUVRE	SIRVEN	81600 CADALEN		110 000	0	PLAN D'EAU 2010 : L'OEUVRE	81600	CADALEN
ASA CARBES JONQUIERES	MAIRIE	81440 JONQUIERES		414 000	0	PLAN D'EAU 2128 : TEULETIE-VIEILLE	81570	CARBES
ASA DE FLORENTIN	Métairie Grande	81150 FLORENTIN	oui	120 000	120	Lac ASA de Florentin	81150	FLORENTIN
ASA LAUDIE	Plazolles	81990 CUNAC	oui	60 000	0	PLAN D'EAU 2114 : LA LAUDIE	81990	CUNAC
ASA MONTANS PEYROLE	MAIRIE DE PEYROLES	81310 PEYROLE		1 500 000	1 250	PLAN D'EAU 2303 : BUGAREL	81310	PEYROLE
ASAI BOIS BLANC	PRELIES CHEZ MR TANIS	81500 GARRIGUES		121 000	15	PLAN D'EAU TRUCOL	12220	LUGAN
ASL DAYDE BOUSQUET	DOMAINE DE LOMBARDS	81600 MONTANS		121 000	0	PLAN D'EAU 2733 : PEYREMARY	81600	MONTANS
ASL FAURE-RAUCOULES	Les Pujades	81800 RABASTENS		31 800	45	PLAN D'EAU 2146 : LES PUJADES	81800	RABASTENS
ASTRUC Joel	Malsifréque	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	25	PLAN D'EAU 2299 : BOIS GRAND	81390	SAINTE-GAUZENS
BALTRAND Jean-Pierre	1 rue Colonel Pointurier	31000 TOULOUSE		54 000	45	PLAN D'EAU 2933 : LA VERGNE	81600	GAILLAC
BALOCOCO Michel	460 route de Montech	82290 LACOURT-SAINT-PIERRE		28 000	35	Plan d'eau 82000537 (360 m³)	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE
BARBANCE Jean-Philippe	La Ramégé	81340 SAINT-CIRGUE		7 650	0	PLAN D'EAU 3624 : L'OEUVRE	81340	SAINTE-CIRGUE
BARRAU Bernard	Frescatis	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		31 700	30	PLAN D'EAU 2189 : FRESCATIS	81120	SAINTE-ANTONIN-DE-LACALM
BARRIAC NICOLAS	FRANCOUMAS	81440 LAUTREC		20 000	0	PLAN D'EAU 2872 : LA PAUSE ET FRANC	81440	LAUTREC
				12 000	0	PLAN D'EAU 3088 : FRANCOUMAS	81440	LAUTREC
BELLOTTI PHILIPPE	Moulin d'Ayral	81600 MONTANS		4 500	30	PLAN D'EAU 2323 : LE MOULIN D'AYRAL	81600	MONTANS
BENEZETH Henri	Colombars	81350 SERENAC		10 000	15	PLAN D'EAU 2878 : COLOMBARS - SAOUD	81350	SERENAC
BERLOU Philippe	Lempéry	81120 TRAVET		30 000	35	PLAN D'EAU 2534 : LA THOMAZIE	81120	SAINTE-ANTONIN-DE-LACALM
BERTACCHE Ghislain	Le Chapitre	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES		30 000	27	PLAN D'EAU 3072 : LE CHAPITRE	81500	SAINTE-JEAN-DE-RIVES
BIGOT Jean-Claude	Ferrand	81500 LUGAN		67 600	30	PLAN D'EAU 1897 : FERRAND	12220	LUGAN
BIRBES Vincent	La Brette	81500 FIAC		2 100	11	Lac lieu dit l'Espardelle	81220	VITERBE
Bloquel David	Gamot	31620 BOULOC		100 000	80	Plan d'eau 820005718 (100000 m³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
BONNAFOUS Serge	La Fabrié	81350 VALDERIES		18 283	0	PLAN D'EAU 2539 : LA FABRIE	81350	VALDERIES
BONNET Ludovic	LA MARNIERE	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		20 000	50	PLAN D'EAU 2713 : LA MARNIERE	81440	SAINTE-GENEST-DE-CONTEST
BOUDES PATRICE	La Barbastie	81340 VALENCE-D'ALBIGEOIS		34 000	30	PLAN D'EAU 2723 : LA BARBASTIE	81340	VALENCE-D'ALBIGEOIS
BOUDET Serge	TALABAS	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2380 : TALABAS	81300	GRAULHET
BOUSQUET Bernard	Sié	81600 MONTANS		15 000	40	PLAN D'EAU 3074 : PEYREMARY	81600	MONTANS
BOUSQUET Jean Marc	MOYNES	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		150 800	50	PLAN D'EAU 2615 : COMBE DES PIBOULE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
BRESSOLLES Didier	Las Combes	81500 PRATVIEL		11 800	0	PLAN D'EAU 2458 : PRATVIEL	81500	PRATVIEL
BRETOU Marc	Montaigut	81310 LISLE-SUR-TARN		3 000	0	PLAN D'EAU 3075 : LE POUGET	81310	LISLE-SUR-TARN
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		60 000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
CALMETTES Michel	bonastre	81990 CARLUS		9 800	0	PLAN D'EAU 3060 : RIEU ROUGE	81990	CARLUS
CAMBOURNAC Nadine	La Forêt	81310 PARISOT		15 000	15	PLAN D'EAU 3078 : LA FORET	81310	PARISOT
CAMPAS Jacques	le Serayet Bas	81160 ARTHES		16 500	0	PLAN D'EAU 4487 : LE SERAYET BAS ET	81160	ARTHES
CELARIES NELLY	Métairie Basse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		6 000	15	PLAN D'EAU 3079 : METAIRIE BASSE	81440	MONTDRAGON
CENEDESE THIERRY	ROUGUILHAUD	81600 AUSSAC		30 000	40	PLAN D'EAU 2308 : FONT NEUVE	81600	AUSSAC
				17 300	40	PLAN D'EAU 3004 : REYNES	81600	FENOLS
				12 800	40	PLAN D'EAU 3191 : ARDENNE	81600	FENOLS
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		2 600	0	PLAN D'EAU 2522 : LABAT	81440	LAUTREC
CHAILLAN Christophe	Astarac	81310 PARISOT		46 487	45	PLAN D'EAU 2376 : ASTRAC	81600	MONTANS
CHANSON Hervé	Samounet	31340 VACQUIERS		24 000	30	Plan d'eau 31_2008_0119	31340	VACQUIERS
CLUZEL Michel	Vestes	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		39 500	0	PLAN D'EAU 2444 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
CLUZEL Serge	La Caminade	81120 POULAN-POUZOLS		57 000	15	PLAN D'EAU 2741 : PRAT-BRU	81120	POULAN-POUZOLS
COMBEBIAC JEAN	LE CELLIER	81630 MONTVALEN		27 000	40	PLAN D'EAU 2836 : TERRAS	81630	MONTVALEN
CROUZET YVETTE	En Bourriet Haut	81390 PUYBEGON		15 000	30	PLAN D'EAU 2265 : LES PASSETS	81390	PUYBEGON
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	0	PLAN D'EAU 5113 : ST BLAISE	81000	ALBI

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
David Geneviève	Reboul Vieux	81440 LAUTREC		46 500	50	PLAN D'EAU 3187 : REBOUL VIEUX ET R	81440	LAUTREC
DE CAMBIAIRE Caroline	Combaleran	81500 MARZENS		15 200	0	PLAN D'EAU 2861 : COUMALERAN EST	81500	MARZENS
DE GINESTEL Catherine	La Peyrié	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		32 200	15	PLAN D'EAU 2711 : MAROC	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
DE MONTEAU Dominique	Nicouleau	81310 PARISOT		12 000	40	PLAN D'EAU 3081 : LE BOUSQUET	81310	PARISOT
DELEAU Jean Michel	760 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		25 000	0	Plan d'eau 82000491 (25000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
DELHEURE Patrice	La Raffinié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		15 000	0	PLAN D'EAU 2792 : LA RAFFINIE	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
DELIKAT JEAN-FRANCOIS	1371 ROUTE DU STADE	82370 ORGUEIL		8 000	33	Plan d'eau 82001284 (8000 m ³)	82370	ORGUEIL
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	70	Plan d'eau 82002015 (25000 m ³)	82290	MONTBETON
				25 000	33	Plan d'eau 82002016 (25000 m ³)	82290	MONTBETON
DILE Jean-Pierre	LES BARTHES	81300 GRAULHET		8 000	15	PLAN D'EAU 2648 : LA PLAINE	81300	GRAULHET
DONA Gilbert	Les Massols	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS		7 000	0	PLAN D'EAU 3082 : LES MASSOLS	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS
DOUZIECH Bernard	Le Saltre	81300 LASGRAISSES		6 000	30	PLAN D'EAU 2453 : LE SALTRE	81300	LASGRAISSES
DUTOT Josiane	Le Bousquet	81120 RONEL		71 400	40	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120	ROUMEGOUX
				29 300	40	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON	81120	ROUMEGOUX
EARL ALIBERT Christian	GATENS	81600 SENOUILAC		3 000	0	PLAN D'EAU 2434 : RUEYRES	81600	SENOUILAC
EARL ARMAND	33 PASSAGE DE LA MARQUETTE	81990 CUNAC		11 000	35	PLAN D'EAU 2409 : LA POUMAREDE	81990	CUNAC
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		18 000	60	PLAN D'EAU 1924 : LES MARTYS	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
			oui	60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY
EARL BALARAN	SAINT LAURENT	81800 GRAZAC		31 330	15	PLAN D'EAU 2096 : SAINT LAURENT	31190	GRAZAC
EARL BARDOU Christian	n° 25 le Pujol 25 LE PUJOL	81570 FREJEVILLE		3 500	20	PLAN D'EAU 2910 : EN VIALATTE - LE	81570	FREJEVILLE
EARL BARTHARIE	La Bartharié	81440 VENES		7 800	15	PLAN D'EAU LES GAZELS	81440	VENES
				24 400	15	PLAN D'EAU 3010 : LA BARTHARIE	81440	VENES
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		18 000	40	PLAN D'EAU 3103 : GUIRAUD VAYLE	81500	GIROUSSENS
				24 000	40	PLAN D'EAU 3104 : BORDE	81500	GIROUSSENS
EARL BIQUET	Biquet	81120 ROUMEGOUX		24 475	30	PLAN D'EAU 2103 : BIQUET	81120	ROUMEGOUX
EARL BIRBES	La Rivaillé	81310 PARISOT		27 390	40	PLAN D'EAU 2074 : LA RIVAILLE	81310	PARISOT
EARL BOULLENGER Jérôme	Brames Aigues	81310 PEYROLE		100 000	140	PLAN D'EAU 1823 : BRAMES AIGUES	81600	MONTANS
EARL BOUTIE ET FILS	La Valette Basse	81440 LAUTREC		18 500	25	PLAN D'EAU 1957 : LA VALETTE BASSE	81440	LAUTREC
				5 100	25	PLAN D'EAU 2017 : LA CATARIE	81440	VENES
				22 400	22	PLAN D'EAU LA CATHARIE	81440	VENES
				70 000	0	PLAN D'EAU 2942 : JALABERT	81100	LABOULBENE
EARL BRUYERE	LA PIOCHE	81390 PUYBEGON		100 000	120	PLAN D'EAU 2355 : LA GARDE	81390	PUYBEGON
EARL CAMP DE LA BARRAQUE	La Barraque	81430 BELLEGARDE		18 900	25	PLAN D'EAU 3014 : L'OUSPITALET	81430	BELLEGARDE
EARL CARBONNIE	La Bouriasse	81300 LABESSIERE-CANDEIL		10 000	0	PLAN D'EAU 3046 : FERAYRENQUES	81440	MONTDRAGON
EARL CEDRIC FAURE	1650 chemin de Bonneval	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		7 800	8	Plan d'eau 82001088 (7800 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL CHAPEAU	La Dalbière	81800 RABASTENS		107 740	0	PLAN D'EAU 1867 : MASCALE CIMETIERE	81800	RABASTENS
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		1 500	40	PLAN D'EAU 4214 : GARIBAL	12800	CABANES
				16 000	40	PLAN D'EAU 4224 : FONTOULZE	12800	CABANES
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		7 000	30	PLAN D'EAU 5532 : BAGATELLE	81310	PARISOT
EARL DE BERNOYE	POMPIGNE 1360 route de Montbeton	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		6 000	15	Plan d'eau 82001916 (6000 m ³)	82290	VILLE-DIEU-DU-TEMPLE
EARL DE BOUTOUNIES	BOUTOUNIES	81350 ANDOUQUE		13 700	25	PLAN D'EAU 2171 : LE CIMETIERE	81350	ANDOUQUE
EARL de Brazis	En testoulard	81500 FIAC		50 000	60	PLAN D'EAU 2421 : LA METAIRIE NEUVE	81500	FIAC
EARL DE CAMBORS	Cambors	81430 BELLEGARDE		23 000	0	PLAN D'EAU 2844 : LE PUECH BAS	81430	BELLEGARDE
EARL DE CASSETOR	386 chemin de Cassator LA MADELEINE	82200 MOISSAC		13 000	15	Plan d'eau 82000433 (21700 m ³)	82200	MOISSAC
EARL DE CAZES	A CAZES	81500 LACOUHOTTE-CADOU		42 000	40	PLAN D'EAU 1954 : EN ALBA ET EN SAL	81500	LACOUHOTTE-CADOU
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		25 000	50	PLAN D'EAU 1896 : LA PLANTADE	81440	MONTDRAGON
EARL de Forestié	Forestier	81310 PARISOT		17 000	45	PLAN D'EAU 1979 : FORESTIE	81310	PARISOT
EARL DE FROMISSARD	18 Route du Barry	82700 MONTECH		100 000	50	Plan d'eau 82001259 (30000 m ³)	82700	MONTECH
EARL DE LA SAULARIE	La Saularié	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		58 685	40	PLAN D'EAU 2378 : LE VERDIER	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
EARL DE LA BORIE BLANCHE	La Borie Blanche	81430 MOUZIIEYS-TEULET		42 800	37	PLAN D'EAU 2172 : LA BORIE BLANCHE	81430	MOUZIIEYS-TEULET
				24 800	37	PLAN D'EAU 2052 : LA FORET	81430	MOUZIIEYS-TEULET
EARL DE LA CATALANIE	LA CATALANIE	81150 MARSSAC-SUR-TARN		59 900	50	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
EARL DE LA TRAVERSE-CASTEL	668 chemin de Villette - La Traverse	82100 CASTELSARRASIN		4 000	30	Plan d'eau 82000579 (4000 m ³)	82100	CASTELSARRASIN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL de la Valette	La Valette Haute	81440 LAUTREC		18 000	25	PLAN D'EAU 4382 : LA VALETTE HAUTE	81440	LAUTREC
EARL DE LA VIDALIE	La Vidalie	81450 LE GARRIC		8 800	25	PLAN D'EAU 2587 : LA COMBETTE	81450	LE GARRIC
EARL DE LAGARDIE	Lagardie	81440 LAUTREC		24 801	0	PLAN D'EAU 2283 : LA CREMADE	81440	LAUTREC
EARL DE LAGUENS	Laguens	81800 ROQUEMAURE		33 910	45	PLAN D'EAU 2209 : LAGENS	81800	ROQUEMAURE
				20 610	40	PLAN D'EAU 2480 : HOUTOU	81800	ROQUEMAURE
				25 000	40	PLAN D'EAU 3098 : GUILLO ET LA COMB	81800	ROQUEMAURE
EARL DE SANSOT	SANSOT	81310 PARISOT		60 000	70	PLAN D'EAU 2461 : DOUILLAC	81310	PARISOT
				140 000	90	PLAN D'EAU 2162 : BUGAREL	81310	PEYROLE
EARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DE TAURINES	81600 TECOU		74 800	70	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS		10 000	40	PLAN D'EAU 2098 : BORIE	81800	RABASTENS
EARL des 3 bergeries	Lagarde	81500 FIAC		10 500	0	PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE	81220	DAMIATTE
EARL DES FARGUES	Les Fargues	81800 ROQUEMAURE		5 378	0	PLAN D'EAU 2452 : LES FARGUES	81800	ROQUEMAURE
				16 376	0	PLAN D'EAU 3169 : LES FARGUES	81800	ROQUEMAURE
EARL DES LACS	LE CAZAL	81150 CASTANET		18 610	0	PLAN D'EAU 2012 : MARTINIS LA PLANO	12240	CASTANET
				12 180	40	PLAN D'EAU 2793 : MARCOURENS	12240	CASTANET
EARL DES PINS PARASOL	Tapies	81430 BELLEGARDE		18 500	22	PLAN D'EAU 2401 : PERPIGNAN	81430	BELLEGARDE
EARL DES POUZAQUES	Les Pouzaques	81990 FREJAIROLLES		45 000	40	PLAN D'EAU 3100 : PRAT LONG	81990	FREJAIROLLES
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN		1 600	40	Plan d'eau 82000738 (1600 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
EARL DES SABOS	Les Sabos	81390 SAINT-GAUZENS		71 700	85	PLAN D'EAU 2920 : LES SABOS	81500	AMBRES
EARL DES TROIS RIVIERES	3670 route d'Auch	82000 MONTAUBAN		10 000	6	Plan d'eau 82001201 (10000 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL DES VERGNADES	LA CARRAYRIE	81600 CADALEN		28 500	15	PLAN D'EAU 1886 : LA CARAYRIE	81600	CADALEN
				9 800	15	PLAN D'EAU 2179 : LA CARRAYRIE	81600	CADALEN
EARL DOMAINE SAINT PIERRE	400 chemin de Loubet	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		15 000	12	Plan d'eau 82001447 (15000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
				15 000	12	Plan d'eau 82001448 (15000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL DU BOUIS	LOBRE	81130 MAILHOC		50 700	40	PLAN D'EAU 2188 : LA CATALANIE	12260	SAINTE-CROIX
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verhaguet	82000 MONTAUBAN		64 400	700	Plan d'eau 82000735 (64400 m ³)	82710	BRESSOLS
				150 000	150	Plan d'eau 82005715 (8300 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL DU PIGEONNIER EARL FD AGRI	1290 CHEMIN DES BARDIS	31660 BUZET-SUR-TARN		20 000	20	Réserve 31 UG 176 id 310061	31660	BUZET-SUR-TARN
EARL DU SAUT	2 CHEMIN DES LISES	81800 COUFOULEUX		0	0	PLAN D'EAU 5454 : LES BARTHELES	12700	LOUPIAC
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS		19 320	40	PLAN D'EAU 4510 : SAINT - ANNE	81500	FIAC
EARL DU VALOU	484 chemin du Bardlssou - Le Fau	82000 MONTAUBAN		40 000	55	Plan d'eau 82001208 (41464 m ³)	82000	MONTAUBAN
				1 545	15	Plan d'eau 82002050 (1545 m ³)	82000	MONTAUBAN
				10 178	0	Plan d'eau 82002051 (10178 m ³)	82000	MONTAUBAN
				2 000	0	Plan d'eau 82002052 (2000 m ³)	82000	MONTAUBAN
EARL du VERDIER	Le Verdier	81430 BELLEGARDE		45 700	0	PLAN D'EAU 2782 : LA CALIFORNIE	81430	BELLEGARDE
EARL ESTIVAL	Métairie haute	81220 TEYSSODE		12 000	0	PLAN D'EAU 2214 : LA BOURDETTE	81220	TEYSSODE
				12 000	0	PLAN D'EAU 5487 : METAIRIE HAUTE	81220	TEYSSODE
EARL FERME DES PRADELLES	Les Pradelles	81340 VALENCE-D'ALBIGEIS		31 580	80	PLAN D'EAU 1960 : LE SALES	81340	VALENCE-D'ALBIGEIS
				26 155	20	PLAN D'EAU 2135 : L'ESPINASSE	81340	VALENCE-D'ALBIGEIS
EARL FERRARI Robert	950 route du pont d en gaffe	81800 COUFOULEUX		30 000	30	PLAN D'EAU 5452 : PETRACOU	81800	COUFOULEUX
EARL FERRET	Fontbounal - 17 chemin des marlisses	81600 AUSSAC		13 500	0	PLAN D'EAU 3171 : DURRE	81600	CADALEN
EARL FONTORBE	Métairie Haute	81300 GRAULHET		35 000	35	PLAN D'EAU 2419 : LES GOXES	81300	GRAULHET
EARL GAILLAC CHRISTIAN	Las Bartos St Pierre de Conils	81120 LOMBERS		15 800	35	PLAN D'EAU 1862 : COUTAREL	81120	POULAN-POUZOLS
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN		6 000	40	Plan d'eau 82001101 (6000 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
				2 500	25	Plan d'eau 82001102 (2500 m ³)	82100	CASTELSARRASIN
EARL GINESTET	CREBASSIERES	81600 CADALEN		36 770	0	PLAN D'EAU 3011 : BOIS BLANC	81600	CADALEN
EARL GREZO	LA GREZO	81500 SAINT-AGNAN		54 000	40	PLAN D'EAU 1824 : MONTPILOT	81500	SAINT-AGNAN
EARL HUC	Parc Neuf	81500 LAVAUR		18 700	30	PLAN D'EAU 2860 : LE PARC	81500	LAVAUR
EARL ILES	Le Perié Moulart	81390 PUYBEGON		60 000	45	PLAN D'EAU 2989 : PERIE MOULARD	81390	PUYBEGON
EARL LA BRUGUE	LA BRUGUE	81800 RABASTENS		82 000	60	PLAN D'EAU 1984 : LA MONDINIE	31190	GRAZAC
EARL LA FERME DES BOUVIERS	LA COMBE	81310 PARISOT		13 000	0	PLAN D'EAU 2106 : BARRIAL	81310	PARISOT
EARL LA RAMEZIE	La Ramezie	81000 ALBI		0	0	PLAN D'EAU 5633 : LA RAMAZIES	81000	ALBI
EARL LAYMAJOUX	Leonard 1250 chemin de Salcevert	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		6 000	30	Plan d'eau 82001011 (25000 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
EARL LAYOLE	le bourg	81130 VILLENEUVE-SUR-VERE		10 000	50	PLAN D'EAU 4999 : SAINT SIGISMOND	81390	PUYBEGON

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

V référence = 15,28 hm³
 V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL le Bosc	Le Bosc	81800 COUFOULEUX		6 000	22	PLAN D'EAU 4997 : DELBOSC	81800	COUFOULEUX
EARL LE LAC	Le Lac	81500 LAVAUR		35 000	30	PLAN D'EAU 2115 : LE LAC	81500	LAVAUR
EARL LE MAREYS	Mareys	81600 MONTANS		45 000	60	PLAN D'EAU 2981 : SAURONNE	81600	MONTANS
EARL LE PARADISIERS	Nacazes	81600 BRENS		15 000	40	PLAN D'EAU 1872 : BOIS DU ROI	81600	BRENS
EARL LE RIGOU	Le Rigou	81310 PEYROLE		28 800	30	PLAN D'EAU 1843 : LA PERIE	81310	PEYROLE
EARL LE THURIES	En Amat 1355 CHEMIN DE BOUSIGUES	31380 AZAS		18 000	7	Lac de l'EARL LE THURIES	31380	AZAS
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		8 000	0	PLAN D'EAU 2629 : LES SIGALARTS	81310	LISLE-SUR-TARN
				3 800	0	PLAN D'EAU 2630 : LA GRAVASSE	81310	LISLE-SUR-TARN
EARL LES SUREAUX	MESTRE ARNAUD	81120 ORBAN		7 900	15	PLAN D'EAU 2133 : MESTR'ARNAUD	81120	ORBAN
				14 000	35	PLAN D'EAU 2814 : GAUFFRE	81120	ORBAN
EARL LES VERGERS DE TECOU	LES RIVALS 31 CHEMIN DE MARLAC	81600 TECOU		76 800	45	PLAN D'EAU 1820 : LES RIVALS	81310	PEYROLE
EARL LIQUIERE	La Bessarié	81120 ROUMEGOUX		20 250	20	PLAN D'EAU 2282 : TROUANDRIES	81120	ROUMEGOUX
EARL MASSOL	Borde grande	81370 SAINT-SULPICE		5 000	50	PLAN D'EAU 5336 : LA BOURRIASSO	81370	SAINT-SULPICE
EARL MAURIES	6 L 'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		23 000	45	PLAN D'EAU 2240 : LES ESPARROTS	81570	FREJEVILLE
				31 600	50	PLAN D'EAU 1990 : L'ISSARTADE	81100	CASTRES
EARL MICHEL BONHOMME	Les Bosquets	81500 MASSAC-SERAN		38 200	0	PLAN D'EAU 2276 : METAIRIE BASSE	81500	MARZENS
EARL NEC POM	Piac	82400 SAINT-PAUL-D'ESPIS		38 000	28	Plan d'eau 82000191 (38000 m ³)	82400	SAINT-PAUL-D'ESPIS
EARL NOUVELLON	La Ferme de NAPAGESE	81310 PARISOT	oui	102 900	155	PLAN D'EAU 2099 : NAPAGESE	81310	PARISOT
EARL PALMA	Saint Robert	81800 RABASTENS		20 000	15	PLAN D'EAU 2148 : LES TISSERONS	81800	RABASTENS
EARL PLAZOLLES	Plazolles	81990 CUNAC		25 100	0	PLAN D'EAU 2272 : PLAZOLLES	81990	CUNAC
EARL PUECH MERIC	Puech Méric	81600 CADALEN		32 000	15	PLAN D'EAU 2399 : PUECH MERIC	81600	CADALEN
EARL RAYSSAGUEL	47 CHEMIN DE RAYSSAGUEL	81990 CAMBON		20 000	50	PLAN D'EAU 2582 : RAYSSAGUEL	81990	CAMBON
EARL REYNES	Saint Caprais	81800 RABASTENS		25 250	45	PLAN D'EAU 1947 : CRISTAU	81800	RABASTENS
				87 000	45	PLAN D'EAU 3051 : LA CAZE - SAINT C	81800	RABASTENS
EARL ROBLIN PASCAL	MOURENS	81310 PARISOT		52 000	50	PLAN D'EAU 4253 : LA MONDINE	81310	PARISOT
EARL ROUZALOU	ROUZALOU	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		21 000	35	PLAN D'EAU 2327 : L'ALBAREDE	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST
EARL SANCH	ESCOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		10 500	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
EARL SAULIERES	NALZIEU	81100 CASTRES		8 900	0	PLAN D'EAU 6194 : LE PIVOT LE BASCO	81100	CASTRES
EARL SERRA	LA DRUILHE	81300 MISSECLE		13 000	50	PLAN D'EAU 1993 : LA DRUILLE	81300	GRAULHET
EARL SIGOULENE	CAMP DE BORIE 959 Chemin de sigoulène	82370 SAINT-NAUPHARY		20 732	0	Plan d'eau 82001208 (41464 m ³)	82370	CORBARIEU
EARL TOCSENS	SAINT SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		12 000	35	PLAN D'EAU 2986 : TOCSENS	81700	PUYLAURENS
				10 000	40	PLAN D'EAU 2987 : TOCSENS	81700	PUYLAURENS
EARL VERDUSSE	Verdusse Chemin de Ronel	81120 ROUMEGOUX		71 400	50	PLAN D'EAU 2226 : SAINT MAURICE	81120	ROUMEGOUX
				29 300	50	PLAN D'EAU 2868 : LE CHÂTEAU DE RON	81120	ROUMEGOUX
EARL Vergers du Bosquet	Tessonnières	81600 SENOUILAC		2 200	0	PLAN D'EAU 3147 : TESSONNIERES	81600	SENOUILAC
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		6 000	0	PLAN D'EAU 2788 : VERNHES	81500	AMBRES
EARL ZANCHETTA	En Marc	81500 GARRIGUES		32 800	43	PLAN D'EAU 2530 : EN MARC	34160	GARRIGUES
ELIE Pascal	Les Roques	81600 MONTANS		73 000	15	PLAN D'EAU 1864 : LA COMBE	81600	MONTANS
ENJALBERT Jean-Marc	2 patus de la Pontésié	81990 CUNAC		5 700	20	PLAN D'EAU 2321 : LA PONTESIE	81990	CUNAC
ESPINASSE Jean-François	Al Pargué	81800 GRAZAC		12 000	0	PLAN D'EAU 2991 : AL PARGUE	31190	GRAZAC
ESTEVENY Evelyne	La Guitardié	81340 DOURN		10 000	20	PLAN D'EAU 2253 : LA MONTARGNE	81340	DOURN
ETEVENON Martin	Rougeaires	81350 ANDOUQUE		11 500	0	PLAN D'EAU 2870 : ROUGAIRES	81350	ANDOUQUE
FABRE Gérard	Métairie Neuve	81700 PUYLAURENS		10 500	0	PLAN D'EAU 2542 : METAIRIE NEUVE	81700	PUYLAURENS
FARRUGIA Jean-Claude	1341 CHEMIN DE BEGUE	82000 MONTAUBAN		6 000	22	Plan d'eau 82001199 (5000 m ³)	82000	MONTAUBAN
FAU MATHIEU	LA MANAUDIE	81440 BROUSSE		23 000	15	PLAN D'EAU 2169 : L'ISSOURBIER	81440	BROUSSE
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		10 365	20	PLAN D'EAU 2166 : LES ROUSSELLES	81800	RABASTENS
FERAL Christian	Rajolis	81600 CADALEN		6 000	0	PLAN D'EAU 2546 : LA BOUFFIE	81600	CADALEN
FILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		39 360	15	PLAN D'EAU 2556 : PUECH DE COUCARDIS	81600	CADALEN
FODE Benoit	Le Paradis 6 chemin du Paradis	31380 PAULHAC		120 000	50	Plan d'eau 31_2008_0142	31380	PAULHAC
FONTAINE Thierry	La Vernière	81220 DAMIATTE		12 400	28	PLAN D'EAU 2294 : EN JOUTY	81220	DAMIATTE
FONTANIER GUY	Saint-Robert	81800 RABASTENS		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800	RABASTENS
				31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS
FONTANIER CYRIL	85 route de Parisot	81800 LOUPIAC		10 300	60	PLAN D'EAU 2411 : COSTO DE LA BRUGU	81800	RABASTENS
				31 500	60	PLAN D'EAU 3136 : FALGUIERES	81800	RABASTENS
FOURNIER Claude	Les Tabars	81310 PARISOT		20 000	0	PLAN D'EAU 1911 : LES TABARS	81310	PARISOT

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
FOURNIER MAXIME	LAVALETTE	81430 VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS		44 200	0	PLAN D'EAU 2420 : LA VALETTE HAUTE	81430	MOUZIEYS-TEULET
				10 000	30	PLAN D'EAU 3085 : LAVALETTE	81430	VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS
GAEC GRAND CHAMP	Grand Champs	81700 PUYLAURENS		12 000	30	PLAN D'EAU 2041 : LA PLANO	81220	SERVIES
GAEC BLANC	LE TRIVALOU	81120 TERRE-CLAPIER	oui	67 200	60	PLAN D'EAU 3247 : LE TERRIER	81120	FAUCH
GAEC CASTENDOU	148 CHEMIN DE FALCOU	81990 CAMBON		15 200	0	PLAN D'EAU 2381 : CLAIREFONT	81990	FREJAIROLLES
				27 100	0	PLAN D'EAU 2430 : CASTANDEL BAS	81990	CAMBON
				33 000	0	PLAN D'EAU 2459 : CARLES	81990	FREJAIROLLES
GAEC CATHALA	Perayrols	81340 SAINT-CIRGUE		40 600	35	PLAN D'EAU 2174 : PERAYROLS	81340	SAINT-CIRGUE
GAEC CHATEAU DE CAMPANS	68 CHATEAU DE CAMPANS	81100 CASTRES		20 000	11	PLAN D'EAU 5610 : BORIE GRANDE	81100	CASTRES
GAEC CRANSAC et Fils	Montfrays Bas	81600 BRENS		15 000	30	PLAN D'EAU 3001 : MONTFRAIS BAS	81600	BRENS
GAEC D ALL SUC	Le Suc	81430 MOUZIEYS-TEULET		33 340	0	PLAN D'EAU 3492 : LA BELAUDIE	81430	MOUZIEYS-TEULET
GAEC D EN GALINIER	EN GALINIER	81390 BRIATEXTE		20 045	0	PLAN D'EAU 2023 : LES GREZES	81390	BRIATEXTE
GAEC D'AUDIBERT	AUDIBERT	81660 PONT-DE-LARN		2 700	30	PLAN D'EAU 2560 : AUDIBERT	81660	PONT-DE-LARN
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		13 000	4	PLAN D'EAU 2611 : LA GAMASSE	81220	TEYSSODE
GAEC DE BLANCOU	Blancou	81600 TECOU		27 000	40	PLAN D'EAU 2025 : BLANCOU	81600	TECOU
GAEC DE CANTEPERLIC	Montlougue	81800 GRAZAC		27 061	30	PLAN D'EAU 2123 : LOUSTALOU	31190	GRAZAC
GAEC DE CHAMPAGNOL	Champagnol	81120 ROUMEGOUX		44 500	0	PLAN D'EAU 6197 : LA GRILLERE	81120	ROUMEGOUX
GAEC DE FARRADET	FARRADET	12170 SAINT-JEAN-DELNOUS		19 500	30	PLAN D'EAU: 1737 /ruisseau de farradet	12170	SAINT-JEAN-DELNOUS
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		10 000	7	Plan d'eau 82000025 (15000 m ³)	82130	LAFRANCAISE
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		15 000	15	PLAN D'EAU 2158 : LE BOUIS	81200	AIGUEFONDE
				15 000	15	PLAN D'EAU 2930 : L'ARC	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE L'ESCALIER	L'ESCALIER	82200 BOUDOU		7 000	15	PLAN D'EAU 3094 : LE BOUIS	81200	AIGUEFONDE
GAEC DE L'OULMET	L'Oulmet	81220 TEYSSODE		20 000	20	Plan d'eau 82000634 (20000 m ³)	82200	BOUDOU
				25 000	40	PLAN D'EAU 1908 : LA TEULARIE	81220	TEYSSODE
				5 000	25	PLAN D'EAU 3207 : EN SERIEYS	81220	TEYSSODE
GAEC de la Brogne	La Brogne	81310 PARISOT		30 000	40	PLAN D'EAU 2229 : LA BROGNE	81310	PARISOT
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		10 000	12	Plan d'eau 82001274 (17000 m ³)	82200	MOISSAC
GAEC DE LA CLARIE	La Clarié	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		22 000	25	PLAN D'EAU 2071 : LE SIBADOU	81150	CASTELNAU-DE-LEVIS
GAEC DE LA CONDARIE	La condarié	81440 LAUTREC		3 000	30	PLAN D'EAU : la Condarié	81440	LAUTREC
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		50 000	90	PLAN D'EAU 2100 : EN SAUNEL	81500	LAVAU
GAEC DE LA FERRANDIE	La Ferrandié	81360 MONTREDON-LABESSONNIE		6 400	0	PLAN D'EAU 2367 : LA FERRANDIE	81360	MONTREDON-LABESSONNIE
GAEC DE LA LIZE	LA LIZE	81120 LAMILLARIE		16 500	30	PLAN D'EAU 2225 : LE FORT	81990	FREJAIROLLES
				7 500	30	PLAN D'EAU 3087 : LE BOUSQUET	81120	LAMILLARIE
				7 500	30	PLAN D'EAU 4986 : LE BOUSQUET	81120	LAMILLARIE
GAEC DE LA RICARDIE	La Ricardié	81120 SAINT-ANTONIN-DE-LACALM		21 800	20	PLAN D'EAU 2488 : LA RICARDIE	81120	SAINT-ANTONIN-DE-LACALM
GAEC DE LACALM	LACALM	81350 SERENAC		9 500	0	PLAN D'EAU 3182 : LA BORIE ROUGE E	81350	CRESPINET
GAEC DE SIRVENS	SIRVENS	81120 TEILLET		25 038	30	PLAN D'EAU 3006 : LE RAMIER	81120	TEILLET
GAEC DES CAMBOULIVES	Les Camboulives	81500 GIROUSSENS		45 000	35	PLAN D'EAU 2227 : RIEU COUCHET	81500	GIROUSSENS
GAEC DES CHAUMES	RESTOUL	81300 MISSECLE		8 000	20	PLAN D'EAU 2014 : LE BOURIET	12800	CABANES
				12 300	20	PLAN D'EAU 4383 : RESTOULS	81300	MISSECLE
GAEC DES COLLINES MME ALIBERT	CANTEGACH	81430 AMBIALET		11 000	30	PLAN D'EAU 5104 : CANTEGACH	81430	AMBIALET
GAEC DES GALES	Galès	81120 RONEL		32 249	45	PLAN D'EAU 1985 : LA BARTHIE	81120	RONEL
GAEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		28 800	0	PLAN D'EAU 2102 : CANET	12800	CABANES
				10 000	0	PLAN D'EAU 3189 : LE BOUSQUET	12800	CABANES
GAEC DU GUILLOU	Guillou	81350 SAUSSENAC		15 300	35	PLAN D'EAU 2855 : GUILLOU	81350	ANDOUQUE
GAEC DU PUECH	Le Puech	81340 CADIX		15 000	0	PLAN D'EAU 2435 : LE PUECH	81340	CADIX
GAEC DURAND LES VERDIES	LES VERDIERS	81350 VALDERIES		27 000	30	PLAN D'EAU 3097 : SAINT PIERRE	81350	SAUSSENAC
GAEC FERME DE BEL AIR	Bel Air	81440 BROUSSE		10 000	0	PLAN D'EAU 3190 : BEL AIR	81440	BROUSSE
				23 500	0	PLAN D'EAU 4228 : BEL AIR	81440	BROUSSE
GAEC Fontrouge	Fontrouge	81600 CADALEN		25 000	0	PLAN D'EAU 2521 : BOUSSELS	81600	CADALEN
			oui	35 000	0	LAC 2794 : BRASSELONNE	81600	CADALEN
GAEC GENTILHOMME	Le Gentilhomme	81430 BELLEGARDE		25 500	0	PLAN D'EAU 2400 : CAMILLOU	81430	BELLEGARDE
GAEC GRIGOLATO	Le Messier	81440 BROUSSE		8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC
GAEC ISALEX	L auberger neuve	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT		20 000	30	PLAN D'EAU 3164 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
				10 000	30	PLAN D'EAU 3165 : L'AUBERGE NEUVE	81570	VIELMUR-SUR-AGOUT
GAEC LA FERME DE LA PLATE	La platé	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		12 000	30	PLAN D'EAU 2915 : LE MOUSSAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
GAEC LA FERME DU ROUCAS	Le Roucas	81350 ANDOUQUE		28 000	0	PLAN D'EAU 2223 : BRUGAYROLLES	81350	ANDOUQUE
GAEC LACASSAGNE	Bourril	81600 MONTANS	oui	80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS
GAEC LALIEVE	Les Capélanies	81220 GUITALENS-L'ALBAREDE		1 500	65	PLAN D'EAU 2360 : CABANAC	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE
				24 950	30	PLAN D'EAU 2391 : LE GABARET	81500	FIAC
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN		44 800	120	PLAN D'EAU 2859 : LE TERME	81600	CADALEN
GAEC LEPERS	La Lieure	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		26 144	0	PLAN D'EAU 2313 : LA LIOURE	81120	SAINTE-LIEUX-LAFENASSE
GAEC LOUIS GACHOUS	Les Gachous	81150 ROUFFIAC		11 000	0	PLAN D'EAU 2650 : LA MARESQUE	81150	ROUFFIAC
				24 000	0	PLAN D'EAU 2068 : LAS BORIES	81120	ORBAN
GAEC MAS-GRIFFOUL	Le Griffoulet	81350 SERENAC		29 000	80	PLAN D'EAU 5103 : MAS PETIT	81430	AMBIALET
GAEC MOULINE	La Mouline	81500 LUGAN		8 000	0	PLAN D'EAU 3090 : LE SALTRE	81500	LAVOUR
GAEC NALY POM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS		12 000	0	Plan d'eau 82000227 (12000 m ³)	82710	BRESSOLS
GAEC PEZEU	Pezeu	81990 CARLUS		10 000	25	PLAN D'EAU 2184 : DURAUD	81990	CARLUS
				18 050	25	PLAN D'EAU 2929 : LAUZERAL	81990	CARLUS
GAEC PRIME	Lormiere	81600 CADALEN		120 000	0	PLAN D'EAU 2531 : BOULIOU	81300	LASGRAISSES
				49 030	0	PLAN D'EAU 3024 : LORMIERE	81600	CADALEN
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL		5 000	47	PLAN D'EAU 2669 : PUECH MERGOU	81430	MARSAL
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN		33 900	45	PLAN D'EAU 1879 : LAS CROUZES	81150	FLORENTIN
				8 000	15	PLAN D'EAU 3125 : LA PELISSERIE	81150	FLORENTIN
GAEC SCATTOLIN	MANDOUL	81570 CARBES		4 000	36	PLAN D'EAU 4245 : MANDOUL	81570	CARBES
GAEC TROUCHE VIGUIER	ASSIER	81300 LASGRAISSES		10 000	20	PLAN D'EAU 2200 : LA FERRASSARIE	81300	LASGRAISSES
GAILLAC Francis	17 ROUTE DU TRAVET	81120 TEILLET		20 000	25	PLAN D'EAU 4282 : LE GAZEL	81120	TEILLET
GARIBAL LIONEL	ENJOLI	81440 LAUTREC		14 000	20	PLAN D'EAU LA CAPELLE	81440	VENES
GAYRAUD Jean-Henri	506, Route de Conrtristi	31340 VILLEMUR-SUR-TARN		23 500	45	Plan d'eau 31_2008_0118	31340	VILLEMUR-SUR-TARN
GINESTET Jean-Claude	Respech	81310 PARISOT		28 600	30	PLAN D'EAU 2481 : RESPECH	81310	PARISOT
GRIMAL PATRICK	69 CHEMIN DES FARGUES	81990 CUNAC		8 000	26	PLAN D'EAU 2249 : LES FARGUES	81990	CUNAC
GUY DIDIER	CAMBOURTEL	81430 BELLEGARDE		19 800	25	PLAN D'EAU 2732 : LA PICOUNIE	81430	MOUZIEYS-TEULET
				15 000	0	PLAN D'EAU 2515 : LE BOURG	81990	CAMBON
HOLMIERE Jérôme	Prat Nabesse	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		13 000	15	PLAN D'EAU 3095 : PRAT NABESSE	81440	SAINTE-JULIEN-DU-PUY
HOT Jean Pierre	VOLTACH	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		16 000	125	PLAN D'EAU 3141 : GARRIGUE LONGUE	81600	MONTANS
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC		140 000	100	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC
JANSSEN Johannes	Patraquin	81800 RABASTENS		63 000	80	PLAN D'EAU 2160 : PATRAQUIN	81800	RABASTENS
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS		17 500	20	PLAN D'EAU 2999 : BOIS DE LACAM	81500	MARZENS
JEANNY Yvonne	Al Foun de la Coste	81150 FLORENTIN		25 000	0	PLAN D'EAU 3186 : LA BOUNDO	81150	FLORENTIN
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN		10 000	10	PLAN D'EAU 2916 : PERELLE	81150	MARSSAC-SUR-TARN
				10 000	30	PLAN D'EAU 2917 : GRANOULES	81150	MARSSAC-SUR-TARN
LACAM Louis	Bertrasse	81700 PUYLAURENS		4 000	0	PLAN D'EAU 2094 : CAUDEVAL	81700	PUYLAURENS
LACOMBE Patrick	Domaine de la Saouronne 2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS		50 000	60	PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS
LAFON Sebastien	Beausejour	81430 BELLEGARDE		20 000	20	PLAN D'EAU 6195 : TRIBOEUORE	81430	BELLEGARDE
LAGALY Jean Philippe	Combe Doumergue	81350 SAUSSENAC		34 300	50	PLAN D'EAU 3153 : COMBE DOUMERGUE -	81160	ARTHES
LAGARD Antoine	Gales 414 chemin de Soullignac	82370 CORBARIEU		9 500	30	Plan d'eau 82000653 (15000 m ³)	82370	CORBARIEU
				15 000	30	Plan d'eau 82000654 (15000 m ³)	82370	CORBARIEU
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONDRAGON		30 000	0	PLAN D'EAU 1858 : POULOU	81440	MONDRAGON
LAVABRE JEAN PIERRE	CASTELROUGE	81350 SAINT-GREGOIRE		51 000	40	PLAN D'EAU 2762 : RIOU DE GOUDAL	81350	SAINTE-GREGOIRE
LAVAL Lionel	St germier	81220 TEYSSODE	oui	12 000	35	PLAN D'EAU 2069 : CAZES BAS	81220	TEYSSODE
				10 000	35	PLAN D'EAU 2472 : NAYRAL	81220	TEYSSODE
LE LAMER Gilles	2335 ROUTE DE MONTECH	82710 BRESSOLS		1 300	40	Plan d'eau 82001991 (1300 m ³)	82710	BRESSOLS
LEGTPA FONLABOUR	Route de Toulouse	81000 ALBI		145 000	120	PLAN D'EAU 2093 : BEAUREGARD	81430	BELLEGARDE
				3 000	25	PLAN D'EAU 5303 : FONLABOUR	81000	ALBI
M. PICOULEAU Gilbert et M. LACAN Louis	Lieu dit ST SEBASTIEN	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 1980 : LA BARBARIE	81700	PUYLAURENS
MALBERT Guy	Pendaries Bas	81600 BRENS		15 000	3	PLAN D'EAU 3041 : PRAT DE LA FINE	81600	BRENS
MARTINEZ JEAN	Les Fourtys	81600 CADALEN		20 000	25	PLAN D'EAU 2662 : FOURTI	81600	CADALEN
MASSOUTIER Didier	RIVIERES	81310 PARISOT		12 000	25	PLAN D'EAU 2070 : LA RIVIERE	81310	PARISOT
MATHIEU Laurent	La Lauzié 22 Chemin des Vignes	81990 CAMBON		14 700	20	PLAN D'EAU 2382 : LE SERVY	81430	BELLEGARDE
				14 650	20	PLAN D'EAU 2424 : GAURELS	81990	CAMBON
MAZARS VALERIE	La Nègre	81600 MONTANS		7 500	15	PLAN D'EAU 2022 : LA BETOUNIE	81600	MONTANS
				3 125	15	PLAN D'EAU 3054 : LABETOUGNE	81600	MONTANS

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	15,28 hm ³
V demandé total =	13,14 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements				
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP commune
MEDALLE ALEXIS	Les Places	81150 BERNAC		5 600	20	PLAN D'EAU 4511 : LAS PLACES	81150 BERNAC
MERLE Jean-Pierre	9, route de Cagnac	81450 LE GARRIC		1 700	50	PLAN D'EAU 3202 : LA BARRABIE	81450 LE GARRIC
Milhou Maxime	Lamounestarié	81150 BERNAC		1 500	50	plan d'eau 3201 : La Barrabié	81450 LE GARRIC
MOLINIE Eric	Riquieu	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST		9 000	25	PLAN D'EAU 2883 : LA GRANGE	81150 BERNAC
MORE Brice	56 CHEMIN DE CLAIREFONT	81990 FREJAIROLLES		21 000	24	PLAN D'EAU 2714 : RIQUIEU	81440 SAINT-GENEST-DE-CONTEST
MUNOZ Christophe	En casagou	81500 PRATVIEL		39 300	40	PLAN D'EAU 2923 : PINET	81990 FREJAIROLLES
				49 000	25	PLAN D'EAU 1829 : LES RIVALS	81500 PRATVIEL
MURATET Philippe	rue du vieux moulin	31340 VACQUIERS		28 000	25	PLAN D'EAU 2030 : EN CASAGOU	81500 PRATVIEL
NOUGAREDE Jérémie	1405 CHEMIN DE LA GRAVETTE	82100 CASTELSARRASIN		50 000	15	Plan d'eau 31_2008_0078	31340 VACQUIERS
ODETTI Jean-Jacques	Baudan	81220 VITERBE		24 000	15	Plan d'eau 82000262 (24000 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
ORFILA PATRICK	LE VERDET	81600 MONTANS		10 000	0	PLAN D'EAU 2528 : CONSULS	81220 VITERBE
ORTILE Gino	CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS		3 500	0	PLAN D'EAU 2961 : LAVERNIE	81600 MONTANS
OURMIERES Marc	.1143 Chemin Lalande - Las Graves	82170 CANALS		13 555	28	PLAN D'EAU 2422 : CHÂTEAU LAFONT	81600 MONTANS
PALAFRE Joel	Caudauriol	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		15 000	0	Plan d'eau 82000217 (15000 m ³)	82170 CANALS
PICOLLO Marie Louise	19 Chemin des Saloberts	82100 CASTELSARRASIN		18 000	15	PLAN D'EAU 2301 : BARTHELOU	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
PIGOT Gilles	Bouysseredon	81600 CADALEN		5 000	0	Plan d'eau 82002000 (5000 m ³)	82100 CASTELSARRASIN
PINEL Denis	En Béral - Aiguefonde	81200 MAZAMET		24 175	45	PLAN D'EAU 2075 : MALPEL	81600 CADALEN
PINEL BENOIT	LE BOSCO CLAR	81220 MAGRIN		12 000	28	PLAN D'EAU 3091 : EN BERAL	81290 LABRUGUIERE
PORTES Jean-Luc	Le Bouy	81600 CADALEN		4 000	30	PLAN D'EAU 5059 : EN CHAYLADE	81220 TEYSSODE
				11 100	30	PLAN D'EAU 1999 : LE BOUY	81600 CADALEN
POUSTHOMIS Alain	Gautinozens	81250 CURVALLE		5 200	30	PLAN D'EAU 2743 : LE BOUY	81600 CADALEN
POUX Jean-Luc et Loïc	Domaine de Grésigne	81600 GAILLAC		6 000	0	PLAN D'EAU 2654 : GAUTINOZENS	81250 CURVALLE
PRADELLES Joel	Les Salabines	81500 FIAC		80 000	0	PLAN D'EAU 2744 : GRESIGNE	81600 MONTANS
PUECH JEROME	SIEZ	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE		10 000	30	PLAN D'EAU 2944 : LES SALABINES	81390 SAINT-GAUZENS
RAMOND Guy	La Ravailhe	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS		7 000	18	PLAN D'EAU 2857 : SIES	81120 SAINT-LIEUX-LAFENASSE
RAYNAL André	Escudiers	81300 GRAULHET		15 600	0	PLAN D'EAU 2436 : LA RAVAILLE	81150 CASTELNAU-DE-LEVIS
RICARD Christophe	Sainte Martiane	81450 LE GARRIC		16 350	26	PLAN D'EAU 1943 : LES ESCUDIERS	81300 GRAULHET
RIEUNAU Bernard	Ayzols	81350 SAUSSENAC		5 200	15	PLAN D'EAU 2494 : SAINT MARTIANNE	81450 LE GARRIC
RIVES FRANCOIS	VIALAS	81220 TEYSSODE		20 400	30	PLAN D'EAU 3007 : LES PRADELS	81350 SAUSSENAC
				35 700	45	PLAN D'EAU 1912 : LES VIALAS	81220 TEYSSODE
				5 000	35	PLAN D'EAU 3178 : SAINTE CATHERINE	81220 TEYSSODE
ROBERT Pierre	La Rigaudié	81120 RONEL		20 500	25	PLAN D'EAU 2104 : LA RIGAUDIE	81120 RONEL
RODIER Nicole	Les Massals	81500 GIROUSSENS		5 000	40	PLAN D'EAU 3209 : BOUNOURO	81500 GIROUSSENS
				5 000	40	PLAN D'EAU 3210 : FONCOUGE	81500 GIROUSSENS
RODRIGUES DE SOUZA Nathalie	Pratviel	81300 GRAULHET		60 000	30	PLAN D'EAU 2231 : LA GOUTARIE	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
ROUANET CHRISTOPHE	MASCLARET D AVITS	81100 CASTRES		13 000	30	PLAN D'EAU 2752 : LE SIEGAL	81100 CASTRES
ROUGES Marie-Claude	947 chemin d'Espis Sud	82200 MOISSAC		6 300	25	Plan d'eau 82001031 (6300 m ³)	82200 MOISSAC
ROUTABOUL Jocelyne	Alary	81310 PEYROLE		23 500	75	PLAN D'EAU 2971 : LIMOUZY	81310 PEYROLE
S.A DELVOLVE DETOURS	DETOURS	82200 MOISSAC		300 000	60	Plan d'eau 82000345 (300000 m ³)	82200 MOISSAC
SABIN Francis	Le Pouget	81600 AUSSAC		0	0	PLAN D'EAU 2384 : LE POUGET	81600 AUSSAC
SALVAN André	Barrau	81120 RONEL		20 500	25	PLAN D'EAU 2417 : BARRAU	81120 RONEL
SALVAN Catherine	LA MAZAYRIE	81600 CADALEN		2 000	20	PLAN D'EAU 5560 : LA MAZAYRIE	81600 CADALEN
SANCHEZ Patrick	Le Lauzet	81600 MONTANS		13 000	30	PLAN D'EAU 2783 : ALAUZET	81600 CADALEN
SARL DE LA SERRE	Furbeyre	81630 TAURIAC		31 900	0	PLAN D'EAU 2161 : FERBEYRE	31190 GRAZAC
SARL DOMAINE DE FONLONGUE	Domaine de Fonlongue	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		27 000	0	Plan d'eau 82001066 (27000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SARL PEPINIERE VITICOLE DAYDE	Domaine Lombard	81600 MONTANS		40 200	0	PLAN D'EAU 4291 : PRATS BASSES - BO	81600 TECOU
SARL ROTIER MARRE	Petit Nareye	81600 CADALEN		33 800	25	PLAN D'EAU 1927 : PETIT NAREYE	81600 CADALEN
SARL TP AGRIC	880 chemin de Bouzigues	31380 AZAS		50 400	25	Plan d'eau 31_2008_0132	31380 AZAS
SCEA BORDE GRANDE	Mauriac	81600 SENOUILAC		5 000	18	PLAN D'EAU de la Garenne	81600 SENOUILAC
SCEA BUGAREL	LABARTHE HAUTE	81600 MONTANS		55 000	0	PLAN D'EAU 3170 : CHÂTEAU DE LAFON	81600 MONTANS
SCEA DE BARTHAS	BARTHAS 1051 CHEMIN DE MOULIS	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		4 000	15	Plan d'eau 82000260 (4000 m ³)	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA DE FONGRAVES	2137 ROUTE DE LA CAVE	82370 CAMPSAS		10 600	40	Plan d'eau 82001910 (10600 m ³)	82370 CAMPSAS
				25 000	40	Plan d'eau 82005713 (25000 m ³)	82370 CAMPSAS
SCEA DE LA BARTELLE	La Bartelle	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	12	PLAN D'EAU 2354 : LES DURANDS	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY
SCEA DE PELEGRE	Laudugarié	81150 FLORENTIN		14 500	38	PLAN D'EAU 2212 : L'AUDUGARIE	81150 FLORENTIN
				12 000	38	PLAN D'EAU 2975 : GAUCHINE	81150 FLORENTIN

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE

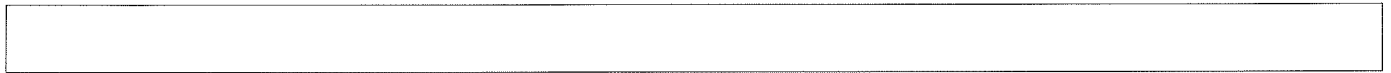
V référence = 15,28 hm³
 V demandé total = 13,14 hm³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
				6 000	25	PLAN D'EAU 5493 : LAUDUGARIE	81150	FLORENTIN
SCEA DU COMMUNAL	650 route de Lugan	31380 AZAS		45 000	35	Plan d'eau 31_2008_0115	31380	AZAS
SCEA DU FOURNIALS	le Barry	81430 MARSAL		2 500	35	PLAN D'EAU 2666 : LA TEOULETTE	81430	MARSAL
				5 000	25	PLAN D'EAU 2758 : GOUGEAC	81430	MARSAL
SCEA DUBOUSQUET	LA VERNIERE	81600 MONTANS		25 500	60	PLAN D'EAU 1853 : LA VERNIERE	81600	MONTANS
SCEA Grains d'Autan	La Bourdette	81500 SAINT-AGNAN		37 400	60	PLAN D'EAU 2320 : LE BOURIOU	81220	TEYSSODE
				50 000	60	PLAN D'EAU 3064 : SAINT MARTIN	81500	LAVAU
SCEA GRAVENOUS	Le Vignou - Foncoussière	81800 RABASTENS		78 000	80	Bassin reprise Plaine de Fongrave	81800	RABASTENS
SCEA LA TERRASSE	Le Péret	82370 LABASTIDE-SAINT-PIERRE		30 000	40	Plan d'eau 82001446 (22900 m ³)	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE
SCEA LE FEDIE	Le Fédlié	81310 PEYROLE		9 000	20	PLAN D'EAU 5593 : LE FEDIÉ	81310	PEYROLE
SCEA LES MARIDATS	186 IMPASSE DES MARIDATS PIBRES	81500 LAVAU		2 400	25	PLAN D'EAU 2956 : LA BORDASSE	81500	SAINT-AGNAN
SCEA THIELE	La Planque	81120 SIEURAC		29 330	30	PLAN D'EAU 3114 : LA GOUFFIO	81120	ORBAN
SEGALA Daniel	ST HUBERT	82390 DURFORT-LACAPELETTE		70 000	30	Plan d'eau 82000076 (70000 m ³)	82390	DURFORT-LACAPELETTE
SENEGAS Eric	En Vernhas	81500 LAVAU		1 000	6	PLAN D'EAU 3458 : EN VERNHAS	81500	LAVAU
SERRES Maurice	Frézous	81600 MONTANS		19 000	20	PLAN D'EAU 3113 : FREZOUS - SAINT M	81600	MONTANS
SERRES Clément	puech de la rode	81440 BROUSSE		14 000	25	PLAN D'EAU 3066 : LE FRENE	81440	BROUSSE
SICARD PIERRE	LES VOUTES	81220 DAMIATTE		12 000	25	PLAN D'EAU 2519 : EN PONS	81300	MISSECLE
SIE Alain	LA CATETE	81500 LAVAU		24 000	14	PLAN D'EAU 2697 : LA CATETE	81500	LAVAU
SOULOUMIAC Michel	Puech de Norte	81370 SAINT-SULPICE		5 600	33	PLAN D'EAU 3669 : PUECH DE NORTE	81370	SAINT-SULPICE
TAMALET PASCAL	LE COMMANDEUR	81600 SENOUILLAC		6 000	15	PLAN D'EAU 2220 : BORDE BASSE	81600	SENOUILLAC
TERRAL René	Bonhomme	81700 PUYLAURENS		10 000	20	PLAN D'EAU 3102 : BONHOMME	81700	PUYLAURENS
				5 000	20	PLAN D'EAU 5241 : TEULANDIE	81700	PUYLAURENS
VIALA Jean-Michel	La Vergnole	81190 TREBAN		23 000	70	PLAN D'EAU 2466 : LES PLACES	81350	ANDOUQUE
VIDAL SAMUEL	EN MAUREL	81500 FIAC		34 500	45	PLAN D'EAU 2178 : EN MAUREL	81500	FIAC
VIGUIER Didier	Le Serieyssou	81990 FREJAIROLLES		27 000	24	PLAN D'EAU 2221 : LA BORIO BLANQUO	81430	MOUZIEYS-TEULET

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
Bruel Gaston	737 rue d'Arnal	81600 GAILLAC		25 000	60	BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC	irrigation hors été
				15 000	53	Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
BUREAU Alain	La Vernière	81390 SAINT-GAUZENS		10 000	50	dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
CADAUX Bernard	Le chapitre haut	81500 LAVAUR		25 000	20	agout (O4--0250)	81500	SAINT-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été
CADAUX Yohan	Saint-Martin de Mours	81800 RABASTENS		1 200	4	Nappe déconnectée 81 UG 176	81800	RABASTENS	irrigation hors été
CAMPOURCY JACQUES	2 469 ROUTE DES BARTHES	82100 CASTELSARRASIN		5 200	130	TARN partie 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
Candel Fabien	92 place du Souverin	31340 MAGDELAINE-SUR-TARN			60	Puits 31 UG 176 DEC	31380	MONTJOIRE	irrigation hors été
CAPMARTIN CATHY	LE LUGATOU	82600 SAVENES	oui	10 500	35	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
CEFEL (Centre d'Expérimentation Fruits et Légumes)	49 chemin des Rives	82000 MONTAUBAN		12 000	45	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
				10 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
CHABALIER Maryse	AL CATET	82290 MONTBETON		10 000	20	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	irrigation hors été
CHABBAL Jean-François	Labat	81440 LAUTREC		8 400	7	nègue bouc (CB000004)	81440	LAUTREC	remplissage hivernal lac
CHARTIER Loic	673 Chemin de Boujac	82370 CAMPSAS		2 000	15	CASIER 16 /TARN AMONT RIVE GAUCHE DEC	82370	CAMPSAS	irrigation hors été
COLOMBIE Yannick	LAS CANALS	82200 LIZAC		1 200	50	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
COMBES Bernard	29 CHEMIN DE TUBENS HAUT	81710 SAIX		1 500	12	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
COUTOULY DANIEL	CASSOU	81120 REALMONT		12 250	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
CUMA de PUYGOUZON	Saint Blaise	81000 ALBI		104 000	15	jauzou (O3910680)	81990	FREJAIROLLES	remplissage hivernal lac
CUMA IRRIGANTS MOULIN NEUF	39 Les Martyrs	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	205	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été
DAZOLS Patrick	296 CHEMIN DE SEGES	82200 MOISSAC		8 000	10	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
DELORT Jeanine	1 route d'Aurillac	15130 YTRAC		25 000	33	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82290	MONTBETON	remplissage hivernal lac
DELSUC Damien	104 route de Sours	81600 GAILLAC		36 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
				27 000	25	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
DEVEZIS Raymond	41, avenue de Lavour	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES		3 000	30	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
DREUILHE Claudine	LIZAC	82200 LIZAC		1 500	10	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
DUTUS Philippe	LA POINTE	82130 LAFRANCAISE		6 000	20	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL ARTIX	Artix	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		5 000	100	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BARRIAC	39 Les Martyrs	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY		45 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL BELAYGUE RAPHAEL	Al conté	81500 GIROUSSENS		78 000	65	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL BONIS	Bonis	82200 LIZAC		2 000	190	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				1 500	140	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				2 000	210	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL BOSCARDI	30 chemin de Royer	82000 MONTAUBAN		1 000	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
EARL BOUDES	La Combane	81120 LABOUTARIE		48 000	28	dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
EARL CABROL	40 chemin du Bernazobre	81580 CAMBOUNET-SUR-LE-SOR		72 000	45	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été
EARL Camp del Bosc	Camp del Bosc	81600 BRENS		150 000	100	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	BRENS	irrigation hors été
EARL CAMPS	1290 ROUTE DE BORDEAUX	82130 VILLEMADE		3 000	30	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
EARL CARRIERE	La garrigue	81570 CUQ		30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	45	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
				30 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
EARL CAZELLES	Belbèze	81250 SAINT-ANDRE	oui	1 000	40	Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	AMBIASET	irrigation hors été
EARL CHAUDERON	Petit Jean	82200 LIZAC		900	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL COMBET	Garibal	81500 CABANES		17 500	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSOU)	12800	CABANES	remplissage hivernal lac
EARL COUSIN	Peyrole	81310 PEYROLE		25 000	25	PLAN D'EAU 1845 : COMBAL	81310	PEYROLE	irrigation hors été
				100 000	45	PLAN D'EAU 1978 : MARQUIE	81390	PUYBEGON	irrigation hors été
EARL DE BAGATELLE	BAGATELLE	81390 BRIATEXTE		6 000	30	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
EARL DE BELLERIVE	3041 CHEMIN DE RIVIERE	82000 MONTAUBAN		27 000	24	dadou (O47-0400)	81500	AMBRES	irrigation hors été
				1 800	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL DE BELVEZE	1020 route de Lavour	82710 BRESSOLS		1 200	80	TARN partie 82	82370	CORBARIEU	printemps / antigel
				1 050	70	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				1 500	100	TARN partie 82	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
EARL DE FONVIEILLE	Le Pont Vieux	81440 MONTDRAGON		1 600	80	Tarn DPF (O---0100)	82710	BRESSOLS	printemps / antigel
				60 000	60	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
EARL DE GARRISON	430 Avenue des Albarèdes	82000 MONTAUBAN		900	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				45 000	50	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
				800	40	Tarn DPF (O---0100)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL de la Peyruque	La Peyruque	81220 VITERBE		30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été
EARL de LAGARRIGUE	Lagarigue	81600 SENOULLAC		9 000	30	Nappe d'accompagnement saudronne (O3950520)	81600	SENOULLAC	irrigation hors été
EARL DE LEYLE	Leyle - Sainte-Livrade 310 chemin de Rouzet	82200 MOISSAC		6 000	5	Nappe ruisseau de Gatens DEC	81600	SENOULLAC	irrigation hors été
				1 200	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				1 120	40	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
EARL DE PRELIES	Préliès	81500 GARRIGUES	18 000	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été	
			75 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été	
EARL DE SAINT MARTIN	PEYROTIS	81600 MONTANS	90 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été	
EARL de STE GERMAINE	Ste Germaine	81710 SAIX	60 000	50	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été	
			60 000	70	agout (O4--0250)	81710	SAIX	irrigation hors été	
EARL DE TAURINES	LAMARTINE 85 CHEMIN DE TAURINES	81600 TECOU	74 800	50	PLAN D'EAU 2016 : MARLAC	81600	TECOU	irrigation hors été	
EARL DE VILLENEUVE	60 RUE DU CHATEAU HAUTERIVE	81290 LABRUGUIERE	80 000	50	Thoré réalimenté (O43-0400)	81100	CASTRES	irrigation hors été	
EARL DELMAS	Borie - Quartier de Teyssode	81800 RABASTENS	9 600	8	grouse (O4900680)	81800	RABASTENS	remplissage hivernal lac	
EARL des 3 bergeries	Lagarde	81500 FIAC	10 500	0	PLAN D'EAU 2428 : EN CASSE	81220	DAMIATTE	irrigation hors été	
EARL des BASTIDES	Micoulet	81150 LABASTIDE-DE-LEVIS	4 000	10	Tarn Hors DPF (O---0100)	81150	LABASTIDE-DE-LEVIS	irrigation hors été	
EARL des FAVARELS	Les Favarels	81600 RIVIERES	6 000	27	lavergne (O5640710)	81150	MARSSAC-SUR-TARN	irrigation hors été	
EARL des Galiniers	Les Galiniers	81500 GIROUSSENS	9 000	22	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été	
EARL DES PONTIERS	Les Pontiers	81500 SAINT-JEAN-DE-RIVES	41 580	160	agout (O4--0250)	81500	SAINTE-JEAN-DE-RIVES	irrigation hors été	
			39 300	60	agout (O4--0250)	81500	LAVOUR	irrigation hors été	
EARL DES QUATRE SAISONS	Rivière Basse	82100 CASTELSARRASIN	1 600	7	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 ACC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac	
EARL DES RIVES	BARAT LES RIVES	82130 LAFRANCAISE	500	15	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
			2 400	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
EARL DES TAUROUS	39,40 route de l Agout	81800 COUFOULEUX	30 000	50	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été	
EARL DU CAUSSE	679 chemin du Quart - Verlhaguet	82000 MONTAUBAN	20 150	300	Plan d'eau 82005284 (20150 m³)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
			3 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
			3 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
			2 500	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
			2 500	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
			20 000	700	Plan d'eau 82005715 (8300 m³)	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
EARL du Pigeonnier	La germiere de riols	81220 VITERBE	180 000	80	agout (O4--0250)	81220	TEYSSODE	irrigation hors été	
EARL DU SAULA	Coustis	82130 LAFRANCAISE	2 400	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
			2 400	60	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel	
EARL DU SILO BLANC	En Sicard	81390 SAINT-GAUZENS	63 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été	
			63 000	40	assou (O4680500) (ATTENTION ce n'est pas l'UG ASSO)	81500	FIAC	irrigation hors été	
EARL DU TOURON	60 chemin de Bois vlieux	82290 MONTBETON	2 400	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
EARL Escapat des Roziés	Bertrand	81300 LABESSIERE-CANDEIL	30 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINTE-JULIEN-DU-PUY	irrigation hors été	
EARL ESTEVE	En Gilard	81500 FIAC	60 000	80	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été	
EARL GANZA	53 CHEMIN DE LAGOUERE	82100 CASTELSARRASIN	7 000	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac	
			2 500	20	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	remplissage hivernal lac	
EARL GUILBERT FRERES	5220 route de Bordeaux - Saint-Hilaire	82000 MONTAUBAN	5 000	50	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
			10 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel	
EARL JANGOPOM LE FLOUARD	STE CECILE D AVES	81600 GAILLAC	7 000	60	Tarn Hors DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été	
			7 000	60	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été	
EARL JOUET	La Fantaisie	81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	10 000	150	dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été	
EARL JTF	Fontjalbert	81310 LISLE-SUR-TARN	9 000	45	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été	
			14 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été	
			13 000	30	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été	
EARL L'HORT DE RABINEL	chemin de Rabinel	81380 LESCURE-D'ALBIGEOIS	6 000	12	Tarn DPF (O---0100)	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été	
			500	8	Nappe accompagnement 81 UG 176	81380	LESCURE-D'ALBIGEOIS	irrigation hors été	
EARL la Bouyayo	La Bouyayo	81800 COUFOULEUX	10 500	5	Nappe d'accompagnement valadas (O3980580)	81800	COUFOULEUX	irrigation hors été	
EARL La Croix St Sernin	3130 route de Parisot	81800 COUFOULEUX	15 000	23	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été	
EARL LA GRIVE	BLEY BAS	82130 LAFRANCAISE	3 000	360	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
			3 000	200	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel	
			3 000	150	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel	
			3 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel	
			4 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
			24 000	300	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
			24 000	300	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	
			5 400	150	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel	
			4 000	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel	

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement

--

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
				5 000	100	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				3 000	200	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
EARL LA PROVENCALE	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		2 000	180	CASIER 11 /BASSE TERRASSE DE LA GARONNE RIVE DROITE - RAFIE - PE n°176 DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
EARL LA RIVIERE	1025 Chemin de la Riviere	82370 NOHIC		14 000	60	TARN partie 82	82370	NOHIC	printemps / antigel
EARL LE CHATEAU	BORIOS	82100 CASTELSARRASIN		1 000	180	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	CASTELSARRASIN	printemps / antigel
EARL LE FOUSSOU	1500 CHEMIN DE POMPIGNAN	31620 FRONTON		800	25	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
EARL LECOURT	LA SABATAYRENC	81150 TERSSAC		30 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
				39 000	27	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
EARL LES CAUQUILLOUS	SALLES	81500 GIROUSSENS		30 000	75	agout de la confluence du dadou à la confluence du tarn	81500	GIROUSSENS	irrigation hors été
EARL LES GARRISSELES	Ladin	81800 RABASTENS		48 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81800	RABASTENS	irrigation hors été
EARL LES GRAVASSES	159 route de ladin	81310 LISLE-SUR-TARN		60 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				45 000	30	marguestal (O3970620)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				25 000	40	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
EARL LES ROUGETS	505 CHEMIN DE LA BARTHE	82290 ALBEFEUILLE-LAGARDE		3 000	120	TARN partie 82	82290	ALBEFEUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
EARL LES TROIS CHENES	703 chemin de Bernon	82290 MEAUZAC		1 000	40	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
EARL LES VERGERS DE MATALY	405 CHEMIN DE MATALY SALIT	82000 MONTAUBAN		0	150	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
EARL Les Vergers du Pont Vieux	Le Pont Vieux	81440 MONDRAGON		60 000	100	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				60 000	40	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	irrigation hors été
				21 000	20	dadou (O47-0400)	81440	MONDRAGON	remplissage hivernal lac
EARL MARTOREL	Le Fleu	81500 FIAC		42 000	40	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				39 000	38	agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
				48 000	60	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
				99 000	120	agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
				26 100	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81500	FIAC	irrigation hors été
EARL MAURIES	6 L'ISSARTADE	81570 FREJEVILLE		5 000	20	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	FREJEVILLE	remplissage hivernal lac
EARL NT ROCH	REILLES	81990 CARLUS		49 260	35	Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
EARL PEPINIERES RISPE ET FRUITS	La Mégère	82200 MOISSAC		16 000	100	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				64 000	400	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				6 000	200	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				16 000	400	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
EARL PLAINE ET MONTAGNE	SAINT HILAIRE	81300 GRAULHET		39 000	50	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				33 000	30	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				27 000	35	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
EARL RINAUDO	463 CHEMIN DE LESTANET	82000 MONTAUBAN		20 000	120	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				20 000	120	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
				2 000	18	TARN partie 82	82130	VILLEMADE	printemps / antigel
EARL RUELLE MIRAMONT	836 route de Labastide-du-Temple	82290 MEAUZAC		1 000	18	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				8 000	15	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
EARL VALETTE	Cap de rivière	82200 LIZAC		6 000	125	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
				3 200	80	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				7 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
EARL VERGERS DE TREBAS	Les Pommiers	81340 TREBAS		2 000	8	roque (O3800500)	81340	TREBAS	irrigation hors été
				2 000	35	Tarn Hors DPF (O---0100)	81340	TREBAS	irrigation hors été
			oui	5 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81250	CURVALLE	irrigation hors été
EARL Vergers du Bosquet	Tessonnnières	81600 SENOUILAC		90 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81600	RIVIERES	irrigation hors été
				12 000	60	sudrone (O3980590)	81600	SENOUILAC	remplissage hivernal lac
EARL VIGNEAUX	151 route de Saint Pierre	81500 AMBRES		10 000	6	Nappe Dadou DEC	81500	AMBRES	irrigation hors été
Enard Leila La Grange à Basile	142 chemin de Bomy	82000 MONTAUBAN		1 100	40	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82000	MONTAUBAN	irrigation hors été
FABRE Sylvain	Banocres	12000 MONASTERE		10 000	80	Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
FAVAREL Jean-Luc	St Martin	81800 RABASTENS		10 000	8	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
FAVAREL Jean-Luc	Cambou	81800 MEZENS		15 000	20	passé (O4900500)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				15 000	60	Tarn DPF (O---0100)	81800	MEZENS	irrigation hors été
FELTRIN Christian	En Auriol - Rte de Prativiel	81220 SAINT-PAUL-CAP-DE-JOUX		9 000	18	Nappe Carmes (O4650640) DEC	81220	SAINTE-PAUL-CAP-DE-JOUX	irrigation hors été
Ferme de Fondenise - Le Bolloch Mathieu	19 rue Raymond Lafage	81310 LISLE-SUR-TARN		1 000	6	Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
FILHON JEANNINE	Tour du Menchou	81600 CADALEN		45 000	15	glneste (O3950520)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
FUENTES Stéphane	Saint Amans	81800 RABASTENS		1 260	30	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				3 000	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				1 500	35	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
				990	50	Tarn DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC au Jardin des Délices	28 route de Lavaur	81390 BRIATEXTE		6 600	25	Nappe d'accompagnement Dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GAEC D'EN CECYL	Mondou	81220 TEYSSODE		3 899	30	dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GAEC DE CAUFOUR	566 Chemin de Pesquiés	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	oui	4 500	4	saint-andré (O4670920)	81220	TEYSSODE	remplissage hivernal lac
GAEC DE FONCOUSSIERES	FONCOUSSIERES chez M. VERHOEFF Bart	81800 RABASTENS		1 000	25	CASIER 1 /TARN AVAL RIVE GAUCHE DEC	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
GAEC DE FONTANIE	Fontanié 2668 ROUTE DE MOISSAC	82130 LAFRANCAISE		42 000	30	Tarn Hors DPF (O---0100)	81800	RABASTENS	irrigation hors été
GAEC DE GILLARD	587 Impasse Maurice Bayrou	82000 MONTAUBAN		3 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
GAEC de GUIRAUDEL	Cap de Rivière	82200 LIZAC	oui	84 000	700	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
GAEC de l'Arc	L'Arc Aiguefonde	81200 MAZAMET		11 400	100	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
GAEC DE LA CAMINADE	Montescot	82200 MOISSAC		18 000	150	TARN partie 82	82370	LABASTIDE-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
GAEC DE LA CONDOMINE	LA CONDOMINE 1 LOT L'OURMET	81660 PAYRIN-AUGMONTEL		1 000	80	TARN partie 82	82200	LIZAC	irrigation hors été
GAEC DE LA FERME A LA FOURCHETTE	EN CUQ	81500 SAINT-AGNAN		15 000	15	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81200	AIGUEFONDE	remplissage hivernal lac
GAEC DE LA FERRASSIE	La Ferrassié	81440 VENES		21 000	15	Ruisseau d'Aupillac (O4380706)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
GAEC DE LA RIVE	La Rive	81200 AIGUEFONDE		500	20	TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GAEC DE NIVELLE	890 route de Nivelles	82290 ALBEFUILLE-LAGARDE		81 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81290	LABRUGUIERE	irrigation hors été
GAEC DE SAUMACHEZ	DOMAINE DE SAUMACHEZ 2005 RTE DE NOHIC	31620 FRONTON		84 000	70	Thoré réalimenté (O43-0400)	81660	PAYRIN-AUGMONTEL	irrigation hors été
GAEC DE VINDRAC	Vindrac	81600 MONTANS		24 000	80	agout (O4--0250)	81500	LAVAUUR	remplissage hivernal lac
GAEC DES FUMADES	439 chemin de Lagarde - Les Fumades	82290 MONTBETON		15 000	25	Affluent Ruisseau de Sézy O4801080	81500	LAVAUUR	remplissage hivernal lac
GAEC DES GARBASSES	Le Bousquet	81500 CABANES		10 000	40	dadou (O47-0400)	81440	SAINT-GENEST-DE-CONTEST	irrigation hors été
GAEC DES HERBONNES	1239 route de Lafrançaise	82290 MEAUZAC		45 000	35	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
				45 000	60	Thoré réalimenté (O43-0400)	81200	AIGUEFONDE	irrigation hors été
				3 000	25	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				840	35	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				3 000	30	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				15 000	50	Puits 31 UG 176 DEC	31620	FRONTON	irrigation hors été
				69 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				45 000	120	Tarn DPF (O---0100)	81600	MONTANS	irrigation hors été
				7 000	200	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				5 000	18	léou (O4660540)	81220	DAMIATTE	remplissage hivernal lac
				30 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				90 000	150	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				10 000	100	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				30 000	50	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				100 000	1 000	TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
				20 000	60	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				20 000	40	TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
				2 000	100	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				4 000	300	TARN partie 82	82290	ALBEFUILLE-LAGARDE	printemps / antigel
				80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
				80 000	80	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82290	BARRY-D'ISLEMADE	printemps / antigel
				20 000	30	TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82290	LACOURT-SAINT-PIERRE	printemps / antigel
				10 000	100	CASIER 4 /TARN MOYEN RIVE GAUCHE DEC	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
				600	20	TARN partie 82	82200	MOISSAC	printemps / antigel
				188 000	210	TARN partie 31	31660	BESSIERES	irrigation hors été
				18 000	26	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				18 000	26	Nappe agout (O4--0250) DEC	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				45 000	70	agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				7 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	SEMALENS	irrigation hors été
				9 000	25	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81580	CAMBOUNET-SUR-LE-SOR	irrigation hors été
				24 000	20	riou frech (O3940650)	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
				1 800	28	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	BOUDOU	printemps / antigel
				8 400	40	PLAN D'EAU 2058 : LA BORIE BASSE	81440	LAUTREC	irrigation hors été
				18 000	40	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				16 500	28	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS-L'ALBAREDE	irrigation hors été
				102 000	75	dadou (O47-0400)	81300	GRAULHET	irrigation hors été
				67 200	56	ruisseau des Reyssees	81600	MONTANS	remplissage hivernal lac
				80 000	60	PLAN D'EAU 1825 : RIEUFORT	81600	MONTANS	irrigation hors été
				105 000	65	Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	GUITALENS	irrigation hors été
				30 000	30	agout (O4--0250)	81220	VITERBE	irrigation hors été

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°176 - Tarn aval (axes réalimentés) - tout type de prélèvement



Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
GAEC LAURENS DU COLOMBIER	Le Colombier	81990 SEQUESTRE	60 000	36		Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81220	SERVIES	irrigation hors été
			70 000	70		Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
			25 000	30		Tarn DPF (O---0100)	81000	ALBI	irrigation hors été
GAEC LE TERME DE PLAISANCE	LE TERME	81600 CADALEN	40 000	60		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81990	SEQUESTRE	irrigation hors été
			21 600	18		Candou	81600	CADALEN	remplissage hivernal lac
GAEC LE VERGER DE PASCAL	188 chemin des Graves	81600 GAILLAC	2 500	40		Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
GAEC les Salers de la Bruninquillé	La Bruninquillé	81360 MONTREDON-LABESSONNIE	30 000	40		Nappe accompagnement 81 UG 176	81600	GAILLAC	irrigation hors été
			5 000	25		rieu de l'aze (O4730680)	81360	MONTREDON-LABESSONNIE	irrigation hors été
GAEC NALYPOM	Domaine de Naly 400 Route de Montech	82710 BRESSOLS	57 600	120		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			72 000	165		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
GAEC PERRIER	Courtade	81310 LISLE-SUR-TARN	10 000	320		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
			108 000	90		Tarn DPF (O---0100)	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC PUECH MERGOU	Puech Mergou	81430 MARSAL	72 000	47		Tarn Hors DPF (O---0100)	81430	MARSAL	irrigation hors été
GAEC RAVAILLE	LAS CROUZES LE LAC	81150 FLORENTIN	75 000	90		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
			75 000	45		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	FLORENTIN	irrigation hors été
GALTIE Josian	POULARIOT - MAZOT	82200 LIZAC	14 400	180		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			6 000	40		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARET Marie-Josée	Petit Jean	82200 LIZAC	2 560	40		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GARRIGAUD Florence	Cahuzaguet	81350 SAINT-GREGOIRE	3 500	15		Tarn Hors DPF (O---0100)	81350	SAINTE-GREGOIRE	irrigation hors été
GAYET Nadia	Au Port	82200 LIZAC	2 400	40		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GAYRAUD Alain	Le Pigne	81570 VIELMUR-SUR-AGOUT	6 000	22		Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81570	CUQ	irrigation hors été
GELIS NICOLE	En darquier	81500 LAVAUR	3 000	20		agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
GERBAUD Michel	321 chemin de Clauzades	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	6 400	80		TARN partie 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
GESLOT Emmanuel	La Balestrie Haute 360 route de Puech-Auriol	81100 CASTRES	1 855	9		Nappe d'accompagnement agout (O4--0250)	81100	CASTRES	irrigation hors été
GIBRAC Christian	91 chemin de Guillaubeau	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	2 000	50		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			2 000	20		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GIRAUD Patrice Espaces Verts	Le Vésinat	81500 LABASTIDE-SAINT-GEORGES	1 000	20	oui	Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
			3 000	20		agout (O4--0250)	81500	LABASTIDE-SAINT-GEORGES	irrigation hors été
GOEDEKE JOSIANE	AL PECH DE MARTY	82200 LIZAC	480	20		TARN partie 82	82200	LIZAC	printemps / antigel
GOXE Gilles	Pedurán	81390 BRIATEXTE	39 000	30		dadou (O47-0400)	81390	BRIATEXTE	irrigation hors été
GRANIER Michel	Escribes	81120 LABOUTARIE	36 000	50		dadou (O47-0400)	81120	LABOUTARIE	irrigation hors été
GRIVEL Michel	Rieunau	81150 ROUFFIAC	1 800	8		Nappe d'accompagnement neumas (O3930550)	81990	CARLUS	irrigation hors été
HOULES Arnaud	Castelmusquet	81120 LOMBERS	5 000	30		dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
			3 000	30		dadou (O47-0400)	81120	LOMBERS	irrigation hors été
HOULES VINCENT	La Sagne	81120 REALMONT	24 000	28		dadou (O47-0400)	81120	REALMONT	irrigation hors été
HOURDE Eric	Le Saula	82130 LAFRANCAISE	5 250	105		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
Indivision Christian Bruel	115 chemin de Molles	81600 GAILLAC	12 000	10		molles (CB000011)	81600	GAILLAC	remplissage hivernal lac
			10 300	40		Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
JEANJEAN DIDIER	ANGLES HAUT	81500 MARZENS	3 900	30		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
			40 000	90		BASSIN DE REPRISE 5110 : FONTRIQUE	81600	GAILLAC	irrigation hors été
JOURDE Frédéric	Prat del Verdier	81150 FLORENTIN	25 000	103		Tarn DPF (O---0100)	81600	GAILLAC	irrigation hors été
L.E.P.A. FLAMARENS	Flamarens	81500 LAVAUR	45 000	20		Nappe d'accompagnement calvès (CB000144)	81500	MARZENS	remplissage hivernal lac
L'ESSOR MARAICHER de TARN et DADOU	1200 Route de Viars	81600 GAILLAC	12 000	10		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	MARSSAC-SUR-TARN	remplissage hivernal lac
			20 000	190	oui	agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
LACOMBE Patrick	Domaine de la Sauronne 2539 chemin de Pendaries Bas	81600 BRENS	7 000	20		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
			3 000	9		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81600	GAILLAC	irrigation hors été
LAFAGE JACQUES	PEYRUSSE 912 ROUTE DE MONTECH	82290 MEAUZAC	54 000	60		Tarn DPF (O---0100)	81600	BRENS	irrigation hors été
			6 000	60		PLAN D'EAU 2002 : PLAINE DE LA SAURONNE	81600	BRENS	irrigation hors été
LAPORTE Jean	3860 ROUTE DE CASTELSARRASIN	82290 MEAUZAC	600	20		TARN partie 82	82290	MEAUZAC	printemps / antigel
LARRUE Remy	LA PEYRE	81440 MONTDRAGON	5 000	20		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
			5 000	20		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LABASTIDE-DU-TEMPLE	printemps / antigel
LE POTAGER DE FONTJALBERT	Route de Fontjalbert	81310 LISLE-SUR-TARN	72 000	50		dadou (O47-0400)	81440	MONTDRAGON	irrigation hors été
LEMOZY Patrick	Le Carlanet	81150 TERSSAC	900	9		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81310	LISLE-SUR-TARN	irrigation hors été
			1 230	20		Tarn DPF (O---0100)	81150	TERSSAC	irrigation hors été
LES SAVEURS FERMIERES	Bordeneuve	81500 GARRIGUES	1 620	2		Nappe Tarn (secteur DPF) ACC	81150	TERSSAC	irrigation hors été
LOUBIERES JEROME	127 chemin de la Mondotte	82100 LABASTIDE-DU-TEMPLE	60 000	50		agout (O4--0250)	81500	LAVAUR	irrigation hors été
LYCEE AGRICOLE DE CAPOU	1915 route de Bordeaux	82000 MONTAUBAN	2 700	120		TARN partie 82	82130	LAFRANCAISE	printemps / antigel
MAGNAC Denis	POUROUX COURBIEU	82100 CASTELSARRASIN	300	46		TARN partie 82	82000	MONTAUBAN	printemps / antigel
MAGNAC Grégory	1167 ROUTE DE LA RIVIERE	82100 LES BARTHES	1 000	15		Casier BRGM 99 UG TARN 176 en 82 DEC	82100	CASTELSARRASIN	irrigation hors été
			4 000	25		Nappe d'accompagnement du Tarn en 82	82100	LES BARTHES	printemps / antigel

- Annexe 1-N : périmètre n°177 – Tarn amont en Aveyron

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - COURS D'EAU ET NAPPE D'ACCOMPAGNEMENT

caractéristiques du PE	
V référence =	0,39 hm ³
V demandé total =	0,26 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune	
ALRIC GUY	LE CAMBON	12490 MONTJAUX		3 000	8	muze la (ruisseau)	12490	MONTJAUX	
BOIS JEAN CHRISTOPHE	LE VILLAGE	48100 BUISSON	oui	2 000	33	tarn amont Dourdou le (rivière)	12490	MONTJAUX	
BOUTONNET FRANCOIS	Le Puech	12490 BASTIDE-PRADINES		4 800	90	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES	
CUMA DU POURTALOU	AIRE DE LA COUR	12230 SAINTE-EULALIE-DE-CERNON		5 150	36	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON	
			oui	2 770	33	cernon le (rivière)	12490	BASTIDE-PRADINES	
				14 790	36	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON	
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		2 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	
GAEC D'AL MOULY	LA VAYSSIERE	12430 AYSSENES	oui	2 000	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12430	AYSSENES	
GAEC DE LAPANOUSE	LE PUECH	12230 LAPANOUSE-DE-CERNON		18 526	30	cernon le (rivière)	12230	LAPANOUSE-DE-CERNON	
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT		9 200	30	bétouille de (ruisseau)	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT	
GAEC DE ROUVIAC	SAINTE MICHEL	12230 NANT	oui	3 490	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT	
GAEC DE SAINT SEGOND	LA CRESSE	12640 RIVIERE-SUR-TARN		5 525	35	canabols de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		16 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	
GAEC des CADASSATS	Linass	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		28 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	
			oui	35 000	45	cernon le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	
GAEC DES DEUX JEAN	La Caze	12480 BROQUIES	oui	5 094	27	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480	BROQUIES	
GAEC DES ORCHIS	GRAYSSAGUET	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		14 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	
GAEC DES TROIS RIVIERES	CASTELNAU	12230 NANT		13 400	40	dourbie la (rivière)	12230	NANT	
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		1 900	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	
			oui	3 000	20	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	
GAEC DU MAS DE GASCUEL	MAS DE GASCUEL	12480 SAINT-IZAIRE		1 300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIERES	12480 SAINT-IZAIRE		1 000	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINTE-JUERY	
				1 500	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINTE-IZAIRE	
GAEC DU SERRE	LE SERRE	12100 MILLAU		3 720	80	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	
				1 320	80	dourbie la (rivière)	12100	MILLAU	
GAEC FERME DE PAULHE	LA CAZE	12520 PAULHE		2 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520	PAULHE	
GAEC LES DELICES DE NOS VERGERS	Carbassas	12520 PAULHE	oui	4 000	60	tarn amont Dourdou le (rivière)	12520	PAULHE	
				1 500	60	lumansonesque le (ruisseau)	12520	VERRIERES	
GAEC LES VERGERS DE L'AVEYRON	RUE DE L'EGLISE BOYNE	12640 RIVIERE-SUR-TARN	oui	600	48	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		7 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	
LEMATRE JOSSE	LES SÉGURES	12100 COMPREGNAC		5 000	20	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	COMPREGNAC	
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		2 000	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINTE-JEAN-DU-BRUEL	
				1 000	5	dourbie la (rivière)	12230	SAINTE-JEAN-DU-BRUEL	
MASSON MARTINE	LA ROUGERIE	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		558	10	dourbie la (rivière)	12230	SAINTE-JEAN-DU-BRUEL	
MAZEL ALBERT	LE LIQUIER	12230 NANT		1 260	35	durzon le (ruisseau)	12230	NANT	
MAZEL CHRISTIANE	LE LIQUIER	12230 NANT		4 860	32	durzon le (ruisseau)	12230	NANT	
MOLINIE SEBASTIEN	RUE DU VALAT	12720 MOSTUEJOULS	oui	620	15	tarn amont Dourdou le (rivière)	12720	MOSTUEJOULS	
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		5 000	4	nappe du ruisseau Lévêjac (O3460560) ACC	12490	SAINTE-GEORGES-DE-LUZENCON	
POUSTHOMIS PATRICK	ROUSTIL	12550 BASTIDE-SOLAGES		1 250	60	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES	
				16 000	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12550	BASTIDE-SOLAGES	
SCEA FRAYSSINET FABAS	PUECH CANI	12480 BROUSSE-LE-CHATEAU	oui	1 000	50	tarn amont Dourdou le (rivière)	12480	BROQUIES	
VIDAL THIERRY	NANT	12230 NANT		2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT	
				3 000	30	dourbie la (rivière)	12230	NANT	
				750	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT	
				2 500	30	durzon le (ruisseau)	12230	NANT	

Plan annuel de répartition

campagne 2016

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - PLAN D'EAU

caractéristiques du PE	
V référence =	0,18 hm ³
V demandé total =	0,16 hm ³ (le volume ci-après est égal au volume demandé)

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements					
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	V AUP (m ³)	débit (m ³ /h)	nom milieu	CP	commune
EARL SANCH	ESCOURBIAC	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		9 400	25	PLAN D'EAU: 2643 de 9400 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC D'AMBIAS	AMBIAS	12490 VIALA-DU-TARN		23 000	20	PLAN D'EAU: 2295 /CAPOU de 23000 m3	12490	VIALA-DU-TARN
GAEC de la Borie Blanche	La Borie Blanche	12100 MILLAU		18 000	36	PLAN D'EAU: 2757 de 18000 m3	12100	MILLAU
GAEC DE MON PLOO	LA FUMADETTE	12430 VILLEFRANCHE-DE-PANAT		20 500	50	PLAN D'EAU: 416 de 20500 m3	12430	VILLEFRANCHE-DE-PANAT
GAEC DE VIOLOMBAS	VIOLOMBAS	12430 LESTRADE-ET-THOUELS		21 000	35	PLAN D'EAU: 2032 de 21000 m3	12430	LESTRADE-ET-THOUELS
GAEC DES COTES DE LA GARDE	LA GARDE	12520 COMPEYRE		39 000	40	PLAN D'EAU: 595 /ruisseau de La Garde de 39000 m3	12520	COMPEYRE
GAEC DU BALCON DES GRANDS CAUSSES	LE SAHUT	12620 CASTELNAU-PEGAYROLS		12 000	40	PLAN D'EAU: 1967 de 12000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS
				22 000	40	PLAN D'EAU: 1980 de 22000 m3	12620	CASTELNAU-PEGAYROLS

Liste des prélèvements en période hors étiage

2016-2017

Périmètre élémentaire n°177 - Tarn amont en Aveyron : Cernon et Dourbie, axe Tarn - tout type de prélèvement

Caractéristiques des préleveurs			Caractéristiques des prélèvements						
préleveur	adresse	CP commune	pompe mobile	Volume (m³)	débit (m³/h)	nom milieu	CP	commune	usage
FOUCAUD Loïc	34 rue du Rajol	12100 MILLAU		1 000	5	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DE VIALGUES	VIALGUES	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		4 000	40	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
GAEC des CADASSATS	Linas	12100 SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON		7 200	30	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
			oui	9 150	45	cernon le (rivière)	12100	SAINT-GEORGES-DE-LUZENCON	irrigation hors été
GAEC DES VERGERS DU PIEDESTAL	Boyne	12640 RIVIERE-SUR-TARN		500	40	mialet de (ruisseau)	12640	RIVIERE-SUR-TARN	irrigation hors été
GAEC DU MAS DE VERNIERES	MAS DE VERNIÈRES	12480 SAINT-IZAIRE		415	25	gos le (ruisseau) (O3600500)	12550	SAINT-JUERY	irrigation hors été
				300	25	tarn aval Dourdou le (rivière)	12480	SAINT-IZAIRE	irrigation hors été
LE JARDIN DU CHAYRAN	LE CHAYRAN	12100 MILLAU		2 500	42	tarn amont Dourdou le (rivière)	12100	MILLAU	irrigation hors été
MAISTRE JEAN	1 PLACE DE L'AIRES	12230 SAINT-JEAN-DU-BRUEL		590	8	dourbie la (rivière)	12230	SAINT-JEAN-DU-BRUEL	irrigation hors été
PAIN ALEXANDRE Pépinière LCF	avenue Saint Ferréols	12490 SAINT-ROME-DE-TARN		1 000	4	nappe du ruisseau Lévéjac (O3460560) ACC	12490	SAINT-ROME-DE-TARN	irrigation hors été

ANNEXE 2 : PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'ENSEMBLE DES POINTS DE PRÉLÈVEMENTS

1. Maintien d'un débit minimum dans les cours d'eau

Les prélèvements dans les cours d'eau principaux doivent laisser subsister dans le lit du cours d'eau, à l'aval de l'ouvrage de prise d'eau, un débit minimal permettant de respecter les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour-Garonne aux points nodaux ou aux stations de référence.

Un débit réservé, garantissant dans le lit des cours d'eau la préservation de la vie piscicole en aval des points de pompage ou de dérivation des eaux, doit être respecté par les irrigants. En deçà de ces valeurs, le pompage doit être impérativement interrompu. Ce débit minimal doit rester supérieur au dixième du module du cours d'eau.

Toutefois, lorsque le débit du cours d'eau à l'amont de la prise d'eau est inférieur à la valeur du débit réservé, chaque irrigant n'est tenu de restituer que le débit du cours d'eau en amont.

L'irrigant doit laisser à proximité de la pompe le numéro du compteur permettant d'identifier le point de prélèvement.

2. Modalités de restrictions éventuelles des prélèvements

Dans le cas où un arrêté de restriction des usages de l'eau est pris dans le cadre des mesures de protection du milieu aquatique, compte tenu du niveau faible des débits constatés sur le cours d'eau, tous les prélèvements pour usage agricole en cours d'eau ou en nappe connectée doivent se conformer aux prescriptions de l'arrêté considéré.

Pour les pompes mobiles, en cas de mesures de restriction totale, les installations situées dans le cours d'eau doivent être neutralisées jusqu'à la levée de cette restriction totale.

3. Dispositifs de comptage

3.1 Identification du prélèvement

L'installation de prélèvement d'eau doit être munie d'un moyen de mesure ou d'évaluation approprié permettant de quantifier les débits et volumes prélevés.

Dans le cas d'un prélèvement par pompage, l'installation doit être équipée d'un compteur volumétrique. Conformément aux arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, un dispositif de mesure en continu des volumes autre que le compteur volumétrique peut être accepté dès lors que le pétitionnaire démontre sur la base d'une tierce expertise que ce dispositif apporte les mêmes garanties qu'un compteur volumétrique en terme de représentativité, précision et stabilité de la mesure.

Les compteurs volumétriques équipés d'un système de remise à zéro sont interdits. L'exploitant, ou à défaut le propriétaire, doit en assurer la pose, l'entretien et le bon fonctionnement.

Le numéro du compteur est préalablement communiqué par mail ou par courrier à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin Tarn.

Dans le cas d'une panne de compteur, l'irrigant doit la déclarer par mail au service eau, risques environnement et sécurité de la direction départementale des territoires du Tarn par courrier (DDT81 – SERES- PREBE – 19 rue de Ciron – 81013 ALBI cedex) ou par mail (ddt-seu@tarn.gouv.fr) dans un délai de 7 jours maximum.



3.2 Suivi des volumes prélevés

Conformément à l'article 10 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, l'irrigant consigne dans un registre ou cahier, les éléments du suivi de l'exploitation de l'ouvrage ou de l'installation de prélèvement ci-après :

- l'index des compteurs au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017 ;
- les volumes prélevés mensuellement, annuellement ;
- les incidents survenus au niveau de l'exploitation et des moyens de mesure et d'évaluation ;
- les entretiens, contrôles et remplacements des moyens de mesure et d'évaluation.

Ce registre est tenu à la disposition des agents du service de la police de l'eau et des milieux aquatiques pendant trois ans.

Conformément à l'article 11 des arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996, l'irrigant communique à l'organisme unique de gestion collective du sous-bassin du Tarn les volumes prélevés sur la période « été » (du 1^{er} juin au 31 octobre 2016) et la période « hiver » (du 1^{er} novembre 2016 au 31 mai 2017) ainsi que l'index de son compteur volumétrique relevé respectivement au 31 mai 2016, 31 octobre 2016 et 31 mai 2017. Ces éléments doivent être transmis dans les deux mois suivants la fin de chaque période de prélèvement soit au plus tard le 31 décembre 2016 et le 31 juillet 2017.

4. Accès aux installations

Les agents chargés de la police de l'eau et des milieux aquatiques ont libre accès aux installations, ouvrages, travaux ou activités déclarés dans le plan de répartition, dans les conditions fixées par le code de l'environnement. Les irrigants doivent permettre aux agents de procéder à toutes mesures de vérification relative à la bonne exécution du présent arrêté.

Les agents peuvent demander communication de toutes pièces utiles au contrôle de la bonne exécution du présent arrêté.

5. Conformité des installations de prélèvements

Les dispositifs de prélèvement doivent rester en tout temps conformes aux déclarations faites par les irrigants. Toute modification ou tout changement de type de moyen de mesure ou d'évaluation par un autre doit être préalablement portée à la connaissance du préfet.

Pour les installations en rivière, ces dispositifs ne doivent en aucun cas conduire à une modification du lit du cours d'eau, ni constituer un obstacle à l'écoulement de l'eau.

La présente homologation ne concerne que le seul acte de prélèvement d'eau destiné à l'irrigation à des fins agricoles et non l'existence de l'ouvrage de prélèvement.

Entre le 15 juin 2016 et le 30 septembre 2016, il est interdit de réalimenter le plan d'eau à partir d'un cours d'eau ou d'une nappe.

6. Déclaration des incidents ou accidents

L'irrigant est tenu de déclarer, dès qu'il en a connaissance, au préfet les accidents ou incidents intéressant les installations, ouvrages, travaux ou activités faisant l'objet du présent arrêté- qui sont de nature à porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L 211-1 du code de l'environnement.

Sans préjudice des mesures que peut prescrire le préfet, l'irrigant doit prendre ou faire prendre toutes dispositions nécessaires pour mettre fin aux causes de l'incident ou accident, pour évaluer ses conséquences et y remédier.

La responsabilité individuelle des irrigants reste pleine et entière vis à vis des tiers, en cas d'accidents ou de dommages qui pourraient survenir du fait des installations, ouvrages, travaux et activités liés au présent arrêté.

7. Prévention des risques de pollution

Chaque irrigant prend toutes les dispositions nécessaires, notamment par l'installation de bacs de rétention ou d'abris étanches, en vue de prévenir tout risque de pollution des eaux par les carburants et autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux, en particulier des fluides de fonctionnement du moteur thermique fournissant l'énergie nécessaire au pompage, s'il y a lieu.

8. Infraction

En application des articles L 171-7 et suivants du code de l'environnement, le non-respect des prescriptions particulières au présent arrêté ou des prescriptions générales (arrêtés de prescriptions générales du 11 septembre 2003 portant application du décret n°96-102 du 02 février 1996) est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de 5ème classe qui est doublée en cas de récidive.

9. Autres réglementations

Le présent arrêté ne dispense en aucun cas l'irrigant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

A R R E T E N°DDTM 34-2016-07-07483

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

Le préfet, Officier de la Légion d'Honneur Officier dans l'ordre national du Mérite

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- **Madame ADELL Carole**
Technicien PSSP, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à SATURARGUES
- **Madame ALVERNHEs Magali**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur AYMARD Dominique-Axel**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, ANNECY
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur BABULIK Stéphane**
Responsable entité informatique, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
demeurant à PEROLS
- **Monsieur BAYOL Frédéric**
Conseiller privé gestion, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à CLERMONT-L'HERAULT
- **Monsieur BERTRAND Olivier**
Ingénieur études, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, ANNECY
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRULFERT Stéphane**
Animateur commercial, CA CONSUMER FINANCE, EVRY
demeurant à SAUVIAN

- **Monsieur BRUSLEY Patrick**
Chargé d'activités bancaires, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à PIGNAN

- **Madame DEBIESSE Florence**
Chargé d'activité, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à PEROLS

- **Monsieur DENUS Alain**
Chargé d'activité production des SI, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
demeurant à JUVIGNAC

- **Madame DOMINGUEZ Lisa**
Assistant sinistres expert, SIRCA, PARIS
demeurant à CASTRIES

- **Monsieur DURAND Jean-François**
Ingénieur systèmes distribués, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES,
ANNECY
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame ESTRABOLS Stéphanie**
Coordonnateur comptable, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à VAILHAUQUES

- **Madame GODEFROY Murielle**
Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur GUERIN Stéphane**
Gestionnaire d'assurance sinistres AJ. P.J., GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GUIN Stéphan**
Adjoint au directeur de secteur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS

- **Monsieur HELAL André**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MIREVAL

- **Monsieur LAFONT Olivier**
Directeur d'Agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à SAINT-BRES

- **Madame LONGIN Françoise**
Chargé analyse comptable, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LUCAS Marie-Hélène**
Adjoint directeur de secteur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MARSILLARGUES

- **Madame MENTEYNE Katja**
Chargé d'activités, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à LUNEL

- **Madame MOLINIER Christelle**
 Coordonnateur technique sinistres auto matériel, GROUPAMA MEDITERRANEE,
 MONTPELLIER
 demeurant à GRABELS

- **Madame ORBAY Gaëlle**
 Chargé clientèle aux professionnels, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur PERRIER Denis**
 Conseiller privé gestion, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à LATTES

- **Monsieur POLGE Vincent**
 Conseiller banque assurance, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à BEZIERS

- **Monsieur POUZET Lionel**
 Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à SAINT-DREZERY

- **Monsieur RAKOTO Lionel**
 Conseiller gestion patrimoine, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur ROS Stéphane**
 Adjoint directeur de secteur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à LESPIGNAN

- **Monsieur ROUQUET Guilhem**
 Directeur des métiers prof. patri., CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS

- **Monsieur SABATER Marc**
 Animateur de bureau, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à LAVERUNE

- **Madame SANSELME Isabelle**
 Assistante de clientèle, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à MONTPELLIER

- **Madame SCHICKELE Virginie**
 Chargé clientèle aux particuliers, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Madame VERITE Laurence**
 Conseiller banque assurance, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
 demeurant à PEROLS

- **Monsieur VESSIERE Thierry**
 Chargé d'activités en production informatique - classe 5, GROUPAMA SUPPORTS ET
 SERVICES, PARIS
 demeurant à BAILLARGUES

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- **Madame AMALRIC Caroline**
Chef de projet, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, ANNECY
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BARBUSCIA Patrick**
Assistant social, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur BELIN Jean-Marc**
Ingénieur sécurité, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ
- **Monsieur BESSIERE Eric**
Chargé d'activité, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BEUGNON Corinne**
Conseiller commercial particuliers, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à CAUX
- **Monsieur BRIGNOLLE Cyril**
Administrateur système d'information, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur CARBONELL François-Xavier**
Cadre informaticien, Groupama supports & services, Paris
demeurant à LE TRIADOU
- **Monsieur CARCELES Claude**
Responsable secteur d'activités techniques à détachement cat., CAISSE REGIONALE DE
CREDIT AGRICOLE MUTUEL PCA, DRAGUIGNAN
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur CARCENAC Luc**
Responsable de domaine, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COULOMBIE Jean-François**
Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à LA GRANDE-MOTTE / CARNON-PLAGE
- **Madame DEL RIO Elisabteh**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DE LUCA Bruno**
Chargé d'activités en études informatiques, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur FOURNIER Christian**
Chargé d'études production, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame HERNANDEZ Claude**
Gestionnaire d'assurance sinistres auto corporels amiable, GROUPAMA MEDITERRANEE,
MONTPELLIER
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur HOLTZWARTH Eric**
Informaticien, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST,
AIGUES-MORTES
demeurant à BAILLARGUES

- **Monsieur IVARA Jean-Marc**
Expert qualité méthodes, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, ANNECY
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE

- **Monsieur LEGANGNOUX Eric**
Chargé d'affaires, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur LOCATELLE Gilles**
Informaticien, Groupama supports & services, Paris
demeurant à PRADES-LE-LEZ

- **Monsieur MELIA Jérôme**
Ouvrier polyvalent, UNION DES DISTILLERIES DE MEDITERRANEE, VAUVERT
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS

- **Madame MONTEIL Sabine**
Administrateur immobilier, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur QUENECHDU Bernard**
Ingénieur études, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES, ANNECY
demeurant à CASTELNAU-LE-LEZ

- **Monsieur RABAT Michel**
Chargé de projet AMOA, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Madame RUSTAN Annick**
Chargé d'études administration ressources humaines, GROUPAMA MEDITERRANEE,
MONTPELLIER
demeurant à POUSSAN

- **Madame SANZ Nathalie**
Gestionnaire sinistres auto VEI, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à LATTES

- **Monsieur ZENON Didier**
Assistant clientèle, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à BEZIERS

- **Madame ZURITA Chantal**
Gestionnaire, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à CAPESTANG

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Monsieur AGRET Thierry**
Employé assistant service qualité, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES
DE L'EST, AIGUES-MORTES
demeurant à SAINT-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES

- **Madame BELOTTI Lucienne**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur BENSE Bernard**
Bouilleur, UNION DES DISTILLERIES DE MEDITERRANEE, VAUVERT
demeurant à VALRAS-PLAGE
- **Monsieur BOURSOUL Jean-Christophe**
Cadre gestionnaire POA, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur BROCHIER Frédéric**
Technicien de laboratoire, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE
L'EST, AIGUES-MORTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COMBES Jean-Marie**
Technicien coordonnateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à VENDEMIAN
- **Monsieur CROUZET Christian**
Analyste programmeur, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE
L'EST, AIGUES-MORTES
demeurant à CASTRIES
- **Madame DEBRU Véronique**
Assistante, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur DE SURMONT Xavier**
Responsable portefeuilles projets, CREDIT AGRICOLE TECHNOLOGIES & SERVICES,
ANNECY
demeurant à LATTES
- **Madame DOKITCH Geneviève**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à SAINT-CLEMENT-DE-RIVIERE
- **Monsieur DUCROS Dominique**
Directeur d'agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur FUENTES Patrick**
Contrôleur, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à SERVIAN
- **Madame LAURANS Maryvonne**
Assistante sociale, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à LE CRES
- **Madame LE SQUERE Françoise**
Technicien coordonnateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MALKA Albert**
Directeur d'agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à BEZIERS

- **Madame MARCADIER Martine**
Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MARFAING Joël**
Vérificateur technique, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MARTIN Richard**
Chargé d'activités en études informatiques, GROUPAMA SUPPORTS ET SERVICES, PARIS
demeurant à PEROLS
- **Monsieur MAURIN Francis**
Directeur d'établissement, UNION DES DISTILLERIES DE MEDITERRANEE, VAUVERT
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur MENICHETTI Daniel**
Assistant de clientèle, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à ASSAS
- **Monsieur MESTRES Eric**
Agent, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MOLINA Jean-Michel**
Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à SAINT-BRES
- **Madame MONTEL Bernadette**
Assistante clientèle, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur MOUROUX Patrick**
Ingénieur, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST, AIGUES-
MORTES
demeurant à LE CRES
- **Monsieur MOUTON Herbert**
Salarié agricole, SCEA du ROY, CAPESTANG
demeurant à PUISSERGUIER
- **Madame OLIVE Martine**
Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur PALETTA Jean-Claude**
Ouvrier polyvalent, UNION DES DISTILLERIES DE MEDITERRANEE, VAUVERT
demeurant à LESPIGNAN
- **Monsieur PIETTE Gilbert**
Ingénieur, COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI ET DES SALINES DE L'EST, AIGUES-
MORTES
demeurant à SAINT-BAUZILLE-DE-LA-SYLVE
- **Monsieur RAYNAUD Frédéric**
Conseille banque assurances habitat, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES

- **Monsieur SAUTES-CAZAMIAN Jean-Louis**
Assistant de fonctionnement d'agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à PORTIRAGNES
- **Monsieur TABURET Hervé**
Directeur d'agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à VALERGUES
- **Monsieur THERON Henri**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur VALADIER Michel**
Directeur d'agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à PRADES-LE-LEZ

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- **Madame APOLLIS Marie-Catherine**
Responsable secteur POA, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur ARNAUD Roger**
Analyste animateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à PEROLS
- **Madame BADET Christine**
Technicienne support administratif, Groupama supports & services, Paris
demeurant à LATTES
- **Madame CANTO Marie-Paule**
Informaticien, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COLLADO Michel**
Directeur informatique, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame JUAN Christine**
Technicien coordinateur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame LANDRU Martine**
Chargé clientèle aux particuliers, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur ROJTMAN Michel**
Expert conseil automobile, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER
demeurant à SAINT-GELY-DU-FESC
- **Madame TREVISAN Brigitte**
Assistante fonctionnement agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES
demeurant à CESSENON-SUR-ORB

Article 5 : Le secrétaire général et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 13 juillet 2016

le Préfet,

SIGNÉ



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

**DECISION RELATIVE A L'ORGANISATION DES SUPPLEANCES ET INTERIMS
AU SEIN DE L'INSPECTION DU TRAVAIL DANS LE DEPARTEMENT DE L'HERAULT**

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon,

VU le code du travail, notamment le livre 1^{er} de la huitième partie,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

VU le décret n° 97 du 18 avril 1997 modifié portant statut particulier du corps des contrôleurs du travail,

VU le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail,

VU le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

VU le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 12 juin 2014, relative à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail de la DIRECCTE du Languedoc-Roussillon, modifiée par décision du DIRECCTE du 26 janvier 2015,

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en date du 27 mai 2016 relative à l'affectation des agents de contrôle de l'inspection du travail dans les unités de contrôle et dans les sections d'inspection de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées ;

VU la décision du directeur de l'unité départementale de l'Hérault, directeur régional adjoint du 13 juin 2016, relative à l'organisation de l'inspection du travail dans le département de l'Hérault,

Sur proposition du responsable de l'unité de contrôle n°1

DE C I D E

Article 1 :

Du 12 juillet au 5 août 2016 inclus, le contrôle de l'application de la législation du travail et la prise de décision administrative de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont assurés par intérim, en remplacement de Madame Isabelle PAGES – inspectrice du travail affectée sur la section 340106 -, par Madame Monique LESECQ - inspectrice du travail affectée sur la section 340110.

Article 2 :

Du 25 juillet au 19 août 2016 inclus, le contrôle de l'application de la législation du travail et la prise de décision administrative de la compétence exclusive d'un inspecteur du travail sont assurés par intérim, en remplacement de Madame Valérie SUAREZ – inspectrice du travail affectée sur la section 340103 -, par Monsieur Bruno LABATUT-COUAIRON - inspecteur du travail affecté sur la section 340101.

Fait à Montpellier, le 11 juillet 2016

Pour le DIRECCTE du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le responsable de l'unité départementale de l'Hérault,
directeur régional adjoint,

signé

Richard LIGER



PREFET DE L'HERAULT

ARRETE PREFECTORAL N° DREAL-BMC-2016-190-01

Portant autorisation de destruction d'oiseaux protégés pour la sécurité aérienne sur l'aéroport de Montpellier Méditerranée

**Le Préfet de la région Languedoc- Roussillon
préfet de l'Hérault,**

Vu la directive n° 79/409/CEE du 2 avril 1979 modifiée, concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 9,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L.411-1, L.411-2 et R.427-5,

Vu l'arrêté interministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées, modifié par l'arrêté du 28 mai 2009 ;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2007, relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,

Vu la demande d'autorisation de prélèvement d'espèces protégées en date du 5 avril 2016 présentée par l'aéroport de Montpellier Méditerranée aux motifs de la menace et du danger pour la sécurité aérienne provoqués par la présence d'espèces animales ;

Vu l'avis favorable du Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement en date du 5 avril 2016 ;

Vu l'avis favorable du CNPN en date du 16 avril 2016,

Considérant qu'il n'existe pas d'autres moyens pour prévenir les risques que ces espèces animales peuvent faire courir à la sécurité aérienne, et compte tenu de l'urgence qu'il y a à remédier immédiatement à ce péril pour préserver les vies humaines,

Considérant que les moyens de prévention utilisés et notamment l'effarouchement ne sont pas suffisants ;

Sur proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Hérault,

ARRETE

Article 1^{er} :

Pour assurer la sécurité aérienne,

l'aéroport de Montpellier-Méditerranée
Aéroport CS 10 001
34 137 Manguio cedex

est autorisé à faire procéder sur la plate-forme aéroportuaire à l'effarouchement et à la destruction par tirs des oiseaux appartenant à l'espèce suivante identifiée sur la plate-forme :

- **Cygnus Olor (Cygne tuberculé) : 20 spécimens**

Les destructions par tirs doivent être effectuées en dernier recours, lorsque les moyens de dissuasion s'avèrent inefficaces.

Article 2 :

Ces destructions s'effectuent sous la responsabilité du chef de service de prévention du péril animalier de l'aéroport de Montpellier-Méditerranée, selon les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 10 avril 2007, relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes. Parallèlement aux tirs, le service de prévention du péril animalier s'attachera à mettre en œuvre les mesures de gestion des espaces naturels préconisés par l'ONCFS afin que ces milieux soient les moins attractifs possible pour ces espèces.

Article 3 :

La période de destruction prendra effet à compter de la date de publication de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault **jusqu'au 31 décembre 2016.**

Article 4 :

Les agents autorisés à effectuer les opérations de lutte aviaire devront prendre toutes dispositions pour éviter tout risque de confusion avec d'autres espèces que celles autorisées par la présente dérogation.

Les tirs seront effectués par :

- les agents de l'ONCFS qui disposent des habilitations nécessaires à ce genre de mission
- et exceptionnellement par les agents en charge de la sécurité sur l'aéroport qui sont habilités pour ce genre d'intervention

Article 5 :

L'autorisation de destruction ainsi que l'habilitation sont présentées à toute réquisition des services de contrôle

Article 6 :

Un compte rendu du résultat des opérations mentionnant les méthodes employées ainsi qu'un état détaillé des spécimens détruits et une évaluation de l'impact de ces destructions et de leur efficacité au regard de la prévention des collisions sera adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault avant le 15 janvier 2017.

Ces comptes rendus conditionnent l'attribution d'une nouvelle autorisation de régulation.

Article 7 :

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier dans les conditions prévues par l'article R421-1 du code de justice administrative dans un délai de 2 mois à partir de sa notification ou de sa publication.

...

Article 8:

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la Directrice Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, le Directeur Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Directeur de l'aéroport de Montpellier Méditerranée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault et dont les copies seront adressées

Au titre de leurs missions de police

- Au chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.
- Au colonel commandant de gendarmerie de l'Hérault.
- Au commissaire de police de Montpellier.

Pour attribution et /ou information

- au maire de la commune de Mauguio,
- au Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- à la Directrice Départementale des territoires et de la mer de l'Hérault,
- au président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault,
- au président de l'association départementale des lieutenants de louveterie.

Fait à Montpellier, le 8/07/2016

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Olivier JACO

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratif de la Préfecture de l'Hérault

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture
CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

Arrêté n° 2016-01- 723 portant renouvellement de l'agrément de formation aux premiers secours de l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs de la poste et de France Télécom (UNASS FORMATION 34)

**Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié, relatif à la formation aux premiers secours ;

VU le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié, relatif à la formation des moniteurs de premiers secours ;

VU le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 et notamment son article 8, portant diverses mesures au secourisme ;

VU la circulaire NCAMTS – CIR 150/2003 du 2 décembre 2003 relative au sauvetage secourisme du travail (SST) ;

VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié, relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;

VU l'arrêté ministériel du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

VU l'arrêté du 22 juin 2011 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

VU l'arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;

VU l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation » ;

VU l'arrêté du 17 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs » ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;

VU l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU l'arrêté du 6 novembre 2012 modifiant l'arrêté du 3 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » et de l'arrêté du 4 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-1-311 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ;

Considérant la demande présentée par l'union nationale des associations de secouristes et sauveteurs de la poste et de France Télécom (UNASS FORMATION 34) ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet.

A R R E T E

ARTICLE 1 : L'union nationale des associations de secouristes et sauveteurs de la poste et de France Télécom (UNASS FORMATION 34) – DAST/LR – BP 1000 – 34035 MONTPELLIER Cedex 1, est reconnue et agréée au niveau départemental pour assurer des formations en vue de l'obtention des attestations et diplômes suivants :

- Certificat de compétences en prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)
- Certificat de compétences aux premiers secours en équipe (PSE 1/PSE2)
- Sauvetage secourisme du travail (SST)

ARTICLE 2 : L'union nationale des associations de secouristes et sauveteurs de la poste et de France Télécom (UNASS FORMATION 34), devra se conformer aux dispositions de l'arrêté du 08

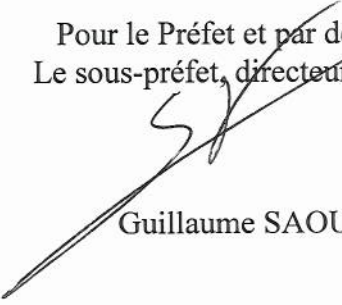
juillet 1992 susvisé et notamment aux articles 15 et 16 qui précisent les conditions à respecter pour conserver cet agrément.

ARTICLE 3 : L'agrément est délivré pour une durée de 2 ans. Il sera renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formation.

ARTICLE 4 : Le sous-préfet, directeur de cabinet, le président de l'union nationale des associations de secouristes et sauveteurs de la poste et de France Télécom (UNASS FORMATION 34), est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 11 JUIL. 2016

Pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet, directeur de cabinet



Guillaume SAOUR

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Préfecture

CABINET
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES
FT

**Arrêté n° 2016-01-683
portant autorisation du déroulement de l'épreuve non motorisée dénommée
"les éléphants d'Hannibal"**

**Le Préfet de l'Hérault
Officier dans l'ordre national du Mérite,
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU les articles R.411-10 à R.411-12 et R 411-29 à R 411.32 du Code de la Route ;
- VU le Code du Sport, et notamment ses articles L.231-2, L.231-2-1, L.331-1 à L.331-4.1, L.131- 14 à L.131-21, R.331-7 à R.331-14, A.331-2 à A.331-4;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU la demande présentée par Madame le maire de Vic la Gardiole, en vue d'organiser le samedi 23 juillet 2016, une épreuve de course pédestre dénommée "les éléphants d'Hannibal" ;
- VU l'avis de Monsieur le Président du conseil départemental de l'Hérault et l'arrêté de priorité de passage qu'il a délivré;
- VU l'avis de Madame le maire de Vic la Gardiole et les mesures de restriction de circulation qu'elle a arrêtées ;
- VU l'avis du Comité Départemental des Courses Hors Stade ;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de la compagnie SMACL ;
- VU les avis des membres de la Commission Départementale de Sécurité Routière;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-016 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault ;
- SUR proposition de M. le Sous-préfet, Directeur de Cabinet de la Préfecture de l'Hérault ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : Mme le maire de Vic la Gardiole est autorisée sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser le samedi 23 juillet 2016, une épreuve de course pédestre dénommée "les éléphants d'Hannibal".

ARTICLE 2 : Les concurrents devront porter un dossard permettant aux usagers de la route de les reconnaître. Les accompagnateurs porteront également un signe de reconnaissance.
Sur les voies ouvertes à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter intégralement les dispositions du code de la route, et les arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités gestionnaires des voies.

ARTICLE 3 : Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des concurrents. Ils prévoient, à leurs frais, un service d'ordre suffisant, notamment aux carrefours dangereux. Ils feront précéder le peloton de tête d'un quad-pilote qui assurera le rôle d'ouverture de course. Par ailleurs, un vélo-balai signalera le passage du dernier concurrent. Ils mettront également en place, à leurs frais, une signalisation conforme à la réglementation.

ARTICLE 4 : Les signaleurs dont les noms sont mentionnés sur la liste ci-jointe seront mis en place sur les itinéraires de passage de l'épreuve.

Ils facilitent le déroulement de l'épreuve et concourent à sa sécurisation. Sur la partie de l'itinéraire bénéficiant d'une priorité de passage, ils préviennent les autres usagers de la route de cette priorité. Ils ne disposent en aucun cas de pouvoir de police.

Ils doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen de signes vestimentaires permettant de les identifier, d'un gilet de haute visibilité de couleur jaune sur lequel doit figurer la mention "course" clairement visible, d'un piquet mobile à deux faces, modèle K.10 et sont à même de produire dans de brefs délais une copie de l'arrêté autorisant la manifestation sportive.

Ils sont placés sous la responsabilité des organisateurs. Ils sont tenus de se conformer aux instructions des forces de l'ordre présents sur les lieux et leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

ARTICLE 5 : La protection sanitaire sera assurée par la présence un médecin, deux ambulances agréées et leur équipage disponibles à tout moment conformément au dossier déposé par les organisateurs. Les organisateurs devront disposer de liaisons radio entre le P.C. et les points d'observation en nombre suffisant, implantés sur le parcours.

Mme Magali FERRIER (tél : 06 62 63 43 70) est désignée en tant que 'Responsable des secours. Elle devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

Le PC Course sera joignable au numéro de téléphone suivant : 06 62 63 43 70 les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone aux services de police ou de gendarmerie, compétents et au CODIS 34.

En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation, le 'Responsable des secours' contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable de la sécurité et l'organisateur arrêteront immédiatement le déroulement de la manifestation concernée et en informeront les forces de sécurité publique ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale à l'adresse mail suivante : ddcs-secretariat-direction@herault.com

ARTICLE 6 : Les organisateurs devront prendre toutes dispositions pour faire respecter les propriétés privées, la tranquillité et la sécurité des riverains.

Ils prendront à leur charge les frais du service exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assureront la réparation des dommages, dégradations, modifications

de toute sorte de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

ARTICLE 7 : Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans les cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques.

ARTICLE 8 : Il est formellement interdit :

- de jeter les journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés, soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation ;
 - d'allumer des feux de toute nature, y compris de fumer ;
 - de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.
- Tout aménagement de tribunes, gradins, tentes ou chapiteaux devra faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.

ARTICLE 9 : Dans l'intérêt de la Sécurité Routière, sur le réseau routier départemental emprunté par la manifestation, sont interdits :

- le marquage à la peinture des chaussées et dépendances, quel que soit la nature des indications et le procédé utilisé pour sa réalisation.
- d'apposer des placards, papillons ou affiches sur les signaux réglementaires et leurs supports, sur les plantations, sur les équipements et ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci. Toutefois, le gestionnaire du réseau routier permet de déroger à cette interdiction :

- sous réserve que les dispositifs légers mis en œuvre ne dégradent pas la qualité des équipements routiers, leur perception et leur compréhension.
- sous réserve que ces dispositifs soient obligatoirement déposés dans un délai de 24h après la manifestation.

Le gestionnaire du réseau routier se réserve la possibilité d'engager une procédure d'indemnisation pour dommage au domaine public à l'encontre des organisateurs en cas de manquement à ces prescriptions.

ARTICLE 10 : Faute pour les organisateurs de s'être conformés aux prescriptions du présent arrêté, il sera mis obstacle au déroulement de la course par les services de gendarmerie et de police chargés du contrôle.

ARTICLE 11 : Le Directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault, le Général, commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le Président du conseil départemental de l'Hérault, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière ainsi qu'aux organisateurs.

Pour le Préfet, et par délégation
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

signé
Guillaume SAOUR



Montpellier, le 07 juillet 2016

Direction Générale
des Services

Arrêté du Président

DGA – Aménagement du territoire
Pôle routes et transports
Direction des politiques techniques, des transports et de l'innovation
Service exploitation et sécurité routière
Dossier suivi par : Laurent RAYNAUD
T : 04 67 67 70 42
Références : 2016-07-23 les éléphants d'Hannibal

Le président du Conseil départemental de l'Hérault,

Vu l'article L. 3221.4 du Code général des collectivités publiques, relatif à la gestion du domaine départemental,

Vu le code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-29 à 411-32 relatifs à l'organisation et à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le règlement de voirie départemental,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental portant délégation de signature,

Vu la demande de Mme FERRIER Magali, Maire de Vic La Gardiole, d'emprunter le réseau routier départemental en vue d'organiser une épreuve de course pédestre,

Considérant que le déroulement de l'épreuve sportive « Les éléphants d'Hannibal », le 23 juillet 2016 sur le réseau routier départemental nécessite une priorité de passage pour préserver la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route,

Arrête :

Article 1 /

Une priorité de passage, telle que définie dans l'article R 411-30 du code de la route, est donnée à l'épreuve sportive « Les éléphants d'Hannibal» le samedi 23 juillet 2016 sur les sections de routes départementales hors agglomération, concernées par le parcours figurant au dossier présenté par l'organisateur et détaillées-ci-dessous :

- RD114e4, du PR0+000 à 1+500 sur le territoire de la commune de Vic la Gardiole
- VV301 (piste cyclable RD114), du PR26+500 à 28+500 sur le territoire de la commune de Vic la Gardiole

La priorité de passage sera effective au passage du véhicule d'ouverture de course de l'organisation, qui précèdera le peloton et sera cloturée au passage du véhicule fin de course.

Les concurrents qui ne pourront pas rester dans ce peloton, respecteront impérativement le code de la route.

Article 2 /

Conformément au code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur :

- Mme FERRIER Magali (06.62.63.43.70), maire de Vic la Gardiole (Mairie de Vic La Gardiole) mettra en place la signalisation de la priorité de passage sur l'itinéraire emprunté par l'épreuve et assurera sous son entière responsabilité toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le bon déroulement de la compétition et la sécurité des usagers de la route.

Article 3 /

L'organisateur s'engage à prendre à sa charge les dommages et dégradations de la chaussée ou de ses dépendances constituant une dégradation d'ouvrage, tel que le marquage des chaussées (inscriptions, signes ou dessins) lié au ballage des parcours, qui est proscrit.

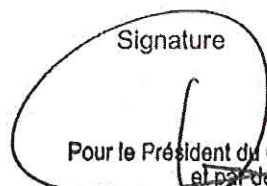
Article 4 /

Cet arrêté devra être en possession des signaleurs chargés de la sécurisation de l'épreuve sur l'itinéraire emprunté.

Article 5 /

M. le Directeur de l'agence technique départementale d'Agde
M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Hérault,
sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signature



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur de la direction des politiques techniques
des transports et de l'innovation,

Philippe Pourcel



- Parcours aller en bleu
- Parcours retour en vert
- Signaleurs
- Ravitaillements
- ▲ Ambulances

Samedi 23 juillet 2016
Course pédestre des Eléphants d'Hannibal
de Vic la Gardiole
Parcours de 7 km

D114E3

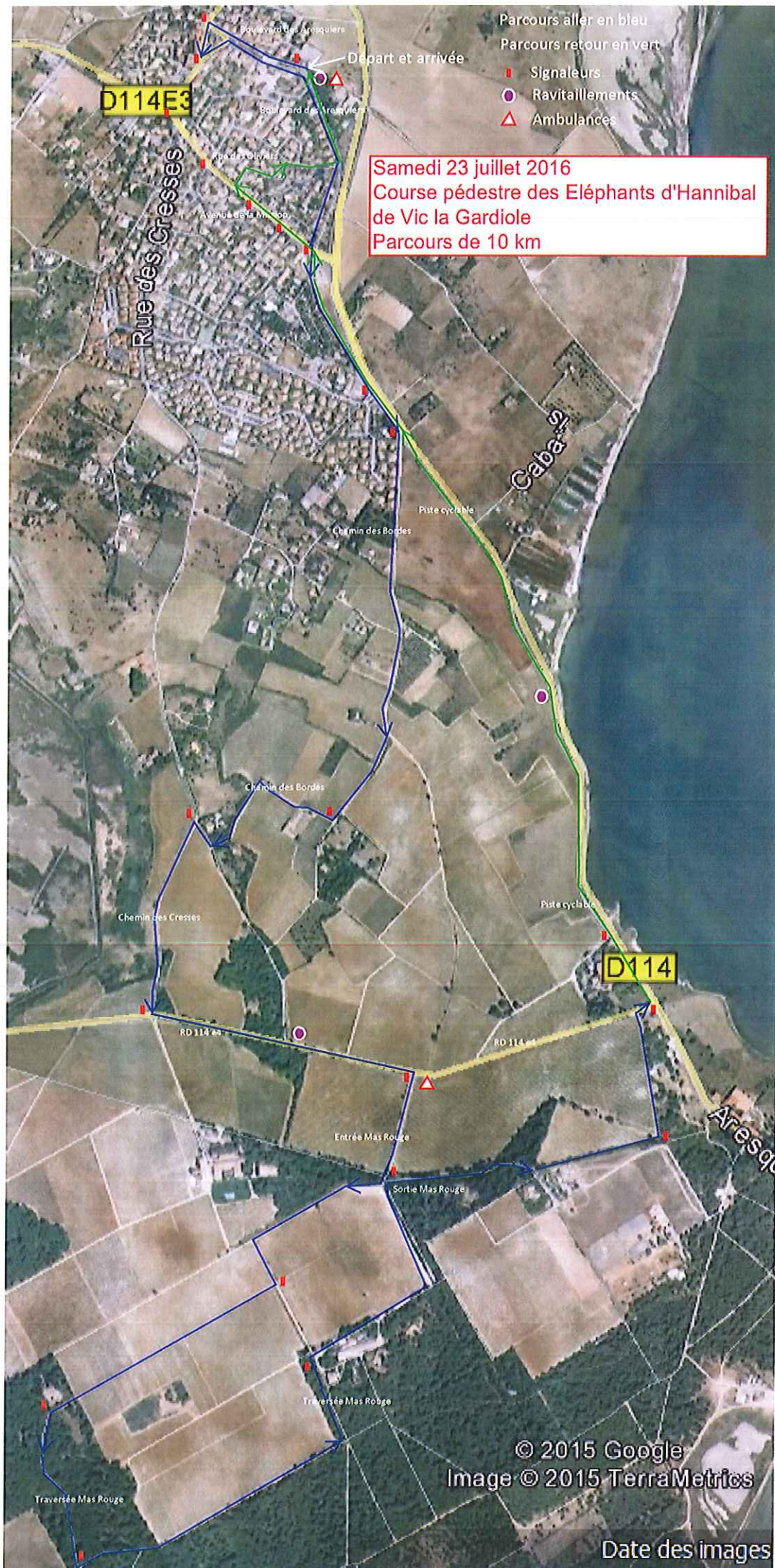
Rue des Gresses

Départ et arrivée

Caba-S

D114

Aresq



- Parcours aller en bleu
- Parcours retour en vert
- Signaleurs
- Ravitaillements
- ▲ Ambulances

Samedi 23 juillet 2016
Course pédestre des Eléphants d'Hannibal
de Vic la Gardiole
Parcours de 10 km

D114E3

Rue des Cresses

Cabas

D114

Aresq